

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI
TIZI-OUZOU**



**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DES SCIENCES DE GESTION ET
DES SCIENCES COMMERCIALES
DEPARTEMENT : SCIENCES ECONOMIQUES
MEMOIRE DE FIN D'ETUDE
EN VUE DE L'OBTENTION D'UN MASTER ACADEMIQUE EN SCIENCES
ECONOMIQUES
SPECIALITE « Economie Du Développement Durable Et Environnement »**

THEME

**La contribution de l'association AJIE au développement local
durable dans la wilaya de Tizi-Ouzou : cas du projet Taksebt**

Réalisé par :

- Mr. KADA Belkacem
- Mr. OUDELKI Brahim

Dirigé par :

- M^{me} ANNANE- BELKIS Souhila

Membres du jury :

Mlle AMIRI Dalila ; Présidente

Mme ANNANE-BELKIS Souhila ; Rapporteur.

Mme BENAMARA Karima ; Examinatrice

Année Universitaire: 2014-2015

Remerciements

Nous remercions Dieu le tout puissant de nous avoir donné la volonté et la persévérance durant notre scolarité, sans lui ce travail ne se serait pas réaliser. Nous adressons nos remerciements aux personnes qui nous ont aidés dans la réalisation de ce mémoire.

En premier lieu, nous remercions madame ANANNE Souhila enseignante à l'université Mouloud Mammeri, en tant que directrice de notre mémoire. Elle nous a beaucoup aidé dans notre travail de recherche à travers ses orientations et ses conseils.

Nous remercions également tous les membres de l'association AJIE particulièrement madame IBRAHIM Ouirida chef du projet Taksebt qui nous a fourni la documentation nécessaire et d'avoir accepté notre accompagnement à l'équipe de l'AJIE et TS durant leur travail d'évaluation du projet Taksebt.

Nous tenons à remercier également J.M.COLLOMBON expert du bureau d'étude Inter-Action de développement durable et KHANDRICHE.M secrétaire général de Touiza Solidarité en France pour leur précieux conseil.

Merci à tous les enseignants de l'université Mouloud Mammeri en particulièrement l'équipe de master qui a accompagné toute la promotion avec des conseils, encouragements et suggestions. Nous remercions aussi monsieur BOUGARMOUH.A d'avoir guidé notre recherche.

Merci à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à notre recherche et à l'élaboration de ce mémoire

Dédicace

Je dédie ce modeste mémoire à mes très chers parents, mon père «M^{ed} Ouamar» et ma mère «Fazia » qui m'ont soutenue et encouragé tout au long de mes études.

A mes chers frères « Sofiane » et « Ahmed »

A ma chère sœur « Lamiya »

A ma grande mère « Djouhar ».

A mes oncles paternels et maternels ainsi qu'à leurs femmes.

A mes tantes paternelles et maternelles ainsi qu'à leurs maris.

A mes cousins et cousines.

A tous mes amis.

A la mémoire de mon cher ami « Madjid HATEM »

A toutes personnes qui me sont chères.

Belkacem

Dédicace

Je dédie ce modeste mémoire à mes très chers parents, papa «Farouk» et maman « Djedjiga » qui m'ont soutenue et encouragé tout au long de mes études.

A mes chères sœurs « Thinhinane »et « Melissa».

A mes grands-parents paternels et maternels.

A mes oncles paternels et maternels ainsi qu'à leurs femmes.

A mes tantes paternelles et maternelles ainsi qu'à leurs maris.

A mes cousins et cousines.

A tous mes amis.

A toutes personnes qui me sont chères.

Brahim

Sommaire

Sommaire	5
Liste des Tableaux	6
Liste des figures.....	7
Acronyme	8
Introduction générale	1
Chapitre I : L'évolution de l'économie Sociale et Solidaire	
Introduction du chapitre :	6
Section I : Définition et historique de l'économie sociale et solidaire.....	7
Section II : Acteurs, principes et spécificités de l'économie sociale et solidaire	14
Section III : Les organisations non gouvernementales (ONG).....	20
La conclusion du chapitre I.....	25
Chapitre II : La contribution de l'ESS au développement local durable	26
Introduction du chapitre II	27
Section I : Le développement local et le développement durable.....	28
Section 2 : L'apport de l'ESS au développement local et le développement durable des territoires.....	39
Conclusion du chapitre	49
Chapitre III : L'Association pour la Jeunesse Innovatrice et l'Environnement (AJIE)	
Introduction du chapitre	51
Section I : L'histoire du mouvement associatif en Algérie et le territoire de l'intervention de l'association	52
Section II : Présentation de l'association AJIE	58
Conclusion du chapitre	66
Chapitre IV : L'évaluation du projet Taksebt	
Introduction du chapitre :	68
Section I : Généralités sur le projet Taksebt.....	69
Section II : Les activités composantes le projet Taksebt	76
Section III : Le bilan général du projet Taksebt	87
Conclusion du chapitre :	97
Conclusion générale.....	98
Bibliographie	103
Annexes.....	107
Table des matières.....	121

Liste des Tableaux

Tableau 1: Influence des ONG sur les politiques publiques :	23
Tableau 2 : L'évolution du secteur associatif Algérien dans le temps	54
Tableau 3 : Le budget total du projet Taksebt en euro	73
Tableau 4 : Montants des prêts octroyés et de la Participation par année en euros et en dinars	77
Tableau 5 : Les domaines d'activités concernés	79
Tableau 6 : Les montants du crédit accordés par secteur d'activité	79
Tableau 7 : Des ateliers de formations des producteurs locaux	80
Tableau 8 : Des ateliers de formation dans le domaine d'élevage	82
Tableau 9 : Missions de soutien aux filières spécifiques (lait et oléiculture) en 2011	83
Tableau 10 : Des ateliers de formation des acteurs locaux	84

Liste des figures

Figure 1: Mécanisme de fonctionnement du projet Taksebt.....	65
Figure 2 : La zone d'intervention du projet Taksebt.....	71
Figure 3 : Les grands axes du projet Taksebt	71
Figure 4 : L'apport des partenaires financiers au projet Taksebt	74
Figure 5 : La répartition du budget du projet Taksebt	75
Figure 6 : Constitution du comité d'initiatives locales.....	76
Figure 7 : Constitution du comité des prêts.....	77
Figure 8 : Montants totaux de l'ensemble de participation des porteurs du projet et de leur contribution solidaire en fonction de montant total des prêts octroyés	78
Figure 9 : Nombre d'activités créées par secteur d'activité	80
Figure 10 :Du système partenarial du projet en Algérie.....	94

Acronyme

- AGR : Activité Génératrice du Revenu
- AJIE : Association de Jeunesse Innovatrice pour l'Environnement
- ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Microcrédit
- ANSEG : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
- APC : Assemblée Populaire Communale
- APW : Assemblée Populaire de Wilaya
- BD : Beni Douala
- CC : Chambre de Commerce
- CIL : Comité d'Initiatives Locales
- CMA : Chambre du Métier et des Artisans
- CNA : Chambre Nationale de l'Agriculture
- CNAC : Caisse Nationale d'Assurance et de Chômage
- CP : Comité du Prêt
- CRMA : Caisse Régionale de Mutualité Agricole
- DD : Développement Durable
- DLD : Développement Local Durable
- DL : Développement local
- DZD : Dinars Algérien
- ESS : Economie Sociale et Solidaire
- GCP : Gestion de Cycle du Projet
- LNI : Larbaa Nath Irathen
- TRS : Tourisme Rural Solidaire
- TS : Touiza Solidarité

Résumé

L'économie sociale et solidaire venait comme une réponse aux besoins sociaux exprimés par la classe ouvrière de XVIIIème siècle (travail dans la dignité, bonheur social, etc.). Incluant une nouvelle logique qui vise la prise en compte de la diversité des enjeux des territoires marginalisés, l'économie sociale et solidaire au début des années 1970, se donne pour une vocation : le maître d'œuvre dans la mise en place de nombreux projets de développement locaux durables. Les organisations de l'économie sociale et solidaire notamment les associations, sont aujourd'hui à l'origine d'animation de beaucoup des territoires locaux, et cela par la création des activités génératrices du revenu, renforcement des valeurs sociales, éducation environnementale, valorisation du patrimoine territorial, etc.

Se basant sur une approche transversale, l'association AJIE dans la wilaya de Tizi-Ouzou, a réussi à implanter un projet du développement local durable « projet Taksebt » dans les communes qui entourent le bassin Taksebt. Un projet qui a pour but l'amélioration des conditions de vie de la population locale particulièrement les jeunes et les femmes, le renforcement des capacités des acteurs locaux et la valorisation des ressources locales de cette région.

Mots clés :

L'économie sociale et solidaire - le développement local - le développement durable - le projet Taksebt - l'AJIE.

Summery

The social economy came as a response to the social needs of the working class in the eighteen century (work in dignity, social happiness ...). Including a new logic which aims to take into account the diversity of issues of marginalized territories, the social and solidarity economy in the early 1970s, is given for a mission: the prime contractor in the implementation of many projects sustainable local development. The organizations of the social economy in particular associations are now the source of much animation of local territories, and that the creation of income generating activities, strengthening social, environmental education, valuation Territorial Heritage...

Based on a transversal approach, the AJIE association in the wilaya of Tizi-Ouzou, has successfully implemented a project of sustainable local development "Taksebt project" in public Taksebt surrounding the basin. A project that aims to improve the living conditions of local people and particularly young women, capacity building of local actors and the development of local resources of this region.

Keywords:

The social economy - local development - sustainable development - Taksebt project - AJIE.

ملخص

جاء الاقتصاد الاجتماعي باعتباره استجابة للاحتياجات الاجتماعية للطبقة العاملة في القرن الثامن عشر (العمل بكرامة والسعادة الاجتماعية) بما في ذلك المنطق الجديد ابتداءً من عام 1970 الذي يهدف إلى الأخذ في الاعتبار تنوع قضايا الأقاليم المهمشة والاقتصاد الاجتماعي والتضامني، فكان هذا القطاع المقول الرئيسي في تنفيذ العديد من المشاريع التنموية المحلية المستدامة خاصة عن طريق جمعياته التي كانت مصدر الكثير من المشاريع التنموية في الأراضي المحلية كخالق أنشطة اقتصادية واجتماعية للدخل الفردي، تقوية وتعليم أسس البيئة الاجتماعية، وتنمين التراث الأقاليم ...

وإتباعاً لمخطط التنمية التساهمي، فإن جمعية ج.م.ش.بفي ولاية تبزي وزو، نفذت بنجاح مشروع التنمية المحلية المستدامة و المسمى ب"مشروع تقسيبت" الذي أطلق في عام 2009 في المناطق المحيطة بحوض تقسيبت. هذا المشروع يهدف إلى تحسين الظروف المعيشية للسكان المحليين الشباب و النساء على وجه الخصوص، وبناء قدرات بناء قدرات الفاعلين المحليين وتنمية الموارد المحلية في هذه المنطقة

الكلمات المفاتيح

الاقتصاد الاجتماعي، التنمية المحلية، التنمية المستدامة، مشروع تقسيبت، ج.م.ش.ب

Introduction générale

L'économie sociale et solidaire est un secteur économique très répondeu au XIX^{ème} siècle dans les sociétés industrielles. Emergée sous la nomination d'économie sociale aux années 1830, elle venait comme une réaction critique de la société civile au système capitaliste et ses pratiques sur la classe ouvrière de l'époque. Regroupant des organisations de formes différentes : mutuelles, coopératives, associations, etc. l'économie sociale visait à lutter contre les conditions difficiles que vivait cette classe et de mettre l'homme au cœur de l'économie. Cependant, ce secteur à connu une période d'éclipse entre les deux guerres mondiales jusqu' aux années 1970.

Depuis la fin des années 1970 et le début des années 1980, ce secteur réapparaissait de nouveau sous le terme d'économie solidaire. Le désengagement de l'Etat de la sphère sociale suite à la crise de l'Etat providence des années 1950, l'émergence des Etats libéraux et la défaillance du secteur privé à laisser le champ libre au développement d'une multitude d'initiatives innovantes. Ces initiatives résultent d'une dynamique sociale autour des territoires locaux fuit par les entreprises privées et déclinés sous l'effet de la mondialisation.

Face à la montée de plus en plus importante des besoins sociaux et environnementaux non satisfaits par le mécanisme public et privé, les acteurs de l'économie sociale et solidaire trouvent toutes leurs raisons d'être, en proposant comme solutions des projets ambitieux à fort impact social et environnemental engendrant un développement local durable.

Qualifié de développement par le bas, le développement local durable est un développement qui intègre dans sa conception les réalités économiques, sociales, culturelles et environnementales des territoires ruraux, en cela, ça mise en place exige une synergie des efforts des divers acteurs locaux composant un territoire donné. L'implication de la société civile notamment les associations en tant que acteur de l'économie sociale et solidaire est une condition clé pour y parvenir, vu leur encastrément dans la vie quotidienne des sociétés.

Aujourd'hui, les associations sont de plus en plus présentes dans les territoires les plus reculés particulièrement, dans des pays du sud par leur politique de valorisation des potentialités locales. Leur objectif, est d'aider les populations les plus défavorisées de ces territoires à s'approprier des ressources locales créant par cela, une dynamique locale. Cette dynamique territoriale se manifeste par la création de l'emploi, la lutte contre l'exclusion sociale et la protection de l'environnement, contribuant ainsi au développement local durable.

En Algérie, ces structures associatives ont pris ces dernières années un élan important. Leur engagement dans la vie économique et sociale du pays est associé aux transformations sociales et économiques profondes que le pays avait vécues après les années 1990. L'ouverture du pays vers l'économie du marché et l'insuffisance des actions de l'Etat dans le domaine sociale a fait impulser des mouvements associatifs plus dynamiques autour des préoccupations sociales : chômage, problèmes environnementaux, etc.

C'est le cas de l'association AJIE créée en 1999, qui intervient dans le territoire de La grande Kabylie. Cette association qui a pour missions : la sensibilisation citoyenne aux questions environnementales, appui, formation et accompagnement de la population locale à la création des activités génératrices du revenu ainsi que la mise en contact de l'ensemble des acteurs locaux (collectivités territoriales, techniciens, universitaires, associations, etc.) qui contribuent au développement local et durable de la région.

Notre étude s'intéresse à cette association qui contribue au développement local durable de la région par l'engagement de certaines actions à forte utilité économique, sociale, culturelle et environnementale. Ainsi notre réflexion portera sur l'un des projets qui a été mis en place par l'AJIE à la fin de 2009, à savoir le projet Taksebt. Notre recherche est guidée par l'intérêt que nous porterons sur cette organisation associative en tant qu'acteur de développement local.

Nous essayerons par ailleurs, dans notre recherche de répondre à la problématique suivante :

Comment cette association compte répondre d'une manière innovante aux besoins sociaux et économiques de la population locale ?

Pour bien cerner notre problématique, certaines sous-questions en découlent :

- Quels sont les moyens mis en place ?
- Quelles sont les activités du projet Taksebt ?
- Quel est l'apport et l'impact de projet Taksebt sur la région ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées sur le terrain ?

Hypothèses :

Afin de répondre à notre problématique, deux hypothèses se présentent :

1. L'association AJIE est une structure de sensibilisation et d'aide aux personnes dont la situation sociale est fragile : accompagnement des personnes à la recherche du travail, soins à domicile pour les personnes âgées et les handicapées, etc.

2. L'association AJIE est un acteur de développement local qui contribue à la création des territoires de solidarité, de l'appartenance territoriale et de l'identité territoriale, et cela par la création des activités économiques, la valorisation des ressources locales de la région Taksebt, la promotion de la valeur de solidarité entre les citoyens et l'implication des acteurs locaux.

La méthodologie de travail:

Notre méthodologie de recherche s'articule à deux niveaux : théorique et pratique. Le niveau théorique s'appuie sur la méthodologie littéraire basée sur plusieurs sources telles que les ouvrages, les guides, les rapports, sites internet et des articles.

Le niveau pratique qui s'appuie sur notre participation à l'évaluation participative du projet Taksebt.

Le plan de notre mémoire se structure sur quatre chapitres dont deux théoriques et deux pratiques. Dans les deux premiers chapitres, notre recherche est orientée au développement du secteur de l'économie sociale et solidaire dans le temps et sa contribution au développement local et durable des territoires marginalisés aujourd'hui. Les deux derniers chapitres sont consacrés au développement du mouvement associatif en Algérie, l'association AJIE et sa contribution au développement local durable dans la wilaya de Tizi-Ouzou : cas du projet Taksebt.

Chapitre I

L'évolution de l'économie Sociale et Solidaire

Introduction du chapitre :

L'économie sociale et solidaire a pris ces trente dernières années une ampleur considérable notamment avec la crise économique qui a frappé le modèle néolibérale (le marché) et celui du modèle keynésien (Etat-providence) et qui a engendré des problèmes socioéconomiques énormes : chômage, exclusion sociale, précarité et pauvreté, etc.

Mettant l'être humain au cœur de l'activité économique et la solidarité entre les divers groupes sociaux, les organisations de l'économie sociale et solidaire visent à apporter des réponses immédiates et efficaces en venant en aide aux populations et aux territoires défavorisés : services rendus aux personnes âgées, insertion professionnelle, soins médicaux, recyclage des déchets, etc.

C'était le cas des ONG et des associations ces qui s'activent surtout dans les pays du sud et qui sont considérées comme étant un acteur majeur dans la valorisation des potentialités humaines, économiques et culturelles des territoires. À travers ce présent chapitre intitulé « l'économie sociale et solidaire », nous allons présenter un petit aperçu sur l'économie sociale et solidaire, son histoire, ses acteurs, ses principes, ses spécificités et les domaines d'intervention des ONG et des associations.

Section I : Définition et historique de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire qui est apparue pour la première fois au XIXème siècle sous sa forme ancienne « économie sociale » et sous sa forme nouvelle au XXème siècle « économie solidaire » a actuellement une place stratégique comme troisième secteur entre le secteur public et privé, vu sa forte contribution aux PIB de beaucoup des pays et la diversité de ses activités mais toutefois, la définition de ce concept fait aujourd'hui l'objet d'un grand débat entre les différents économistes vu la difficulté de contourner ses limites.

Dans cette première section, nous allons essayer de définir ces concepts de base ; à savoir l'économie sociale et l'économie sociale et solidaire pour ensuite se consacrer à l'historique de cette troisième économie particulièrement en Europe, en Amérique du Nord et du Sud et au Maghreb : Algérie, Maroc et en Tunisie.

1. Définitions de l'économie sociale et solidaire

1.1. L'économie sociale

Le concept d'économie sociale combine deux termes ;

Economie : renvoie à la production concrète de biens ou de services ayant l'entreprise comme forme d'organisation et contribuant à une augmentation nette de la richesse collective.

Sociale : réfère à la rentabilité sociale, et non purement économique, des activités. Cette rentabilité s'évalue par la contribution au développement démocratique, par le soutien d'une citoyenneté active et par la promotion de valeurs et d'initiatives de prise en charge individuelle et collective.

Donc, « *l'économie sociale regroupe des activités économiques exercées par des sociétés principalement : des coopératives, des mutualités et des associations, dont l'éthique se caractérise par la finalité de services aux membres ou à la collectivité plutôt que profit, l'autonomie des gestions, le processus de décision démocratique et la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus¹* ».

Ce terme d'**économie sociale** a été un choix de Michel Rocard dans les années quatre-vingt pour donner une identité à ce secteur et à l'ensemble de ces sociétés de

¹ Définition de Conseil Wallon de l'économie sociale (CWES) 1990, Hassan Zaoual, Développement durables des territoires, éd L'Harmattan, 2008, p. 92.

personnes. Les organisations de l'économie sociale partagent certaines valeurs et principes parmi lesquelles on peut citer :

- ✓ la responsabilité de la personne ;
- ✓ la liberté, la solidarité, la démocratie, l'égalité, la primauté de l'homme sur le capital (répondre aux besoins de l'homme passe avant le capital).

De ces valeurs découlent certains principes qui sont bien cernés par l'alliance coopérative internationale² :

- ✓ La libre adhésion
- ✓ Le pouvoir démocratique exercé par les membres
- ✓ La participation économique des membres
- ✓ L'autonomie des structures et l'indépendance par rapport aux pouvoirs publics
- ✓ L'éducation, la formation et l'information (qui sont les objectifs affirmés de ces structures)
- ✓ L'inter coopération (qui les différencie fondamentalement de la concurrence)
- ✓ L'engagement envers la Communauté (l'engagement relatif à l'utilité sociale)

1.2. L'économie sociale et solidaire

« L'économie sociale et solidaire désigne un ensemble d'initiatives économiques à finalité sociale qui participent à la construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie à travers des dizaines de milliers de projets dans les pays du Nord comme du Sud. Elle place la personne humaine au centre du développement économique et social. La solidarité en économie repose sur un projet tout à la fois économique, politique et social, qui entraîne une nouvelle manière de faire de la politique et d'établir les relations humaines sur la base du consensus et de l'agir citoyen. »³

L'économie sociale et solidaire ce n'est que cette nouvelle économie sociale qui met en jeu la solidarité et la cohésion sociale entre les différentes personnes de la société, la Charte de l'économie sociale définit en 1995 l'économie sociale et solidaire selon un certain nombre de critères ⁴:

²Article de Lucile Manoury sur l'économie sociale et solidaire : un moteur de l'action sur les territoires de la politique de la ville ?, juillet 2004.

³La définition de la deuxième rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité, Québec, 2001

⁴ Christine Collette, Benoît Pigé, « Economie sociale et solidaire », Edition Dunod, Paris, 2008, p. 08

- ✓ **la libre adhésion** : nul n'est contraint d'adhérer et de demeurer adhérent d'une structure de l'économie sociale, c'est le principe de la porte ouverte ;
- ✓ **la non-lucrativité individuelle** : ce principe n'exclut pas de constituer des excédents financiers, mais il en interdit l'appropriation individuelle ;
- ✓ **la gestion démocratique** : les décisions se prennent en assemblée générale selon le principe « une personne = une voix » ;
- ✓ **l'utilité collective ou l'utilité sociale du projet** : une structure de l'économie sociale est au service d'un projet collectif et non pas conduit par une seule personne, ce collectif peut être un territoire, un groupe social, un collectif de travail ;
- ✓ **la mixité des ressources** : les ressources de ce secteur sont privées ou mixtes, il est indépendant des pouvoirs publics tout en étant reconnu comme interlocuteur privilégié et recevoir des subventions dans la mise en œuvre des politiques d'intérêt général.

Exprimant la volonté de retour à quelques principes et valeurs fondatrices de l'économie sociale: la justice sociale, la liberté d'entreprendre, la démocratie interne et externe des entreprises sociales, principe de responsabilité et d'éducation des parties prenantes et l'égalité, le tiers secteur ou l'économie sociale et solidaire au sens large est cette nouvelle économie qui fait appel à la fois à l'économie informelle particulièrement, l'économie autonome et à l'économie formelle (publique et privée).

Selon les économistes Hétérodoxes, l'économie solidaire occupe une place importante au sein de l'économie plurielle, elle combine de ce fait pour répondre aux multitudes des besoins exprimés par la société civile, l'économie marchande (vente des produits divers et l'apport des membres), l'économie non marchande (subventions et avantages fiscaux accordés par l'Etat) et l'économie non monétaire (principe de réciprocité: travail de bénévolat, don et l'implication des usagers dans la formulation des activités de ce secteur), elle se définit plutôt par ses finalités: produire et renforcer la cohésion sociale, assurer l'insertion, et la nature de ses activités: l'insertion par activité économique, le commerce équitable, épargne solidaire, finance solidaire, les structure en faveur de développement durable, etc.

1.3. Aperçu historique sur l'économie sociale et solidaire

Les théories de l'économie sociale sont principalement basées sur des réactions critiques face au capitalisme ou ses conséquences, à la fois sur le plan moral, économique et politique. Ces théories remontent au XIXe siècle où on constate un décalage entre les pays du nord et pays du sud, elle est venue comme alternative au deux secteurs traditionnels de

l'économie à savoir le secteur privé et public. Le troisième secteur est considéré comme l'ensemble des organisations qui ne sont à la fois ni capitalistes, ni étatiques.

L'économie sociale s'est développé au nord, le premier mouvement coopératif est apparu au Royaume-Uni à partir de 1824 jusqu' à la création de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) en 1895 à Londres et qui a apporté une contribution de taille à la construction du concept moderne d'économie sociale. Ce mouvement s'est propagé dans toute l'Europe au milieu du XIXe siècle, par exemple en Allemagne, avec Friedrich Wilhelm Raiffeisen qui a créé et diffusé les « Darlehenskassenvereine » (des coopératives de crédit), dont la première a été fondée en 1862 à Anhausen. Cependant c'est en France qu'a eu lieu la plus grande avancée en terme d'économie sociale, à partir des années 1830 plusieurs associations ont été créée à l'instar de l'Association Chrétienne des Bijoutiers en Doré, fondée à Paris, en 1834.

En Amérique, l'économie sociale s'est développée au nord particulièrement au Canada, dans la classe laborieuses luttant pour améliorer leurs conditions de vie rendues précaires par l'industrialisation capitaliste, la condition de nécessité constitue une première dimension, de caractère socio-économique, ainsi, par exemple, que les coopératives de consommation ont été l'expression d'efforts collectifs pour trouver des réponses à certains besoins essentiels comme l'obtention des produits de base (nourriture, vêtements, etc.) et les coopératives ouvrières de production qui ont traduit la réponse aux besoins des travailleurs surtout ceux des artisans.

Dans le même sens on peut citer les mutuelles qui se sont multipliées dès le début du XXe siècle parce que les systèmes de prévoyance collectifs faisaient défaut, alors même que les risques d'accidents du travail et de maladie étaient très élevés, des familles de milieux populaires s'associaient pour alimenter par des cotisations modestes mais régulières des caisses de secours qui les aidaient en cas de besoin. Mais cette contribution socioéconomique est insuffisante pour expliquer l'émergence de ce type d'initiatives économiques. Une deuxième dimension, de caractère socioculturel, doit être prise en compte puisque la nécessité ne suffit pas à expliquer la mobilisation sociale qui est à la base de ces manifestations. L'identité collective, par l'appartenance à un même groupe dont les membres ont conscience de participer à un destin commun, forme un second registre de motivations déjà développée par Tocqueville au XIXe siècle, delà a été créé le Mouvement Coopératif Desjardins mis en place au Québec par les Canadiens français pour dynamisme le domaine de l'épargne et du crédit.

Le mouvement Desjardins : est un exemple type d'une forme de mobilisation sociale de la population canadienne-française au début du siècle qui est défavorisée par le système bancaire de l'époque, les premières caisses populaires sont nées au début du siècle (1901) sous l'impulsion d'Alphonse Desjardins à partir de l'expérience de l'économie sociale allemande et belge de Rifaines. Après plusieurs décennies de décollage lent et de peu d'impact structurant sauf au niveau micro, il a pris son élan définitif dans les années 60, un élan qui n'a pas cessé depuis. Les analyses de la société québécoise et de son modèle de développement s'entendent généralement pour dire que la cohabitation active de l'économie coopérative Desjardins avec l'économie publique québécoise a constitué, sans contredits, un des piliers du développement économique et social du Québec⁵.

Durant le XX^{ème} siècle l'économie sociale en Europe a connu un recul lors de la période des trente glorieuses (1945-1975) au détriment du secteur privé (capitaliste) et public, pour l'Europe Occidentale, elle a pratiquement disparu dans le régime soviétique à cause de la planification centralisée de l'économie ce qui rendait l'Etat seul acteur économique. Cependant après la crise économique, la défaillance du marché et de l'Etat-providence, les pays européens ont vu la nécessité d'adopter les pratiques de l'économie sociale et solidaire comme alternative pour subvenir aux besoins de la société que les acteurs privés et publics n'arrivaient plus à couvrir, comme l'augmentation du chômage. C'est à partir des années 70 en France qu'on commence à parler de l'économie sociale et solidaire sous sa forme actuelle avec la création du Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopérative et Associative (CNLAMCA) ainsi que la publication de la charte de l'économie sociale en 1980. À partir de là l'économie sociale est devenu un enjeu crucial dans le développement de la société (communauté).

Pour l'Amérique du nord l'économie sociale marque sa présence que ce soit aux USA ou au Canada. Pour les USA l'économie sociale a joué un rôle important depuis les années 40 à l'échelle locale (quartier) par la défaillance des droits sociaux au niveau des quartiers. À partir des années 70 il y a eu une nouvelle dynamique associative qui est passé d'un mouvement de revendication auprès des pouvoirs publics à un mouvement de revitalisation au niveau local par la société elle-même grâce à un programme de Développement Economique Communautaire (DEC) ou (CDC) Community Development Corporations. Pour le Canada, l'expérience marquante en terme d'économie sociale et l'expérience québécoise, au Québec il

⁵ Lévesque, B. et al (1997), Desjardins: Une entreprise et un mouvement, Presses de l'Université du Québec, Québec.

existe plus de 90000 associations (organisations communautaires) qui sont réparties sur des secteurs telle que les secteurs sociaux et communautaires : action sociale, sport, etc. Ces associations ont été créées à partir des années 60 pour répondre aux besoins de la société, elles ont pris la forme de syndicat du cadre de vie, puis aux années 70 elles se sont présentées comme alternative au pouvoir public, et à partir des années 80 elles ont pris la forme d'économie solidaire.

Contrairement au nord, l'économie sociale au sud s'est développée à la fin du XXe siècle poussée par la crise économique et les programmes d'ajustement structurels mis en place par le FMI dans le but d'encourager les secteurs de développement (industriel, etc.) au détriment des secteurs sociaux (santé, logements, etc.). Pour répondre aux besoins que les pouvoirs publics n'arrivent plus à couvrir, les populations ont développé des formes de solidarité et entraides appelées organisation économique populaire. Cette forme de solidarité on la trouve dans tous les pays du sud à l'instar des pays d'Amérique latine où durant les années 50 les mouvements associatifs luttent pour la liberté jusqu'aux années 70 où il y a eu plusieurs expériences de l'économie sociale et solidaire pour le développement de la société. L'expérience de Villa Salvador au Pérou, qui est un bidonville de 350000 habitants au début des années 70, pour l'aménager, une politique a été mise en place par le gouvernement, des ONG avec la participation de la population sous une organisation de groupe résidentiel qui seront la base du développement du territoire avec la transformation des activités économiques informelles en un parc industrielle qui se transformera en espace de coopératif et mutuel.

L'expérience de Porto Alegre (capitale de l'état de Rio Grande do Sul) au Brésil, comme pour l'expérience VES elle est basée sur une coopération entre la population et les pouvoirs publics par l'intermédiaire des collectivités locales qui ont lancé une politique de collaboration avec les citoyens appelé budgets participatif c'est-à-dire que la population intervient dans l'affectation des budgets en choisissant les projets prioritaires pour la société pour améliorer les conditions de vie de la société.

L'économie sociale et solidaire au Maghreb existe depuis toujours sous une forme traditionnelle religieuse ou communautaire (bien Habous, les Wakfs, la Zakat, la Touiza). C'est à la fin des années 80 et début des années 90 que l'économie sociale et solidaire a émergé sous sa nouvelle forme (organisée et structurée) pour répondre à des besoins fondamentaux du fait de l'absence du filet social de l'Etat, et suit à l'ajustement structurel

pour le Maroc et la Tunisie ainsi que à l'ouverture de l'économie sur le marché et la guerre civile pour l'Algérie.

Dans le cas de l'Algérie l'économie sociale organisée a émergé au milieu des années 90 comme une solution à une situation économique critique due à la crise pétrolière qui a montré les faiblesses des politiques publiques (les subventions à la consommation, etc.). Les premières organisations de l'économie sociale sont apparues en 1992 notamment avec le programme d'accompagnement aux plans d'ajustement structurels mis en place par le FMI et BM. Cependant ces organisations ont eu peu d'impacts à cause de la crise jusqu'en 1996, mais avec l'amélioration de la situation économique du pays, le secteur a connu une évolution surtout avec l'implication des pouvoirs publics, la création de l'Agence de Développement Social (ADS en 1996) et d'un ministère de solidarité nationale ainsi que l'application des différentes politiques pour améliorer la situation sociale par :

- Création d'institutions chargées de la prise en charge du chômage et de la pauvreté telle que la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC), l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANEM) et l'Agence de développement social (ADS) ;
- Création d'un dispositif d'action sociale, notamment le filet social qui est le premier dispositif d'aide sociale initié en 1992. D'autres dispositifs ont été mis en place et se sont accentués à partir de 1998 avec l'amélioration de la situation économique du pays ;
- Financement, par le budget public en direction des secteurs sociaux d'un ensemble varié d'aides et de soutiens aux catégories démunies et défavorisées ;
- Réhabilitation de la solidarité publique, par la création du ministère de la Solidarité Nationale afin d'assurer la mise en œuvre de ces filets sociaux. À ceci s'ajoute une forme d'appel à combiner l'effort de solidarité publique avec les autres formes de solidarités privées dans le but d'assurer une forme de complémentarité et d'efficacité dans l'action ;
- Prise en charge de la dimension sociale dans l'ensemble des programmes de développement initiés par l'État : un Plan de Soutien à la Relance Economique (PSRE), un Programme de Proximité de Développement Rural (PPDR), un Plan de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI), etc.

Pour les organisations de l'économie sociale et solidaire depuis l'indépendance jusqu'à la réforme constitutionnelle de 1989 ont été soumises à des lois strictes qui entravaient leur

activités à l'exemple là l'ordonnance de 1971 qui a permis à l'Etat d'exercer un pouvoir de discision sur la création des associations.

Comme c'était le cas en Algérie, au Maroc et en Tunisie l'économie sociale et solidaire existe aussi sous une forme traditionnelle depuis toujours, cependant l'émergence de la nouvelle économie sociale et solidaire a été le résultat de l'application du programme d'ajustement structurelle du FMI qui a limité le champ d'intervention de l'Etat.

Au Maroc l'économie sociale s'est développée pour répondre aux besoins socioéconomiques avec l'intervention notamment de l'Etat, elle est composée des associations coopératives et mutuelles. Pour cela l'Etat a mis en place plusieurs dispositifs : office de développement coopération (ODCO) ; agence de développment social (ADS) créée en 1999 pour renforcer les capacités des acteurs locaux et améliorer les conditions de vie ainsi que développer des activités génératrices de revenu. Dans le même contexte le programme initiative nationale de développement humain (INDH) a été lancé en 2005.

Section II : Acteurs, principes et spécificités de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire à la différence des autres secteurs traditionnels ; Etat et le marché est reconnue aujourd'hui par ses différentes organisations dont le statut et les principes de fonctionnement différents de ceux des entreprises publiques et privées, et par les spécificités liés aux modes de ses réponses.

Dans cette deuxième section, nous définissons les diverses catégories des acteurs de cette économie et leur principes ainsi que ses spécificités

2.1. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire regroupe des différentes formes d'organisations avec des statuts juridiques différents : associations, coopératives, mutuelles, etc.

2.1.1. Les coopérative :

Nous pouvons définir une coopérative « *comme étant une association autonome de personnes volontairement réunies, pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques sociaux et culturels, communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement* »⁶. Elles sont aussi « *des associations de personnes qui se sont groupées pour atteindre un but commun par la constitution d'une entreprise*

⁶ Cours de Michel Garrabé sur l'économie sociale; « Les organisations de l'économie sociale et solidaire (OESS) », 2007, p.01.

dirigée démocratiquement en fournissant une quote-part équitable du capital nécessaire et en acceptant une juste participation aux risques et aux fruits de cette entreprise, au fonctionnement de laquelle les membres participent activement »⁷

Les coopératives comme organisations autonomes contribuent : à la satisfaction et à la formation de ses membres, à la diminution des coûts de production et commercialisation des biens et services produits en commun et à améliorer la qualité des biens et services mis à la disposition de ses membres. Il existe plusieurs catégories de coopératives : coopératives des entreprises, de salariés, des usagers et les coopératives de crédit.

2.1.2. Les mutuelles

Les mutuelles sont définies comme étant « *des personnes morales de droit privé à but non lucratif qui conduisent des actions de prévoyance, de solidarité et d'entraide pour contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie*⁸ ». Il existe deux catégories des mutuelles : mutuelles d'assurance et les mutuelles de santé et de prévoyance.

2.1.3. Les associations

En France L'association peut être définie comme « *une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices* »⁹. Pour Tocqueville « *l'association volontaire, quelque soit son objet, est une école de démocratie qui élargit l'horizon des participants, stimule la prise de parole et le débat, apprend à agir en commun sur un pied d'égalité* »¹⁰.

L'objectif général des associations est de contribuer à la satisfaction des besoins de ses membres adhérents et non adhérents. Selon V. Tchernogog,¹¹ il existe dix catégories d'associations :

- ✓ Action caritative et humanitaire ;
- ✓ Action sociale ;
- ✓ Santé ;

⁷Cours de Michel Garrabé sur l'économie sociale; « Les organisations de l'économie sociale et solidaire (OESS) », 2007, p.01.

⁸ Ibidem., p. 03.

⁹ Ibidem., p. 04.

¹⁰Ibidem., p. 04.

¹¹ Ibidem., p.07.

- ✓ Culture ;
- ✓ Sports ;
- ✓ Loisirs et sociabilité ;
- ✓ Expression et défense des droits et des intérêts ;
- ✓ Éducation, formation, Insertion ;
- ✓ Activités économiques et développement local ;
- ✓ Autres.

2.1.4. Les fondations

En France, l'article 18 de la loi du 23 juillet 1987 définit ainsi la fondation : « *La fondation est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif*¹² ». Il existe plusieurs catégories de fondations¹³ :

- ✓ Les fondations d'entreprises ;
- ✓ Les fondations de personnes ;
- ✓ Les fondations abritées.

Les objectifs des fondations, différents d'un pays à un autre

- ✓ Aides aux personnes en difficultés en France, au Québec et USA ;
- ✓ Santé et éducation en France et USA ;
- ✓ Recherche médicale en France ;
- ✓ Environnement aux USA et au Canada ;
- ✓ Sciences politiques en France ;
- ✓ Culture et art en France, Espagne et Suisse.

2.1.5. Les ONG

Les organisations non gouvernementales (ONG) ou bien les associations de solidarité interactionnelle (ASI) sont des associations à vocation interactionnelles, elles sont apparues dans à partir de 1946, elles interviennent dans des divers domaines économique, social, religieux, culturel ou éducatif afin de venir en aide à des populations défavorisées. On distingue deux catégories des ONG :

- ✓ *Les ONG d'urgence ;*

¹² Cours de Michel Garrabé sur l'économie sociale; « Les organisations de l'économie sociale et solidaire (OESS) », 2007, p. 11.

¹³ Ibid p 12

✓ *Les ONG de développement.*

2.2. Les principes de l'économie sociale et solidaire

Les grands principes de l'économie sociale que l'on trouve aujourd'hui dans les unités juridique de l'économie sociale et solidaire sont d'ordre de sept :

Le principe de libre adhésion : une libre entrée et sortie, qui n'inclue pas les mutuelles, les coopératives et les associations créées par les pouvoirs publics comme c'était le cas à une certaine époque en Algérie ou dans les anciens pays de l'est (les PECOS).

Le principe de gestion et de gouvernance démocratique : c'est un homme, une voix, et qui désigne les entreprises appartenant à l'économie sociale et solidaire de celles qui font partis du système capitaliste.

Le principe d'autonomie des organisations : qui caractérise les organisations issues de l'économie sociale et solidaire vis-à-vis des organisations imposées par l'administration publique ayant des postes destinés en particulier aux responsables politiques et administratifs.

Le principe de lucrativité nulle ou limitée (l'acapitalisme) : c'est-à-dire la lucrativité limitée pour les coopératives et la lucrativité nulle pour les associations et les mutuelles. Contrairement aux entreprises capitalistes, les organisations relevant du champ de l'économie sociale et solidaire, n'ont qu'une seule mission ; c'est bien que la satisfaction des besoins de leur membres (cas des coopératives et des mutuelles) et ceux de la société (cas des associations). Néanmoins, la réalisation de profit demeure nécessaire pour leur fonctionnement.

Le principe d'éducation des coopérateurs ou des adhérents (d'une mutuelle ou d'une association) : qui vise à renforcer l'esprit coopératif, la loyauté, la confiance et la capacité des adhérents afin de leur permettre d'assurer la responsabilité et les tâches qui leur sont confiées.

Le principe de l'inter-coopération et de partenariat : entre les organisations de l'économie sociale et solidaire qui partagent les mêmes valeurs et principes pour faire face à la concurrence des entreprises capitalistes.

Le principe d'engagement de la coopérative au service de la communauté : il s'agit d'un engagement volontaire vers la production de l'utilité sociale, dont ses bénéfices dépassent largement celle des adhérents. Ce nouvel engagement des coopératives et des mutuelles qui était autrefois l'œuvre des associations à l'image des associations de services

sociaux, vise à confirmer leur volonté d'assumer pleinement leurs responsabilités internes et externes en revenant à l'une des valeurs fondatrice de l'économie sociale et solidaire qui est la solidarité.

2.3. Les spécificités de l'ESS

2.3.1. L'innovation sociale

Selon **Schumpeter** « *les innovations sont généralement définies comme de nouveaux produits ou services, de nouveaux procédés, de nouveaux débouchés et de nouvelles combinaisons, ce qui ouvre la porte aux innovations sociales* »¹⁴.

l'innovation sociale est souvent pour ne pas dire toujours le fait de l'économie sociale et solidaire, en se basant sur leur ancrage communautaire, sur la participation citoyenne dans ses diverses formes et sur le lien de proximité qu'elles entretiennent avec les différentes couches de la société permettant une meilleure connaissance des opportunités et des besoins territoriaux, les organisations et les entreprises de cette économie tentent d'améliorer le cadre de vie de la population, et de satisfaire les besoins non ou mal pris par le secteur public et privé, par la formulation de nouvelles idées et projets susceptibles de renforcer et produire de nouvelles valeurs sociales.

Selon le Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire français, l'innovation sociale¹⁵ se résume d'une manière suivante:

- Élaboration de réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales ;
- Participation et coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers ;
- Innovation sur un produit ou un service, ainsi que sur le mode d'organisation ou de distribution ;
- Processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation.

Qualifié aussi d'innovations non technologiques par opposition à celles qui se font dans le domaine scientifique, l'innovation sociale génère des dynamiques territoriales, par la

¹⁴ Benoît Lévesque et Marguerite Mendell; «l'économie social: diversité des définitions et des constructions théoriques», revue interventions économiques, année 2005, p. 11.

¹⁵ Benoît Lévesque et Marguerite Mendell , Op. cit., p. 18.

mise en place des solutions efficaces dans des milieux là où le pouvoir public et les entreprises privées n'ont pas pu réussir.

2.3.2. L'utilité sociale

L'utilité sociale est l'activité qui permet : « *de pallier les insuffisances de l'économie de marché que ce soit en fournissant, dans des conditions alors nécessairement désintéressées, des services qui ne sont pas assurés par le marché, faute d'être rentables ou que ce soit en pourvoyant aux besoins de ceux que le marché délaisse parce que leurs ressources trop modestes, n'en font pas des clients intéressants*¹⁶. », en cela, « *les organismes sans but lucratif agissant dans leur domaine d'intervention, peuvent contribuer à l'exercice d'une mission d'intérêt général, voire de service public, dès lors qu'ils prennent en compte la nature du besoin à satisfaire et les conditions dans lesquelles il y est fait face*¹⁷. »

Donc face aux divers problèmes que nos sociétés connaissaient (malades, pauvres, jeunes, femmes, émigrés, personnes âgées, sans domicile fixe,...), l'économie sociale et solidaire essaye d'apporter des nouvelles solutions (nouvelles activités) tout en renforçant la solidarité et les liens sociaux entre les groupes sociaux.

2.3.3. Le territoire local comme espace d'intervention

L'économie sociale et solidaire prend le territoire local non pas comme un simple espace d'opportunité économique là où s'installent les entreprises issues de l'économie capitaliste, mais comme étant une condition vitale pour la réussite de ses activités, c'est l'intervention auprès des personnes vivant dans des espaces ruraux, la valorisation des ressources locales et des territoires locaux qui font son identité et qui justifient la légitimité de actions de ses organisations, par conséquent, les activités de l'économie sociale et solidaire sont des activités territorialisées. L'émergence de ces organisations au début des années 70, est souvent le produit des relations interpersonnelles, de proximités avec les usagers, des raisons culturelles, historiques et sociopolitiques ainsi que des réseaux d'interconnaissance qui partagent les mêmes intérêts et la même identité.

Ces initiatives locales ont pour objectif, de prendre en main le destin des milieux locaux, améliorer les conditions sociales de la vie locale, le renforcement des liens sociaux, le

¹⁶ Christine Collette Et Benoît Pigé « économie sociale et solidaire ; gouvernance et contrôle »; Dunod, Paris, 2008, p.16.

¹⁷ Ibidem., p. 16.

développement des nouvelles activités, d'instaurer la solidarité entre la population locale par l'émergence des activités de proximité, et entre les acteurs publics et privés particulièrement les entreprises locales (réseaux de coopération et d'entraide d'entrepreneurs) ; en redéfinissant et réorientant leurs actions vers un développement global plus significatif.

En cela, l'économie sociale et solidaire qui est une économie de proximité non-délocalisable, peut s'inscrire dans la logique de développement local en visant par son intervention dans les espaces locaux à garantir l'adaptation d'un modèle de développement économique propre aux territoires et en aidant les acteurs locaux à s'approprier des ressources locales d'une façon pertinente afin de répondre aux besoins de leurs territoires, donc en effet, il existe un rapport à double sens entre le territoire et l'économie sociale et solidaire.

2.3.4. Une complémentarité pour les politiques publiques

L'économie solidaire à la différence de l'économie sociale entretient une relation solide avec les politiques publiques élaborées dans le sens de lutter contre le chômage et toutes formes d'exclusion socioprofessionnelle, selon certains auteurs, les organisations de l'économie sociale et solidaire viennent soit en s'appuyant ou bien en rejoignant les politiques publiques qui distinguent de ces dernières par cette dynamique de participation volontaire.

Cependant, cette légère différenciation ne remet pas en question l'appartenance des organisations relevant de l'économie solidaire au champ de l'économie sociale même si parfois, elle constitue un danger vis-à-vis de l'autonomie de celles-ci, par ailleurs ce même rôle partagé entre les entreprises de l'économie solidaire et les politiques publiques nous amène à faire une distinction entre les acteurs de l'économie solidaire en tant que acteurs autonomes issus des initiatives de la société civile et les associations créées par les administrations publiques dont le seul objectif est d'appliquer les politiques publiques.

Section III : Les organisations non gouvernementales (ONG)

Une organisation non gouvernementale (ONG) est un acteur incontournable dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Ayant des actions au niveau local, national et international, elles y occupent une place centrale non seulement par ses actions humanitaires (éducation, santé,...), mais aussi par leur contribution au développement des territoires défavorisés notamment dans les pays du sud, et cela par sa mobilisation des fonds et sa participation dans la mise en place des projets de développement.

Nous nous intéressons à travers cette section à donner un aperçu général sur les ONG : définition, historique, ressources de financement, domaines d'intervention et enfin leur relations avec les politiques publiques.

3.1. Définition :

Il est difficile de donner une définition exacte des ONG, mais elles peuvent être définies comme suit :

1. Un organisme privé indépendant à but non lucratif, à caractère associatif et d'utilité nationale ou internationale et dont sa création ne relève pas d'un accord intergouvernemental ou d'un gouvernement.
2. Groupement des personnes physique ou morales autonome, privé, structuré et légalement déclaré et agréé, à but non lucratif, à vocation humanitaire exerçant de façon professionnelle ses activités sous forme de prestation de service permanents.
3. Une organisation non gouvernementale (ONG) à but non lucratif est un groupe de bénévoles citoyens organisés à l'échelle locale, nationale ou internationale. Dirigées par des personnes ayant un intérêt commun. Les ONG accomplissent une variété de services et de fonctions humanitaires. Une ONG est également une personne morale qui intervient au niveau national et international.

Les ONG se caractérisent par le fait qu'elles viennent d'un acte de volontariat et ont un but non lucratif. Ce sont des organisations non gouvernementales qui ont des activités à vocation humanitaire ou à caractère caritatif, socio- économique, éducatif et culturel.

3.2. Historique :

Les origines des ONG remontent à la fin du XIXème et au début du XXème siècle. Dans les années 1900, il existe plus de 200 ONG sous l'appellation d'associations internationales. Le terme d'ONG apparaît pour la première fois en 1945 avec l'établissement de la charte des Nations Unies, remplaçant ainsi le terme d'association internationale utilisé jusque-là. On peut constater trois éléments historiques qui ont joué un rôle important dans l'émergence et le développement des ONG¹⁸ :

¹⁸ : J. ZUFFEREY (C) ISE, Introduction à la société civile et aux ONG /, UNIGE, Mars 2011. Page 5.

1. **Les deux guerres mondiales** ; elles verront l'avènement d'associations d'un genre nouveau, qui portent assistance aux victimes. Ces ONG humanitaires seront de plus en plus présentes sur les lieux de conflits armés mais aussi lors de catastrophes naturelles.
2. **La décolonisation** ; dès le milieu du XXème siècle, la décolonisation permettra aux ONG d'élargir leurs champs d'action, passant de l'aide humanitaire au développement des pays du tiers monde. Leur émergence sur la scène internationale se fera dès les années 1960, en tant que « modèle alternatif aux appareils publics de coopération bilatérale et multilatérale. »
3. **La fin de la guerre froide et du clivage Est/Ouest** ; permettront à ces ONG d'étendre leur action à l'ensemble de la planète. Un point important à souligner est le rôle prépondérant des ONG dans le changement de paradigme, du concept de développement à celui de développement durable et dans la construction du discours sur le développement durable.

3.3. Les sources de financement des ONG :

Les ONG ont deux sources majeures de financement, les financements publics sous forme de subventions accordées par l'Etat : d'aides, des dons et l'octroi de matériels. Il y a aussi les financements privés sous forme de cotisations des membres, de dons et de legs par des partenaires ou des donateurs. Pour l'utilisation des fonds les ONG assurent la gérance de ses fonds propres, le règlement des charges et des frais divers de gestion.

3.4. Domaines d'intervention :

Pour savoir le domaine d'intervention des ONG il faut en premier lieu les classer, actuellement on distingue deux types d'ONG, les ONG à but humanitaire et à but non humanitaire.

Les ONG à but non humanitaire : sont avant tout des groupes de plaidoyer, comme par exemple RENAF ou Human Rights Watch. Ces ONG ont pour but non humanitaire mais des ambitions idéologiques ou commerciales.

Les ONG à but humanitaire : mettent en place des programmes d'aides, éducatifs ou caritatifs par exemple. Les ONG de ce dernier type se regroupent parfois en collectifs, en plateformes ou en réseaux suivant leur domaine d'intervention ou particularités.

Les ONG à but humanitaire s'activent à la majeure partie dans les pays du sud où elles interviennent dans les domaines suivants : domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi ou dans le domaine de l'aide sociale ou de l'aide d'urgence. Les ONG interviennent de plus en

plus lors des catastrophes soit naturelles ou industrielles pour apporter des soins et de la nourriture ainsi pour collecter des fonds, etc.

A part les interventions d'urgence, les ONG jouent aujourd'hui un rôle capital dans le développement et l'aménagement des régions en y apportant plusieurs types d'actions ¹⁹:

A. Projets de développement : Ils peuvent prendre plusieurs formes :

- a. Des projets directs dans les domaines de compétence des ONG concernées, en articulation avec les organisations locales ou les personnes ;
- b. Des transferts de savoir-faire favorisant l'autonomie des acteurs locaux, dans des domaines techniques ou économiques et comptables ;
- c. Des financements d'actions, notamment par du micro crédit ;
- d. Du soutien aux initiatives locales, sous forme techniques ou logistiques.

B. Les appuis aux populations : Il s'agit ici, de soutien à des organisations locales de veille démocratique (droits de l'homme), ou environnementale :

- a. Veille démocratique, résultant d'action d'information et de mobilisation internationales sur les opinions publiques et les dirigeants politiques ;
- b. Veille environnementale, par la mesure des désordres, l'aide à la réduction des gaspillages, l'information et la dénonciation.

3.5- Les ONG et les politique publique ²⁰:

Tableau 1:influence des ONG sur les politiques publiques :

NIVEAUX	INSTITUTIONS PUBLIQUES	PERSONNALITES CIBLES	ACTES PUBLIC CIBLES
International	Nations Unies G8 ou G20, OMC, Banque mondiale, UE	Ambassadeurs des Etats, Représentants des délégations, de l'UE, des NU, leaders religieux	Chartes, Déclarations, Accords, Traités, Résolutions, Encycliques, Plateformes, Programmes d'action, Manifestes, Conventions...
National ou central	Présidence, Ministères,	Président, Ministres, parlementaires,	Constitution, Lois, Ordonnances, Décrets,

¹⁹ Michel Garrabé, op.cit, P 13

²⁰ Article: influence des ONG international sur les politiques publiques, par Alin Robuns et Veronique Geoffroy. septembre 2009. Page 8. Pour les années de création de (ANE, CNAM, ADS) 1996

	parlement, Conseils nationaux, Conseil d'Etat Constitutionnel, Syndicats, représentants patronaux,	fonctionnaires, magistrats, leaders religieux, syndicalistes, les responsables patronaux	Arrêtés, Directives, Protocoles, Normes et standards, Politiques, Programmes, Stratégies, Documents d'orientation, Déclarations...
Régional ou intermédiaire	Instance régionales Préfecture	Elus régionaux Conseils régionaux, préfets, magistrats	Arrêtés, Règlements, Directives...
Local, communautaire	Instance locales	Elus locaux, groupes citoyens, représentants religieux, chef traditionnel, notables	Arrêtés, Règlements, Directives, Us et coutumes, Traditions, Décisions traditionnelles...

Source : Alain Robyns /URD

Le tableau dresse une typologie des institutions, personnalités et actes publics potentiellement ciblés par des actions de la part des organisations non gouvernementales (ONG), par niveau (internationale, nationale, régionale, local). L'influence des organisations non gouvernementales défère à chaque niveau d'intervention exemple ; on ce qui concernent les institutions publiques visées, elle défèrent a chaque niveau :

Au niveau international l'action des ONG cible les nations unies, l'OMC, la Banque Mondiale. Au niveau national elle cible plus tôt les ministres, le conseil national...

Au niveau régional et local elle vise les instances régionales et locales.

La conclusion du chapitre I :

Pour conclure on peut dire que parmi les différents rôles de l'économie sociale et solidaire, sont sans doute ceux d'identifier et d'exprimer publiquement les besoins de la collectivité (les besoins que les structures traditionnelles n'arrivent plus à subvenir), voir même des besoins nouveaux, comme la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. On peut dire que depuis son apparition jusque a sa forme actuelle, les différentes formes et acteurs (coopérative, association, mutuelle, ONG) d'économie sociale et solidaire forment le troisième secteur qui a permis l'amélioration des conditions de vie des populations que ce soit dans les pays du nord ou du sud.

L'économie sociale et solidaire a pris une place importante sur le plan international et local et c'est dû à l'évolution de l'influence de ces acteurs sur les déférentes politiques qui accompagnent la globalisation et des questions de solidarité. Cependant l'économie sociale et solidaire privilégie l'intervention au niveau local dans le but de contribuer à la création d'une dynamique locale, à la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et aussi de contribuer à la protection de l'environnement par l'intégration des principes du développement durable au niveau local.

Chapitre II:

La contribution de l'ESS au développement local durable

Introduction du chapitre II :

L'économie sociale et solidaire qui était hier une économie à caractère social issue d'un regroupement volontaire de la société civile, apparaît aujourd'hui comme une véritable motrice de l'économie et un secteur porteur d'innovation : commerce équitable, finance solidaire, etc.

En s'appuyant sur l'économie sociale et solidaire, les collectivités locales peuvent mettre en place des politiques du développement local durable susceptibles de modifier profondément et efficacement le visage et la trajectoire de leurs territoires.

L'aboutissement d'un projet du développement local plus solidaire, nécessite la synergie des efforts des acteurs, d'activités et des structures, il repose sur une approche globale et transversale. Les expériences du développement local durable sont plus souvent le fruit d'un partenariat, d'une coordination et d'une alliance entre les différents acteurs locaux concernés. Les organisations de l'économie sociale et solidaire en particulier les Organisations Non Gouvernementales y trouvent leur place en apportant plus d'utilité sociale, plus d'harmonisation et de consolidation au développement des territoires.

Dans ce deuxième chapitre intitulé « la contribution de l'ESS au développement local durable » nous présenterons les piliers fondamentaux qui composent les deux concepts : développement local et du développement durable, et la contribution de l'ESS au développement local durable des territoires marginalisés

Section I : Le développement local et le développement durable

Le développement local est un concept récent apparu dans les années 70, suite à la crise du modèle du développement par le haut (macroéconomique) conduit par l'Etat et aux effets destructifs de la mondialisation sur les espaces ruraux. Il met l'accent sur les différentes interactions entre les acteurs locaux, fondées sur les relations de proximité dont l'objectif est de mobiliser les potentialités locales afin de provoquer un développement spatial plus durable et plus respectueux aux spécificités locales.

Quant au développement durable, il est né d'une réflexion engagée par les différentes institutions internationales (ONU, OCDE, OIT, BM,...) sur les préoccupations économiques, sociales et environnementales qui ont marqué le monde à la fin des années 1950 et le début des années 1960, mais ce n'est qu'à la fin des années 1980 notamment avec le rapport du Brundtland 1987 et le sommet de la terre Rio 1992 que la notion de développement durable vient d'être éclaircie en mettant en lien les objectifs sociaux, économiques et environnementaux.

L'objectif de cette première section en premier lieu est de définir le concept du développement local, ses objectifs, ses caractéristiques, ses acteurs, ses ressources et son territoire, en second lieu, nous présenterons également la notion du développement durable, ses piliers et ses préoccupations.

1.1. Le développement local

La notion du développement local peut être abordée en suivant le plan suivant :

1.1.1 Définition et objectifs du développement local

Pour éclaircir ce concept, il nous semble en premier lieu utile de donner la définition et les objectifs du développement local :

1.1.1.1 Définition du développement local

La notion de développement local regroupe deux concepts ²¹:

- *Le développement* : Un phénomène multiforme et multidimensionnel, est souvent défini comme un processus de transformation qui accompagne la croissance économique dans une évolution à long terme. Ce processus est étroitement lié au changement structurel, au

²¹ Nature du développement local et rôle des collectivités locales dans son financement, par Dr. Abdelbaki SMATI Centre universitaire de Souk-Ahras, p. 03.

progrès technique et à l'innovation globale et intéresse par conséquent tous les aspects de la vie.

- *Le local* : il repose sur la notion de territoire qui, elle-même est liée au découpage administratif parfois arbitraire et à l'appartenance identitaire au sens large qui offre un potentiel de ressources humaines, financières, d'infrastructures et institutions dont la mobilisation et la valorisation engendrent des idées et des projets de développement.

En cela le développement local, pour Paul Houée : « *est une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée avec les centres de décision des ensembles économiques, sociaux et politiques dans lesquels ils s'intègrent*²² ».

Le développement local est un développement par le bas, il intervient dans les différents domaines économique, social, environnemental et technologique en vue de trouver une solution collective aux problèmes qui se posent à l'échelle locale. Il s'appuie, de ce fait, sur le principe de l'implication et la responsabilisation des acteurs locaux. C'est un type de développement qui vient comme une réaction aux limites du développement par le haut, car ce dernier est un simple modèle économique quantitatif qui ne tient pas compte des spécificités sociales, écologiques et culturelles des territoires locaux, autrement dit, c'est un développement qui interprète les données sociales de point de vue économique.

Néanmoins le développement local allait dans le sens des nouvelles politiques publiques conçues par le haut comme les politiques d'aménagement territorial et les politiques urbaines, mais à la différence de celles-ci, le développement par le bas comme son nom l'indique associe dans le processus d'élaboration de ses politiques et ses projets la société civile notamment les associations et les services étatiques décentralisés à l'image des collectivités locales.

1.1.1.2 Objectifs du développement local

Le DL, est un mode de développement à double objectifs²³ :

Sur le plan économique, Le DL vise à :

²² Paul Houée, Les politiques de développement rural, 2ème édition, INRA/Economica, 1996, p. 213.

²³ Article de Dr. Abdelbaki SMATI sur la nature du développement local et rôle des collectivités locale dans son financement, Centre universitaire de Souk-Ahras, année 2008, p. 05.

- Valoriser les ressources et les potentialités locales d'un territoire en les intégrant dans un projet de développement local ou dans la production des biens et des services aptes de satisfaire les besoins du marché local, régional, national ou international ;

- Varier et enrichir les activités d'un territoire donné, en cherchant une combinaison idéale des compétences et des ressources locales permettant ainsi la création de nouvelles sources du revenu, par conséquent ; réalisation de nouveaux investissements économiques et sociaux générateurs d'emplois ;

- Encourager les échanges entre les unités de production locales afin de créer un tissu d'activités interactive riche en initiatives locales.

Sur le plan social ; le DL cherche à remédier aux effets néfastes de la mondialisation et du développement économique par le haut tel que : le chômage, l'exode rural et la dégradation de niveau de vie de la population rural, pour cela il vise à :

- Identifier et prendre en charge les besoins fondamentaux des populations locales d'une manière à faire faciliter l'accès aux divers services sociaux pour tout le monde ;
- Réduire le degré de vulnérabilité des populations locales en renforçant d'avantage les structures sociales de bases de santé, de formation et de culture ;
- Réduire la pauvreté et la misère des territoires locaux les plus reculés en assurant à leurs populations plus de chances du développement économique et social plus équitable et plus juste.

1.1.2 Caractéristiques et acteurs du développement local

En deuxième lieu, le concept du développement local peut être approfondi en étudiant ses caractéristiques et ses acteurs :

1.1.2.1 Caractéristique du développement local

Au-delà de la diversité des approches, voire des divergences entre les auteurs, l'étude épistémologique de la notion de DL fait ressortir un consensus autour d'un certain nombre de caractéristiques²⁴ :

- C'est un développement conçu à l'échelle local, qualifié de développement territorial;

²⁴ Les cours de Mr Bougarmouh sur le développement local, université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, année universitaire 2014/2015.

- C'est un mode de développement qui est basé sur les spécificités sociales, culturelles et historiques qui ont fait émerger la notion de territoire local;
- C'est un développement qui vise à répondre aux différents intérêts des groupes sociaux qui constituent le territoire local;
- C'est développement dont les différents types d'activités s'appuie sur les richesses local d'un territoire;
- C'est un développement qui fait appel à la notion de gouvernance territoriale et à l'implication des ressources et des acteurs locaux dans un projet local mobilisateur (le partenariat entre les acteurs et le principe de démocratie participative), on parle de développement endogène.

1.1.2.2 Acteur du développement local

Les acteurs territoriaux renvoient à l'ensemble d'acteurs, ancrés d'une part dans la société civile et d'une autre part dans les appareils de gestion publique²⁵ :

- *Les acteurs institutionnels* : l'Etat et les collectivités locales ;
- *Les acteurs non étatiques* : organisations indépendantes de la société civile, en dehors des gouvernements et de l'administration publique. On y regroupe notamment les Organisations Non Gouvernementales (ONG), et leurs associations, les partenaires sociaux (syndicats, associations d'entrepreneurs...), les associations du secteur privé, les universités.

Les groupes d'action locale²⁶ doivent être composés de représentants des intérêts socioéconomiques locaux publics et privés, tels que les entrepreneurs et leurs associations, les autorités locales, les associations rurales ou de quartier, les groupes de citoyens (comme par exemple les minorités, les personnes âgées, les associations hommes/femmes et de la jeunesse, les entrepreneurs, etc.), les organisations communautaires et volontaires, etc.

L'Union Européen et l'ONU ont distingués plusieurs catégories d'acteurs locaux²⁷. Pour l'UE, les acteurs locaux sont en nombres de quatre :

- Les pouvoirs publics et les élus ;

²⁵ Cours de Dr Benabderrahmane sur la gouvernance locale, université de Constantine, années universitaire 2013/2014.

²⁶ Rapport de la Commission Européenne sur un Développement local mené par les acteurs locaux : politique européenne de cohésion pour la période 2014- 2020, année 2014, p. 03.

²⁷ Les cours de Mr Bougarmouh sur le développement local, université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, année universitaire 2014/2015.

- Les entreprises ;
- Les organisations de la société civile comme le plus important, parce qu'elles sont indépendantes de l'Etat, elles défendent l'intérêt collectif et parce qu'elles sont issues de la volonté de la société civile ;
- Enfin, les immigrés pour les pays en voie de développement.

Dans l'agenda 21 qui a été définie par l'ONU, on distingue différentes catégories d'acteurs locaux, mais l'ONU appelle à privilégier certaines catégories de ces acteurs comme :

- Les jeunes qui représentent la grande partie de la population ;
- Les femmes parce qu'elles travaillent plus et elles reçoivent moins de revenu ;
- Et enfin, les paysans qui fournissent l'essentiel de l'alimentation au monde mais ils sont toujours les moins nourris.

1.1.3 Ressources et le territoire du développement local

Enfin, le développement local, est un développement qui se distingue par ses propres ressources et son territoire local :

1.1.3.1 Ressources du développement local²⁸

La notion de la ressource a été développée pour la première fois, dans leurs recherches sur le développement, par les économistes et les géographes dans les années 1980. Pour **Brunet et al. (1993)**, « *La ressource désigne les moyens dont dispose un individu ou un groupe pour mener à bien une action, pour créer de la richesse. Ainsi, une ressource n'existe que si elle est connue, révélée et exploitable, que si des hommes lui attribuent une valeur d'usage* ²⁹ ».

Dans une perspective de DL, la notion de la ressource, telle qu'elle est définie par **Bernard PECQUEUR** et de **Hervé GUMUCHIAN**: « *est une caractéristique construite d'un territoire spécifique et ce, dans une optique de développement* ³⁰ ». », par conséquent, une ressource locale renvoie à la fois : à l'histoire et aux apprentissages locaux ainsi que aux différentes coordinations et interactions entre les acteurs locaux (patrimoine, le savoir-faire, un château par exemple.

²⁸ www.theses.univ-lyon2.fr consulté le (18/09/2015).

²⁹ Ibidem.

³⁰ Ibidem.

Dans une conception plus large qui fait référence non seulement aux objets construits, mais également aux ressources non valorisées ou qui inconsciemment utilisées par les acteurs locaux, CORRADO (2004) définit une ressource locale comme étant : « *une ressource territoriale qui représente la découverte et l'actualisation d'une valeur latente du territoire par une partie d'une société humaine qui la reconnaît et l'interprète comme telle, à l'intérieur d'un projet de développement local*³¹ ». Une ressource donc, ne préexiste pas (latente), elle est le résultat d'une relation entre un objet (patrimoine historique, tradition, bâtiment, savoir-faire, minerais, rivière, etc.) et un système de production (L.KEBIR 2004), du fait, elle dépend de la capacité d'identification et la vision des acteurs portée sur les opportunités et les limites de leur territoire.

Une ressource territoriale peut prendre trois dimensions³² :

- ❖ **Dimension technique** : une ressource définie par rapport à l'évolution technologique autrement dit, une ressource d'aujourd'hui n'est pas celle d'hier et de demain ;
- ❖ **Dimension socio-institutionnelle** : fait référence à la manière dont elle est valorisée par les acteurs ;
- ❖ **Dimension relative** : une ressource est spécifique à un temps et un espace.

1.1.3.2 Territoire du développement local³³

Le territoire est un concept issu du latin *territorium*, il désigne l'espace géographique sur lequel s'exerce l'autorité juridique d'un pays et l'ensemble des régions qui composent le territoire national. En économie le territoire dans les premiers temps, ce n'est que un support où s'installent les activités économiques, autrement dit, on aborde le territoire à partir de ses fonctions (approche fonctionnelle): la production, la consommation, déplacement, etc.

Ce n'est que à partir des années 80 suite à la crise de modèle keyneso-fordiste, que les économistes parlent du territoire local qui prend en compte non seulement l'espace géographique, mais également les réalités politiques, économiques, sociales et culturelles. Ainsi le territoire est une appropriation à la fois économique, idéologique et

³¹ www.theses.univ-lyon2.fr consulté le (18/09/2015).

³² Les cours de Mr BOUGARMOUH sur le développement local, université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, année 2014/2015.

³³ www.toupie.org (consulté le 09/08/2015).

politique (sociale, donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes et de leur histoire.

Le territoire, en dehors de la géographie, peut prendre cinq sens majeurs différents, renvoyant à cinq approches disciplinaires ou pluridisciplinaires³⁴ :

- l'espace vital, au sens de l'écologie et des écosystèmes,
- l'espace d'exercice et de contrôle d'un pouvoir,
- l'espace d'organisation et d'efficacité par la proximité,
- l'espace vecteur d'une identité et d'une altérité associées à un patrimoine,
- l'espace social démocratique et solidaire.

1.2 Le développement durable

Comme la notion du développement local, celle de développement durable, peut être examinée en se référant au plan suivant :

1.2.1 Définition et piliers du développement durable

Le développement durable est un mode de développement dont la définition et les piliers peuvent être définis d'une manière suivante :

1.2.1.1 Définition du développement durable

La notion du développement durable telle qu'elle est définie par le rapport Bruntland en 1987 est un : « *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs [...]. A long terme, il convient de veiller à ce que les conditions économiques, sociales, environnementales de la croissance n'obèrent pas les capacités de développement pour les générations futures*³⁵ ».

Le DD est aussi « *un développement qui tient compte à la fois des dimensions écologiques, économiques et environnementales*³⁶ ».

³⁴ Définition retenue dans la recherche sur la Haute Normandie, ouvrage: Dynamiques de l'économie sociale et solidaire, sous direction Jean-Noël Chopart, Guy Neyret, Daniel Rault, éd ; la Découverte, année 2006, p. 05.

³⁵ Hassan Zaoual; « Développement durable des territoires », article de Nathalie FERREIRA : Entrepreneuriat responsable des territoires, éd ; L'harmattan, année 2008, p. 97.

³⁶ L'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN, 1980), article : « Gestion des ressources humaine, développement durable et responsabilité sociale » p. 06.

Le DD donc, implique quatre idées complémentaires :

- **Premièrement** : le développement durable ne remet pas en cause la croissance économique, mais de repenser l'économie et s'orienter vers des activités moins prédatrices de l'environnement ;
- **Deuxièmement** : le développement durable préconise de tenir comptes dans le développement économique les contraintes écologiques, c'est-à-dire à ne pas dépasser la capacité d'assimilation de l'environnement et le taux de renouvellement des ressources naturelles ;
- **Troisièmement** : c'est un développement qui prend en considération les conséquences de nos décisions sur la génération future ;
- **Enfin**, le développement durable est un développement où tous les individus bénéficient de la plus-value des activités productives.

1.2.1.2 Les piliers du développement durable

Dans sa définition de DD, la gouvernance de la Confédération Helvétique Suisse en distingue trois dimensions : la solidarité sociale, l'efficacité économique et la responsabilité écologique³⁷ :

- ❖ La solidarité sociale est définie selon deux postulats principaux :
 - Garantie des droits de la personne humaine : Chaque individu a le droit de vivre dans la dignité et le droit à l'épanouissement de sa personnalité. La démocratie, le droit et la diversité culturelle sont garantis ;
 - Limites de la liberté individuelle : L'épanouissement de la personnalité ne doit pas se faire aux dépens de la dignité d'autres personnes appartenant aux générations présentes et à venir.
- ❖ Par ailleurs, l'efficacité économique se définit comme l'ordre économique au service du bien commun : Le système économique doit satisfaire véritablement et efficacement les besoins de l'individu et de la société. L'ordre économique doit être aménagé de manière à encourager l'initiative individuelle, mais aussi à

³⁷ Communication de Amanar AKHABBAR1, Sophie SWATON sur : « L'Economie du Développement Durable et l'Economie Sociale et Solidaire », Centre Walras – Pareto, Université de Lausanne, année de 2011, p. 04.

mettre l'intérêt personnel au service du bien commun, de telle sorte que le bien-être des générations présentes et futures soit assuré ».

- ❖ Enfin, la responsabilité écologique repose sur deux principaux postulats :
 - Sauvegarde des ressources naturelles : Les ressources naturelles doivent être sauvegardées durablement et les dommages existants réparés ;
 - Sauvegarde de la biodiversité : La nature doit être sauvegardée dans sa diversité dynamique.

1.2.2 Les préoccupations du développement durable

La pauvreté et la dégradation de l'environnement constituent les préoccupations majeures du DD au cours de ce vingt et unième siècle :

1.2.2.1 Éradication de la pauvreté

Elle fait partie de l'un des vingt-sept principes de la convention de Rio 1992 *«L'élimination de la pauvreté fait partie intégrante du développement durable, de même que la réduction des différences de niveaux de vie³⁸»*, la pauvreté est définie par la Banque mondiale comme étant *« le résultant de processus économiques, politiques et sociaux interagissant entre eux dans des sens qui exacerbent l'état d'indigence dans lequel vivent les personnes pauvres ³⁹»*, elle constitue aujourd'hui à côté des problèmes environnementaux une préoccupation majeur du monde contemporain, pas moins de 1,3 milliard d'individus, soit plus de 40 % de la population active mondiale, et les personnes qui sont à leur charge sont condamnés à vivre dans la pauvreté et l'insécurité⁴⁰[...].

Engagée par le Banque mondiale dans les années 1999, 2000 et 2008 à réaliser des études sur la qualité de la croissance économique en terme social, humain et écologique, Thomas VINOD⁴¹ souligne que la pauvreté qui est un phénomène socioéconomique ne peut être que augmenté dans les conditions de développement

³⁸ Le troisième principe de convention de développement durable, Rio, 1992.

³⁹ www.etudesrurales.revues.org consulté le (06/08/2015).

⁴⁰ Emplois verts, Emploi vert, « ESS notre chemin commun vers le travail décent » Deuxième édition de l'Académie sur l'Économie Sociale et Solidaire, 24-28 octobre 2011, Montréal, Canada, p. 148.

⁴¹ Communication de Amanar AKHABBAR1, Sophie SWATON sur : « L'Economie du Développement Durable et l'Economie Sociale et Solidaire », Centre Walras – Pareto, Université de Lausanne, année de 2011, p .11.

actuel en constituant de ce fait une contrainte pour l'écologie et le développement économique:

- *Premièrement* : la pauvreté engendrée par le système économique actuel affecte négativement les ressources naturelles (déforestation, surexploitation des terres, etc.), en conséquence, elle constitue un frein pour la croissance économique.
- *Deuxièmement*: l'intensification dans l'utilisation des ressources naturelles en vue de résoudre le problème de la pauvreté ne fait qu'engendrer à long terme une surexploitation de ces ressources, par conséquent ; la pauvreté (un cercle vicieux: pauvreté – surexploitation des ressources naturelles - pauvreté), puisque c'est les pauvres qui sont dans la plupart des cas les plus vulnérables aux problèmes environnementaux (détérioration de la qualité de l'eau, épuisement des ressources,..), aux problèmes de santé et aux problèmes d'éducation.

Pour faire face à ce problème, l'auteur préconise d'appliquer une gestion raisonnable des ressources naturelle, en d'autre termes d'adopter tes trois principes de développement durable.

Selon le programme des nations unies pour l'environnement (PNUE) « *La mutation vers une économie verte offre la possibilité de parvenir au développement durable et à l'éradication de la pauvreté, à une échelle et à un rythme inégalés auparavant. Cette possibilité découle de deux changements simultanés : on observe dans un premier temps un terrain de jeu modifié, où notre monde et les risques auxquels nous sommes confrontés ont considérablement changé. Ces changements nécessitent une remise en cause fondamentale de notre approche de l'économie. On note également une tendance croissante à reconnaître que l'environnement naturel est le fondement même de notre patrimoine physique, et il doit donc être géré en tant que pourvoyeur de croissance, de prospérité et de bien-être* ⁴² ».

⁴² Guide : « ESS notre chemin commun vers le travail décent » Deuxième édition de l'Académie sur l'Économie Sociale et Solidaire, 24-28 octobre 2011, Montréal, Canada, p. 148.

1.2.2.2 La dégradation de l'environnement

L'environnement naturel dans lequel l'être humain vit « est constitué de l'ensemble de la biodiversité terrestre et marine, c'est-à-dire toutes les espèces animales et végétales ainsi que les écosystèmes dans lesquels elles évoluent. Ces ressources naturelles sont indisponibles à la vie de l'espèce humaine et de la terre⁴³ ». Depuis la révolution industrielle à nos jours, les activités humaines ont profondément dégradés l'environnement écologique qui entoure l'être humain : prélèvement intensif des ressources naturelles (les énergies fossiles par Ex) sans toutefois se soucier de leur capacité de renouvellement, pollution, déforestation, disparition de certaines espèces animales et végétales, gaz à effet de serre, réchauffement climatique, etc. Toutes ces menaces mettent en danger la biodiversité de l'environnement naturel et la survie de l'homme, des animaux et des végétaux. « La dégradation de l'environnement, notamment la pollution de l'eau, de la terre et de l'air, la perte irréversible de biodiversité, la détérioration et l'épuisement des ressources naturelles, comme l'eau, les terres agricoles fertiles et le poisson, est l'une des menaces les plus graves qui pèsent sur le développement économique et le développement durable au sens large. Les conséquences pour l'environnement et la santé sont souvent déjà supérieures aux gains tirés de l'activité économique à l'origine des dommages⁴⁴ ».

Par conséquent, la protection de l'environnement constitue aujourd'hui l'enjeu principal du développement durable qui demande l'implication de tout un chacun, la bonne volonté et les efforts de la société civile et des pouvoirs publics à travers des actions de sensibilisation et de mobilisation à la protection et à la préservation de l'environnement naturel : éducation environnementale, emplois verts, promotion des énergies renouvelables, etc.

⁴³<http://www.vedura.fr/environnement/>, consulté (le 21/09/2015).

⁴⁴ Guide : « ESS notre chemin commun vers le travail décent » Deuxième édition de l'Académie sur l'Économie Sociale et Solidaire, 24-28 octobre 2011, Montréal, Canada, p. 148.

Section 2 : L'apport de l'ESS au développement local et le développement durable des territoires

Aujourd'hui à l'ère de la crise économique et écologique qui frappe les territoires ruraux qui souffrent de manque des ressources financières et naturelles et qui ne répondent pas à la spécialisation internationale du travail se trouvent loin d'être attractifs et moins compétitifs face aux autres territoires ayant une base technologique et industrielle en économie.

Face à cet état de lieu, les organisations de l'ESS, spécifiquement les associations réapparaissent comme une force motrice porteuse des innovations sociales, économiques et écologiques aux territoires les plus reculés.

Nous abordons à travers cette seconde section d'une part ; le rôle que le tiers secteur joue dans le développement local et son apport au développement des territoires ainsi que l'impact de la micro-finance sur les territoires locaux. D'une autre part nous allons présenter les caractéristiques et les avantages qui incitent l'ESS à intégrer dans ses chantiers les préoccupations de développement durable ainsi que les expériences faites dans ce sens.

2.1 L'économie sociale et solidaire et le développement local

L'ESS aujourd'hui, joue un rôle primordial dans la contribution au développement des territoires locaux, et cela par :

2.1.1 L'émergence du tiers secteur en tant que acteur de développement local

Si on se réfère à la définition de l'union européenne des acteurs locaux on distinguera trois type d'acteurs : le pouvoir public et les élus, les entreprises (secteur privé), et organisations de la société civile particulièrement les associations et les ONG. Ce dernier élément si l'on le place dans un angle économique, on peut le définir comme étant acteur de tiers secteur ou acteur de *non profit sector* en anglo-saxons, dans un angle organisationnel les associations sont les organisations les mieux placées, dans un angle politique on fait référence à la société civile, de point de vu des relations internationales on distingue les Organisations Non Gouvernementales (ONG), dont le

champ d'action dépasse les frontières institutionnelles des pays. Par ailleurs, le rôle important contribué à cette catégorie d'acteur de tiers secteur (mouvement associatif) dans le développement local est due à plusieurs raisons⁴⁵:

- L'émergence des nouvelles formes d'organisations sociales soucieuses des besoins, d'intérêt des droits de la classe populaire défavorable;

- La défaillance des mécanismes politiques (maire, député, etc.) Dans leur mission de défense des droits de la société civile a fait inciter celle-ci à développer sur la scène politique d'autres formes d'organisations sociale plus proches de leur préoccupations.

- Le rôle joué par les associations et les ONG dans le tissage des liens sociaux à moindre couts (le bénévolat);

- La difficulté des Etats nationaux à faire face aux nouvelles questions transnationales (environnementales, droits de génération future, etc.) favorise l'apparition des associations et des ONG en tant acteur porteur de l'intérêt public à l'échelle national et international.

Toutefois, le partenariat entre les organisations de tiers secteur et les institutions publiques est une condition nécessaire sur laquelle s'appuie toutes initiatives de développement local, pour cela il faut que⁴⁶:

- *premièrement*, le rôle et le travail de chaque acteur composant ce partenariat doit être reconnu par chacune des autres parties prenantes, par conséquent, le rôle des organisations de tiers secteur doit être élargi dans le champs d'élaboration des projets de développement local à côté de celui des collectivités locales;
- *Deuxièmement*, le principe de subsidiarité et de la bonne gouvernance basé sur l'identité et le savoir-faire propre de chaque partie et qui fait appel à la notion de démocratie participative dans la mise en ouvres des actions de développement local.

⁴⁵ [Http://www.crasc.dz/](http://www.crasc.dz/), consulté (le 08/09/2015).

⁴⁶ Ibidem.

- Toutefois, l'un des défis majeur pour la mise en place d'un vrai partenariat consiste à faire converger les objectifs des associations avec ceux des collectivités locales pour répondre d'une façon efficace et d'une manière durable aux besoins locaux.

2.1.2 L'apport de l'ESS aux territoires

L'ESS instaure le sens de travail en commun entre les différentes composantes de la classe sociale à travers leur mobilisation autour d'un projet mobilisateur, elle permet entre autre:

2.1.2.1 la création du lien social

La mobilisation des diverses couches de la population locale d'un territoire donné; personnes en difficultés (personnes âgées, petites exploitations, chômeurs, individus marginalisés, etc.), des innovateurs dans le domaine agricole (agriculture bio par exemple), etc., dans des différentes rencontres d'échanges et de débats, des manifestations et de festivals culturelles et sportives, permet de renforcer et de produire de nouveaux liens et valeurs sociales, de solidarité, de cohésion sociale et de confiance entre les individus.

2.1.2.2 Construction collective des besoins sociaux

Souvent les regroupements solidaires locaux des personnes sont à l'origine de l'apparition de nouveaux besoins non ou mal satisfaits par le secteur public et privé, mais ils sont aussi derrière ces nouvelles dynamiques (nouvelles activités) qui se créent sur ces territoires et qui se voient comme une réponse logique à cette demande non prise.

2.1.2.3 Valorisation du patrimoine local

Le patrimoine est considéré aujourd'hui comme une source de revenu pour beaucoup de régions et de territoires, vu la valeur historique et patrimoniale qu'il représente pour son titulaire. Ollagnon (1989) définit le patrimoine comme « *l'ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à maintenir l'identité et l'autonomie de son titulaire dans le temps et dans l'espace par l'adaptation en milieu*

*évolutif*⁴⁷» par ailleurs sa préservation et sa valorisation dans le temps et dans l'espace constituent un défi majeur pour son détenteur, elles se relèvent à la fois de la conscience et de l'imagination collective permettant son intégration dans un projet de développement territorial. Dans ce cas les associations qui s'inscrivent dans le domaine culturel à travers leurs diverses activités de sensibilisation, d'animation et d'éducation populaire peuvent stimuler la valorisation des pratiques socioculturelles d'un quelconque territoire en aidant ses habitants dans la construction de leur identité territoriale et leur sentiment d'appartenance à cet espace.

2.1.2.4 La mobilisation de l'épargne locale

La réalisation et la réussite d'une politique ou d'un projet de DL est conditionnée par une mobilisation des ressources financières suffisantes, pour cela les acteurs locaux se mettent à la recherche de une épargne locale soit à travers la création des unités d'accompagnement locales, ou bien par la conclusion de partenariats de financement locaux, afin d'un côté, encourager la création des nouvelles activités locales particulièrement individuelles notamment artisanales, et d'un autre côté, financer les porteurs des projets écartés des circuits financiers traditionnels (banques) faute de leur solvables vis-à-vis des critères bancaires. L'une des méthodes innovante connue dans ce domaine, est la finance solidaire.

En effet, les liens de proximité jouent un rôle important dans la mobilisation des moyens de financement, l'accompagnement des initiatives locales (structures d'accompagnement locales) et les échanges des expériences de développement économique.

2.1.2.5 Création des nouveaux services aux personnes et à la collectivité

L'ESS a une touche spécifique dans la restructuration et dans la valorisation des produits locaux déclinés sous l'effet de la mondialisation ainsi que dans l'émergence, la structuration, la redéfinition et l'orientation des nouvelles activités. Ces diverses actions sont souvent le résultant d'une alliance entre ses organisations et les autres acteurs

⁴⁷<https://developpementdurable.revues.org/7852> , consulté le (21/09/2015).

locaux concernés (collectivités locales, entrepreneurs, population, etc.), à exemple de l'activité de la pêche dans le pays Bigouden⁴⁸.

En cela, les organisations de l'ESS particulièrement les associations sont des acteurs qui se distinguent par leur capacités d'innovation, leur diverses expériences et leur services locaux offerts aux personnes notamment dans le cas des services de proximité par l'adaptation des services sanitaires et d'action sociales nationales aux spécificités locales; l'accueil et soin à domicile des personnes âgées et handicapées; accompagnement des porteurs de projets, etc.

En plus de leur actions au profit des individus, les associations jouent aussi un rôle primordial dans la vie publique en aidant les collectivités locales dans la gestion de nombreuses questions locales notamment dans l'amélioration de cadre de vie et la protection de l'environnement, la propreté et la sécurité, l'éducation environnementale, le recyclage de déchets, la gestion des espaces naturelles, la promotion des énergies renouvelables, de l'agriculture biologique et d'autres modes de transport alternatif.

2.1.2.6 Création de nouveaux emplois: insertion, formation, création d'emplois, professionnalisation

L'ESS occupe aujourd'hui à côté de secteurs d'emplois traditionnels (Etat et le privé) une position forte sur le marché de travail, elle est considérée comme un employeur incontestable surtout dans les milieux urbains et périurbains. Son apport à la dynamisation des milieux ruraux s'explique par; ses projets d'intégration professionnelle (associations) des femmes; ses politiques d'insertion des personnes peu expérimentés (chantiers d'insertion, associations d'intermédiaires, entreprises d'insertion, etc.) et ses unités d'accompagnement à la création des activités et à l'insertion des personnes en difficulté dans des entreprises locales (associations de formation). Par ailleurs ce type d'économie permet d'impulser un développement propre aux territoires marginalisés non seulement par la mobilisation des acteurs locaux et des moyens financiers, mais également par l'émergence des nouvelles activités et services ainsi que des nouveaux modes de coordinations et d'organisation.

⁴⁸ Jean-Noël Chopart, Guy Neyret, Daniel Rault, Dynamiques de l'économie sociale et solidaire, éd ; la Découverte, année 2006, p. 14.

d'une manière générale, l'ESS est cette nouvelle économie dont l'utilité socio-spatiale est définie par l'émergence et la structuration des nouveaux territoires de solidarité *«Elle a un potentiel de structuration ou de consolidation d'échelons territoriaux qui ont une pertinence géographique et politique (quartier, pays) ; elle est facteur d'équilibre territorial par sa contribution au développement local, elle construit enfin des solidarités géographiques entre territoires distants, permettant notamment une appropriation citoyenne de la globalisation, elle est par sa créativité, sa souplesse d'intervention, son adaptabilité, un bon instrument de développement local⁴⁹»*.

Le grand défi pour l'ESS est donc, de contribuer à la transformation de territoire support à un territoire projet attractif et favoriser un mode de développement économique intégrant la dimension culturelle, sociale, historique, écologique propre aux territoires locaux.

2.2 L'économie sociale et solidaire et le développement durable

2.2.1 Les caractéristiques communes entre l'ESS et le DD

L'ESS et le DD partagent de nombreuses caractéristiques en commun :

- ***Un développement solidaire contre toute forme d'exclusion*** : les organisations de l'ESS s'orientent aujourd'hui de plus en plus vers la valorisation des territoires déclinés (monde rural, quartiers urbains sensibles, etc.) fuient par les entreprises classiques où elles ont tendance à employer plus de femmes ; environ 64,3% en Ile de France⁵⁰.
- ***La volonté d'un maillage plus équitable du territoire*** : dans le but de satisfaire les besoins (Exemple de spectacle vivant) non pris par les entreprises néolibérales, les organisations de l'ESS viennent y apportent des réponses en s'implantant auprès des bénéficiaires.

⁴⁹ Jean-Noël Chopart, Guy Neyret, Daniel Rault, Dynamiques de l'économie sociale et solidaire, éd ; la Découverte, année 2006, p. 16.

⁵⁰ Guide : « L'économie sociale et solidaire au service de développement durable », Premières clefs pour les collectivités territoriales, année 2011, éd; éditorial, p. 12.

- ***Des critères de performance autres que les critères économiques ou financiers :***
Dans ESS, les entreprises qui interviennent dans le domaine de l'environnement ou qui intègrent dans leur activités la question environnementale doivent se référer à des outils d'auto-évaluation afin de mesurer leur apports dans le domaine de préservation de l'environnement : lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, accès à une meilleure qualité de vie, etc.

2.2.2 Un avantage comparatif implicite pour intégrer l'environnement

Les organisations de l'économie sociale ont un avantage comparatif implicite qui leur permet d'intégrer les trois dimensions du DD particulièrement la dimension environnementale dans leurs activités, contrairement aux entreprises dites « capitalistes » qui sont contraintes de la faire sous la pression de la société civile et les institutions internationales.

En effet, cet avantage réside dans les principes qui définissent l'identité de l'ESS auxquelles ces organisations sont adhérentes :

- ***-Principe de lucrativité limité:*** une entreprise appartenant à cette ESS qui fixe comme moins la réalisation du profit que la satisfaction des besoins de ses membres adhérents et ceux des parties prenantes externes, peut facilement ajouter à ses préoccupations les questions de DD.
- ***-Principe de double qualité:*** les usagers des organisations de l'ESS sont eux même les bénéficiaires, leur implication dans le processus de prise de décision est fondé non pas sur l'apport en capital mais sur le principe un homme, une voix.

Ajoutant à cela leur encastrement dans les territoires locaux afin de développer des services aux profits de collectivités et des groupes communautaires (santé et éducation), donc elles sont mieux placées pour contribuer au DD de ces territoires

En effet, dans certains pays comme la Suisse, pour qu'une entreprise dite sociale adhère à la Chambre de l'Economie Sociale et Solidaire de Genève, elle doit s'engager dans

les deux ans qui suit son adhésion à développer des pratiques adéquates avec son milieu naturel comme l'utilisation des énergies renouvelables, la gestion des déchets, etc.⁵¹

2.2.3 La contribution de l'économie sociale et solidaire au développement durable

L'ESS est considéré aujourd'hui parmi les rares secteurs économiques porteurs d'innovation sociale et environnementale. Plusieurs expériences faites dans ce sens témoignent de l'engagement volontaire de ce secteur dans la lutte contre la pauvreté par l'adoption des trois principes de DD particulièrement l'environnement, de ces expériences on a :

2.2.3.1 le recyclage des déchets

Le recyclage des déchets, des matériaux utilisés, etc., qui est un *ensemble des techniques ayant pour objectif de récupérer des déchets et de les réintroduire dans le cycle de production dont ils sont issus*⁵², est une activité économique qui s'inscrit dans la logique de DD, qui a pour but: la protection de l'environnement et des ressources naturelles, la réduction de la consommation des énergies et la baisse de gaz à effet de serre. Cette activité est considérée aujourd'hui, la cible préférée de nombreuses entreprises et organisations relevant de champs de l'ESS, qui cherchent à lutter contre l'exclusion socioprofessionnelle, les inégalités et la pauvreté par la création des emplois durables générateurs de revenu.

S'implantant dans la région de **Belo Horizonte au Brésil**, l'Association des collecteurs de papier, carton et matériaux recyclables (*Associação dos Catadores de Papel, Papelão e Material Reaproveitável*)⁵³ fait partie de ces multitudes d'initiatives de l'ESS fixant comme objectif: la création d'emplois, la réalisation de la croissance verte et la préservation de l'environnement. cette association contribue d'une part à l'insertion d'une partie considérable de la population marginalisée de la société (femmes et hommes) dans des postes d'emplois en leur donnant la chance à un revenu mensuel, et d'une autre part à la préservation de milieu naturel (chaque tonne de papier recyclé permet de sauver quelque

⁵¹ Communication d'Amanar AKHABBAR1, Sophie SWATON, Op cit., p. 09.

⁵² <http://www.larousse.fr>, consulté (le 06/07/2015).

⁵³ Guide 2011, « Économie sociale et solidaire: notre chemin commun vers le travail décent », Deuxième édition de l'Académie sur l'Économie Sociale et Solidaire, 24-28 octobre 2011, Montréal, Canada, p. 150.

22 arbres, économiser 71 pour cent d'électricité et réduire la pollution atmosphérique de 74 pour cent (PNUE, 2008)).

Selon le programme des nations unies de l'environnement (PNUE, 2011), le recyclage emploie 12 millions de personnes rien que dans trois pays (Brésil, Chine et États-Unis).

Les initiatives de ce secteur ne s'arrêtent pas là, la gestion et la valorisation des déchets verts via le compostage font en partie.

2.2.3.2 Les énergies renouvelables

Dans le domaine des énergies renouvelables (énergie éolienne et solaire, par ex.), les initiatives de l'ESS ont un écho important, des entreprises de ce secteur se sont engagées dans des expériences innovantes à fort impact économique, social et environnemental. L'exemple de l'énergie solaire au Bangladesh⁵⁴ était le plus marquant, l'entreprise Grameen Shakti, face au problème de l'électricité classique que les zones rurales les plus reculées ont connues (plus de 70% de la population rurale n'ont pas accès à l'électricité), avait mis en place une technologie photovoltaïque solaire. Cette solution a permis à la population locale d'accéder à cette nouvelle technologie via le dispositif de microcrédit, de bénéficier d'une formation d'installation et de maintenance de système solaire, d'économiser l'énergie classiques, des dépenses liés à l'entretien et aux paiements des factures mensuelles et de créer des nouveaux emplois et activités (centre de vente du matériel de système solaire).

Des projets de micro-hydroélectricité, en Indonésie et en Tanzanie, des panneaux solaires en Afrique de sud et le projet de biogaz au Mozambique qui ont été lancés par South South North (ONG), sont autant d'exemples qui témoignent de l'engagement volontaire des acteurs de ce secteur à répondre aux besoins sociaux des territoires dans une perspective de DD.

2.2.3.3 Formation en matière environnementale

Les acteurs de l'ESS sont considérés comme des vraies écoles en matière de formation et d'éducation environnementale. C'est dans le but de préserver la biodiversité que l'association Halage⁵⁵ s'est engagée à assurer non seulement la transmission de savoir-faire environnemental (techniques d'aménagement, de gestion et d'entretien des espaces verts et

⁵⁴ Guide 2011, « Économie sociale et solidaire: notre chemin commun vers le travail décent », Deuxième édition de l'Académie sur l'Économie Sociale et Solidaire, 24-28 octobre 2011, Montréal, Canada, p. 151-152.

⁵⁵ Des pratiques d'acteurs de l'économie sociale et solidaire pour un développement durable, Réseau de l'économie sociale et l'environnement (RESE), p. 07.

naturels) à travers ses chantiers d'insertion à ses salariés et ses stagiaires, mais également des formations au profit des salariés de ses partenaires publics et privés (collectivités locales et entreprises privées).

Par ailleurs, l'engagement de l'organisation IDEMU⁵⁶ dans le processus de formation et de sensibilisation autour des bonnes pratiques de DD de la société civile a été crucial, d'un côté, elle a permis aux nombreuses familles dont la situation financière est fragile et qui n'arrivent pas à payer les couts d'électricité, de bénéficier d'une formation sur la prévention et la lutte contre la situation de précarité énergétique, et d'un autre coté, son rôle dans l'insertion et la formation professionnelle (Certificat D'Aptitude professionnel Agricole) de la population locale.

Grace ces actions, IDEMU avait contribué à l'amélioration des conditions de vie des groupes sociaux et au renforcement des liens sociaux et de solidarité entre les générations et les territoires.

2.2.3.4 Jardins écologiques, et jardins solidaires

Les jardins biologiques et jardins solidaires, ce sont ces espaces verts créateurs de solidarité et de cohésion sociale dans des espaces urbains. *Jardin de l'espoir à Meudon, jardin solidaire de Clamart, Les Jardins du Pont Blanc*⁵⁷,..., Ils reflètent cette manière innovante des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans la lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle ainsi que dans la préservation de la biodiversité, ces jardins ont pour vocation:

- Chantier d'insertion qui regroupe des salariés dont la fonction est d'assurer: l'accueil du public, l'entretien le jardin, la production maraichère biologique et sa distribution sous forme des paniers solidaires;
- Atelier de jardinage solidaire : un lieu de rencontre pour les personnes précaires : personnes handicapées, chômeurs, etc.;
- Jardin naturaliste qui constitue une réserve écologique;
- Des espaces d'animation et de rencontre pour la population locale : fêtes, concert, théâtre, jeux éducatives, plantation, etc.;
- Espaces de débat, de sensibilisation, d'information et d'éducation environnementale sur le respect de la nature et la préservation des ressources naturelles.

⁵⁶ Des pratiques d'acteurs de l'économie sociale et solidaire pour un développement durable, Réseau de l'économie sociale et l'environnement (RESE), p. 08-09.

⁵⁷ Ibidem., p. 12-13.

Conclusion du chapitre :

Le développement local durable est ce mode de développement qui intègre dans sa logique et ses pratiques les spécificités économiques, sociales, culturelles et environnementales des territoires locaux. Et face aux nombreux enjeux (crise économique, climatique, environnementale et déséquilibre sociale) auxquels beaucoup de ces territoires sont confrontés, le développement local durable apparaît comme cette autre approche du développement qui est socialement responsable, écologiquement efficace et économiquement durable. De ce fait, il participe pleinement à la conception et à la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement et de dynamisation des territoires.

Dans ce contexte, les organisations de l'économie sociale et solidaire à l'image des associations et les ONG issues de la volonté de la société civile, sont considérées les plus aptes, les plus qualifiées et les plus habilitées à mettre en œuvre un développement endogène plus solidaire de leur territoire. Leurs impacts se voient dans leurs apports à la société civile : mobilisation des ressources financières locales, création et gestion d'emplois verts, valorisation et préservation du patrimoine naturel et culturel local, formation des acteurs locaux, création de la cohésion sociale, etc.

L'ESS est donc, ce nouveau secteur qui est reconnu aujourd'hui dans les premiers rangs parmi les autres secteurs économiques, public et privé, non seulement par sa création de valeur ajoutée économique et sociale, mais aussi et surtout par sa réussite à la réconciliation de la sphère économique, sociale, environnementale et à la création d'une dynamique territoriale dans les territoires locaux délaissés par les acteurs publics et privés.

Chapitre III :

L'Association pour la Jeunesse Innovatrice et l'Environnement (AJIE)

Introduction du chapitre :

L'Algérie depuis son indépendance en 1962 à ce jour, a connu différents systèmes politiques. Jusqu'aux années 90, le pays était sous la gouvernance d'un parti unique où l'Etat est le seul acteur qui intervient dans le domaine sociale et économique du pays (parti socialiste). Suite à la crise socioéconomique des années 90, le désengagement de l'Etat de la sphère sociale, l'amélioration de l'état sécuritaire du pays aux années 2000 et son ouverture vers la communauté internationale, un autre acteur y apparaît. Il s'agit d'un mouvement associatif plus structuré et plus créateur des richesses économiques, sociale..., à l'image de l'Association pour la Jeunesse Innovatrice et l'Environnement (AJIE) qui a été créée à la fin des années 90 pour contribuer au développement local et durable des territoires ruraux de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Ce troisième chapitre est consacré à faire un petit rappel historique sur l'évolution de secteur associatif en Algérie et de donner une représentation générale sur l'association AJIE : ses objectifs, ses partenaires, ses projets, les défis auxquels elle fait face et sa relation avec l'association Touiza Solidarité de France.

Section I : L'histoire du mouvement associatif en Algérie et le territoire de l'intervention de l'association l'AJIE

Le concept de Société civile recouvre un large éventail d'organisations. Au sens large, cela comprend toutes les organisations et toutes les structures non marchandes et non étatiques dans lesquelles les gens s'organisent pour poursuivre des objectifs et des idéaux communs⁵⁸, à l'exemple des associations et des ONG qui interviennent dans divers domaines social, économique, environnemental, etc.

Dans cette présente section, nous allons faire référence à l'émergence du mouvement associatif algérien en tant qu'acteur de développement local, et les caractéristiques du territoire de l'intervention de l'AJIE.

1.1 Aperçu historique sur le mouvement associatif algérien

Au lendemain de l'indépendance de l'Algérie, le nouveau gouvernement algérien avait adopté un régime juridique balisant le mouvement associatif du pays - la loi de 31 décembre 62 - qui plonge ses racines dans la loi française de 1901 : une association est reconnue avec une simple déclaration. Arrivant en 1971, notamment avec l'ordonnance du 03 décembre 1971, une nouvelle loi plus contraignante à l'égard des associations, a été promulguée. La législation algérienne avait accordée plus de prérogatives aux administrations publiques de contrôler la création et le fonctionnement des associations, puisque la création de celles-ci devrait répondre à un triple agrément : l'un du ministère de tutelle, le second du ministère de l'intérieur et le troisième, du représentant de celui-ci à l'échelon local. Le régime socialiste de l'époque, avait rigoureusement contrôlé toutes initiatives issues de la société civile. Selon Juriste Dahak (1987), l'Etat n'occupe pas l'espace associatif, il s'en occupe⁵⁹. Ainsi durant la structuration de l'Etat-nation, les excès de l'hégémonie de la puissance étatique sur les institutions, sa conception globalisante de l'ordre social et surtout les à priori défavorables, ont freinés toute tentative d'autonomisation des groupes sociaux et des actions collectives organisées ou non en extériorité de l'Etat⁶⁰.

Cependant, la nouvelle loi 87-15 du 21 juillet 1987 venait alléger les conditions à la création des associations imposées par les lois précédentes, l'agrément préalable n'est exigé qu'aux associations nationales et étrangères. Or, le développement du tissu associatif du pays

⁵⁸ www.webgate.ec.europa.eu, consulté (le 30/10/2015).

⁵⁹ Rapport de Djamel Benramdane : « Les associations des acteurs émergents en manque de reconnaissance en Algérie », juin 2015, p. 17.

⁶⁰ <http://www.itelv.dz>, consulté (le 21/10/2015).

avait déjà enregistré un retard énorme. Plus de 500 000 associations existées à cette même période en France, contre 11 000 associations à l'échelle nationale.

A la fin des années 80, notamment avec la crise de 1988, le printemps berbère sur les revendications démocratiques et le mouvement féministe contre l'adoption du code de famille de 1984, le parti unique avait perdu le monopole de la gestion de champ associatif. La mise en place d'une nouvelle constitution allait changer les données politiques dans le pays et garantir le droit à la liberté d'expression. Une multitude des partis politiques, des associations à vocation sociale, politique, culturelle ont été créées. À ce titre, près de 40 000 organisations créées après 1988. Cette période illustre parfaitement la naissance d'une autre génération d'associations en quête d'une autonomie⁶¹.

Toutefois, l'émergence du Front Islamique de Salut (FIS) à la scène politique en 1990 et l'annulation des élections législatives en 1991, avait conduit le pays à une guerre civile sanglante. La situation sécuritaire que le pays a vécu pendant cette décennie et l'instauration de l'état d'urgence avaient mis en péril le monde associatif, plusieurs associations et militants associatifs se sont éclipsés de la scène nationale.

Au milieu des années 90, l'Algérie avait connu une crise économique profonde accompagnée par la chute des prix de pétrole. A cet effet, le FMI avait imposé un programme d'ajustement structurel (PAS) qu'a accéléré la dégradation de l'environnement social et économique du pays : faillite des centaines d'entreprises publiques, 400 000 salariés environ ont été licenciés entre 1997 et 1998, baisse du pouvoir d'achat de la population, etc. Cette crise sociale et économique a engendré une baisse des dépenses publiques consacrées à la santé et l'éducation et ça, en dépit de l'augmentation des prix de pétrole à la fin des années 1990 et le début des années 2000. Le désengagement de l'Etat de la sphère sociale, l'amélioration des conditions sécuritaires du pays et son ouverture en direction de la communauté internationale aux années 2000, a permis l'émergence, de nouveau, d'un secteur associatif mieux formé, mieux organisé, plus autonome, plus diversifié et plus ouvert aux coopération internationale. Des divers accords de coopération ont été signés⁶² :

- Un accord avec l'Union Européenne dans le cadre MEDA, qui porte sur le renforcement des capacités des cadres associatifs et le soutien à la création d'un réseau associatif ;

⁶¹ Rapport de Djamel Benramdane : « Les associations des acteurs émergents en manque de reconnaissance en Algérie », juin 2015, p. 17.

⁶² Ibidem., p. 20.

- Un accord de coopération internationale avec des ONG européennes sur le renforcement des capacités de mouvement associatif ;
- Un accord avec la fondation Friedrich Ebert soutenue par l'Union Européenne qui porte sur la mise en place d'un espace de coordination des associations en permettant à plus de 300 associations de recevoir des formations ;

A cette même période, dans le cadre du programme ONG I, 76 associations ont bénéficiées d'un financement et 25 autres ont émergé au programme ONG II qui a touché 131 projets associatifs avec une trentaine de formations. La mise en réseau a concerné plus de 300 associations. Un travail considérable qui a été mis en place en partenariat avec l'Agence de développement social, ADS, une structure publique créée en 1996 par le ministère de la Solidarité. Des programmes similaires ont été lancés par des organismes de coopération internationale, des ONG internationales basées à Alger ou encore le programme concerté pluri-acteurs Algérie, PCPA.

Tableau 2 : L'évolution du secteur associatif Algérien dans le temps

Années	Nombre des associations
Avant les réformes politiques de 1988	12 000
Entre 1988 et 1998	57 400
En 2007	75 000
En 2011	93 654

Source : fait par nous soin Rapport de Djamel Benramdane : « Les associations des acteurs émergents en manque de reconnaissance en Algérie », juin 2015.

En 12 janvier 2012, après la promulgation de la loi en 12-06, deux-tiers des associations qui ont été enregistrées par le ministère de l'intérieur à la fin de l'année 2011, avaient disparues. Les raisons de cette disparition reviennent entre autre au manque des moyens financiers que certaines associations réclament pour faire face à certaines dépenses qui sont jugées minimales (commissaires aux comptes, huissier de justice, etc.). Ajoutant à cela, les enquêtes policières imposées par l'administration publique aux associations.

Le mouvement associatif aujourd'hui en Algérie, se plaint encore des conditions paralysantes au renouvellement et à la création des associations. Si certaines associations ont

réussis à avoir l'agrément, d'autres n'ont pas pu avoir un récépissé justifiant l'enregistrement de leur demande, voir même le motif expliquant le refus de leur dossier, ces associations donc, se trouvent dans l'incapacité de formuler un recours auprès des instances concernées.

Selon une enquête réalisée en février 2015, par le journal El Watan, Le Soir d'Algérie et Liberté, le secteur associatif a perdu une partie importante de ses organisations ces derniers temps, à titre d'exemple :

- La wilaya de Jijel a perdu 1813 associations ;
- La wilaya d'Oran a perdu 2940 associations, contre 3630 récentes à la fin de 2011 ;
- A Constantine, 1232 associations ont été agréées en décembre 2014 sur les 4000 existantes à la fin de 2011.

Au-delà des contraintes entravant le développement de monde associatif en Algérie, les associations demeurent un acteur incontournable qui participe pleinement au développement local durable des territoires locaux. Leur travail est méconnu, car il se fait à l'échelle locale et au niveau individuel. Aujourd'hui leur rôle déborde le domaine social, culturel et environnemental au domaine économique, on parle de valeur ajoutée socioéconomique.

En résumant l'apport de ces associations à la réalité socioéconomique de la population et au développement local des territoires ruraux, on peut dire que : *«Le mouvement associatif est un acteur émergent enquête de reconnaissance de son utilité sociale et son rôle de moteur de développement. Il y a une société civile qui, en dépit des contraintes, travaille à la construction de la citoyenneté, à la réhabilitation de l'intérêt public et général. Ces personnes s'intéressent à des pans entiers du service public et des programmes sociaux et s'investissent tous les jours là où l'Etat s'est désengagé, au cœur de leurs actions à travers la création d'emplois, l'insertion sociale, le développement local et rural, la structuration des relations sociales, l'amélioration du niveau de vie des populations vulnérables, etc.⁶³. »* .

1.2 Le lieu d'intervention de l'AJIE⁶⁴

La wilaya de Tizi-Ouzou, zone d'intervention de l'association AJIE, compte une population estimée à **1.200.000**, le territoire de la wilaya qui compte **67** communes, s'étale sur **295793 Ha**.

⁶³ Journal El Watan, publié le 30/09/2015.

⁶⁴Ibidem.

De nature montagneuse, la superficie agricole utile (SAU) est évaluée à **98842 Ha** dont une bonne proportion est consacrée à l'oléiculture (**33027Ha**).

La production d'olive a atteint en 2009 **743120** quintaux soit une production d'huile de l'ordre de **135424 HL**. A noter que les rendements varient d'une saison à l'autre à cause du vieillissement des oliviers et le manque d'entretien.

A Tizi-Ouzou l'élevage occupe une place importante et se présente comme suit⁶⁵ :

- Bovin : **90908** têtes dont **39424** vaches laitières
- Ovin : **161695** têtes dont **61523** brebis
- Caprin : **51789** têtes dont **24051** chèvres

La production laitière est en constante augmentation dont **27100.00 /an** sont livrées aux laiteries par un réseau de collecteurs.

Tizi-Ouzou dispose de ⁶⁶:

- **10** laiteries
- **405** huileries
- **50** chambres froides

La superficie forestière occupe **112 000** Ha répartie entre chênes liège, chêne zen, eucalyptus et divers pins.

En 2009 la production de liège a atteint **3085quintaux**, a noter que, les difficultés d'accès dans certains territoires et le manque d'entreprise dans les travaux forestiers et de reboisement entraînent des retards dans la réalisation des programmes.

Un programme de sensibilisation est mené par les services de la conservation des forêts d'une manière régulière à différentes célébrations avec la participation de l'administration et du mouvement associatif.

Parmi les journées commémorées on note :

- Internationale des zones humides
- Mondiale de l'arbre
- Fête de l'olivier
- Internationale de la montagne
- Mondiale contre la désertification

⁶⁵ Document interne à l'AJIE.

⁶⁶ Ibidem.

Dans le cadre de la prévention contre les feux de forêts est organisée une caravane verte en collaboration avec la protection civile. Les services des forêts participent aussi aux célébrations organisées par la direction de l'agriculture à savoir :

- Journée nationale de vulgarisation agricole
- Journée mondiale de l'alimentation
- Journée mondiale de la femme rurale

Le parc national de Djurdjura (D.N.D) riche en biodiversité occupe une superficie de **18583 Ha**. Le PND dont la mission est la conservation de la faune et de la flore, du sol et du sous/sols. Il protège une diversité biologique abondante et des écosystèmes spécifiques composé de **1640** espèces dont⁶⁷ :

- La flore : **1242** espèces
- La faune : **398** espèces

Parmi les quelles **76** espèces sont protégés. Autre mission du parc la sensibilisation et l'éducation à l'environnement des enfants scolarisés et des publics visiteurs.

La wilaya de Tizi-Ouzou mise sur le développement durable à travers le tourisme solidaire. En effet la wilaya renferme des potentialités touristiques importantes :

- Le massif du Djurdjura avec LALLA KHEDIDJA qui culmine à **2038 m** d'altitude
- Le cédraie de la station de TALLA GULEF, AZROU N'THOUR
- La forêt de Ait Ouabane
- La grotte du Macchabé
- Le lac AGOULMIM

A l'occasion d'un séminaire sur le tourisme solidaire organisé à Tizi-Ouzou, l'APW de Tizi-Ouzou a recommandé entre autre qu'un conseil de wilaya de réflexion soit mis en place.

La wilaya de Tizi-Ouzou possède une façade maritime de **85 km** dont la surface réservée à la pêche est de **7817 km²**. Cette surface de pêche est dotée de deux ports (TIGZIRT- AZZEFOUN). Un projet est en cours pour la réalisation d'un complexe moderne de pêche composé d'une ferme aquacole, d'un chantier de construction et réparation navale et une conserverie.

⁶⁷ Document interne à l'AJIE.

En plus de ces infrastructures maritimes, Tizi-Ouzou dispose aussi 5 barrages et 83 retenus collinaire. Il faut rappeler que la wilaya de Tizi-Ouzou a enregistré un retard énorme en matière de réalisation d'équipements dans le secteur de la jeunesse et des sports et celui du tourisme, le peu qui a été réalisé se concentre seulement dans le chef-lieu de la Wilaya.

La wilaya de Tizi-Ouzou à sa tête l'APW contribue de sa part à la préservation et à la promotion des produits artisanaux de la région et cela par l'organisation d'une façon régulière des salons des produits de terroir et artisanaux :

- Le salon de l'artisanat
- Le salon de la poterie
- Le salon du tapis
- La fête de l'olive
- La fête de la figue

Section II : Présentation de l'association AJIE

Créée en 1999, l'Association pour la Jeunesse Innovatrice et l'Environnement(AJIE) est une association à caractère non lucratif qui intervient dans la Wilaya de Tizi-Ouzou pour contribuer au développement local durable de la wilaya et à la prise en charge des problèmes liés à l'environnement. Depuis sa création, l'AJIE a mené plusieurs actions dans les domaines de l'environnement, culturel, économique et social en fixant comme objectif :

- Éducation et sensibilisation de la population locale aux principes de développement durable, notamment l'écocitoyenneté et l'environnement ;
- Soutien et accompagnement de la population en difficulté particulièrement les enfants ;
- Appui financier et méthodologique à la création de micro-entreprises génératrices de revenus dans les milieux ruraux;
- Accompagnement et formation des jeunes et des femmes sans emploi à l'insertion socio-économique.

L'association AJIE, est dotée d'un organe délibérant : l'assemblée générale et d'un organe de direction. Son bureau exécutif composé de treize (13) membres dont des femmes, les responsabilités sont repartis comme suit :

- 1 Présidente ;

- 1 premier vice-président ;
- 1 Deuxième vice-président ;
- 1 secrétaire générale ;
- 1 secrétaire générale adjoint ;
- 1 Trésorière ;
- 1 Trésorière /adjoint ;
- 06 assesseurs.

Lorsqu' on parle de l'AJIE, on ne peut pas s'en passer sans parler de M^{me} Fariza Lamrous. Cette pierre fondatrice et présidente de l'association AJIE décédée le 15 février 2015. Cette grande militante de la cause environnementale et du secteur associatif en Algérie. Cette femme enseignante qui s'est donné la vie pour la jeunesse et l'environnement.

Professeur des collèges entre 1975 et 2005, elle s'était également occupée de la formation des enseignants en tant que professeur d'application à l'ITE de Tizi-Ouzou. Forte attachée au mouvement associatif et à l'environnement, Fariza Lamrous a décidé de s'engager de toute sa force dans un combat à la protection de l'environnement, l'éducation et l'orientation de la jeunesse en créant en 1999 l'Association pour la Jeunesse Innovatrice et l'Environnement (AJIE). A travers l'AJIE, Fariza Lamrous a dû sacrifier son temps, son métier et donner son âme aux deux principaux piliers de cette association : l'environnement et la jeunesse.

2.1 Objectifs de l'AJIE

2.1.1 Objectif général

L'objectif central de l'association AJIE est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population qui vit surtout dans les territoires ruraux les plus reculés, la protection de l'environnement naturel de la région et la réconciliation de la sphère écologique et économique, tout en impliquant les acteurs locaux dans toutes les démarches.

2.1.2 Objectifs immédiats

Les objectifs immédiats de l'association AJIE est ceux que ses membres prétendent à réaliser dans les brefs délais :

- Elaborer un réseau de partenariat très solide et très diversifié ;
- Sensibilisation des acteurs institutionnels et des représentants de la société civile ;
- Renforcement capacités de l'AJIE ;

- Elaboration d'une Feuille de route des projets d'éducation et d'insertion des jeunes.

2.2 Les partenaires de l'AJIE.

L'association AJIE est une association locale dont les partenaires sont multiples :

- Association des Anciens Appelés d'Algérie contre la Guerre (4ACG) ;
- Ambassade de France en Algérie ;
- APC de Tizi-Ouzou ;
- APC de Beni-Yenni ;
- APC de TIZI-RACHED ;
- APW de Tizi-Ouzou ;
- Asso Imazighen Environnement ;
- C.A.M de Tizi-Ouzou ;
- Centre de Formation Professionnel de TIZI-OUZOU ;
- Chambres consulaires de Tizi-Ouzou ;
- Conservation des forêts ;
- Direction de l'environnement ;
- Direction de la jeunesse et des sports ;
- Fondation de France ;
- SOS village d'Enfants ;
- Touiza Solidarité ;
- Union européenne.

2.3 Les projets réalisés⁶⁸ :

Adoptant le slogan : quelle planète laissons-nous à nos enfants et quels enfants laissons-nous à la planète ?, L'association AJIE est cette association soucieuse des questions liées au développement local durable de la wilaya de Tizi-Ouzou, à cet effet, l'AJIE a contribué à la réalisation d'une multitude de projet de développement local durable dans cette région, et cela en appelant à des financements locaux et étrangers :

- Programme éducatif au profit des enfants de Tala Athmane et de Tirmitine ;
- Divers travaux scientifiques et culturels : théâtre, dessins, exposition, sorties pédagogiques, loisirs scientifiques, célébrations des différentes journées, etc. ;
- Organisation des journées portes ouvertes sur la protection de l'environnement ;

⁶⁸ Document interne à l'AJIE.

Chapitre III : l'Association pour la Jeunesse Innovatrice et l'Environnement (AJIE)

- **2000** ; Création d'un dépliant pédagogique pour expliquer aux citoyens l'utilité des déchets ;
- **2002** ; En partenariat avec l'association AREAED d'Alger : Réalisation d'un programme intitulé « Enfance et Eau », il s'agit d'apprendre aux enfants à préserver l'eau ;
- **2005** ; En partenariat avec l'UE : Réhabilitation de quelques facettes de la culture ancestrale Kabyle ;
- **2004-2005** ; en partenariat avec l'ONG I : Education à l'écocitoyenneté dans la ville de Tizi-Ouzou ;
- **2008-2009** ; en partenariat avec l'EU ; Création d'un centre culturel à Ait Oumalou ;
- **2009-2010** ; en partenariat avec l'association Touiza solidarité : Mise en place d'un projet de Développement local durable dans la wilaya de Tizi-Ouzou « Projet Taksebt » ;
- **2011-2012** ; en partenariat avec l'Ambassade de France : Mise en place d'un programme d'éducation environnementale « espace vert » et d'un projet de recyclage des sacs plastique dans la commune d'Ath Yenni;
- **2011-2012** ; en partenariat avec la Fondation de France : Création d'un espace d'aide, d'orientation et de formation à la création d'emploi lié aux métiers de l'environnement et de l'économie sociale et solidaire ;
- **2013** ; en partenariat avec SOS village d'Enfants : Lancement d'un programme de renforcement des capacités des familles dans la wilaya de Tizi-Ouzou ;
- Septembre **2013** ; en partenariat avec l'APW et la wilaya de Tizi-Ouzou : Organisation d'un Séminaire de deux jours sur le recyclage et la valorisation des déchets ;
- **2013-2014** ; en partenariat avec le ministère de la jeunesse et des sport : L'insertion des Jeunes dans le domaine de l'animation et de sensibilisation.

2.4 Les défis relevés par l'AJIE

2.4.1 Le renforcement des capacités de l'association AJIE

Cet axe constitue le défi majeur auquel l'association AJIE fait face dans la réalisation de la plupart de ses projets. Pour cela, il convient à cette dernière, d'apporter constamment son soutien et son appui au renforcement des capacités de ses membres afin d'une part ; les impliquer davantage dans toutes les initiatives faites par l'association, et d'une autre part ; tenir ses engagements vis-à-vis de la société civile et ses partenaires.

2.4.2 La sensibilisation

Pour atteindre leur objectif, les organisations de la société civile devraient mettre en place un système de sensibilisation et de coordination plus large qui va leur permettre de toucher une partie importante de la société civile, des institutions publiques, des associations,..., dans leur action de mobilisation autour des questions locales de la communauté concernées. L'AJIE dans ce cas devrait faire recours aux différents moyens humains, financier et matériels (panneaux, affichage, rencontres) pour combler le manque en besoin de sensibilisation en matière environnementale et de développement durable que les milieux ruraux en particulier et la wilaya de Tizi-Ouzou en général manifestaient.

2.4.3 Réaliser des partenariats et Créer des réseaux

Dans le monde associatif, la mise en place d'un nœud partenarial entre les divers acteurs locaux et étrangers à un territoire donné, constitue la condition principale à la réussite de toutes initiatives issues de la société civile. En cela, l'AJIE face aux diverses contraintes démographiques (croissance démographique), techniques (manque de matériel) et financières (des ressources financières faibles), doit mettre en œuvre un réseau partenarial très diversifié qui lui permettra d'atteindre ses objectifs à savoir : la sensibilisation à la préservation de l'environnement, l'accompagnement technique et financier de la population locale à la promotion des activités génératrices du revenu.

2.4.4 Etablir des plannings de projets éducatifs et des programmes pour l'insertion des jeunes dans le développement durable

Les problèmes environnementaux est la question préoccupante du monde contemporain. Les divers types de pollution, les déchets ménagers et industriels, constituent aujourd'hui une menace permanente quant au développement de la société civile. Dans ce cas,

la sensibilisation des acteurs locaux et l'éducation citoyenne aux principes de développement durable apparaît comme une priorité pour l'association AJIE. « Nous cherchons à contribuer à préserver l'environnement avec l'implication de l'administration ; des élus et du mouvement associatif et transmettre les valeurs de civisme et du vivre ensemble aux jeunes. Organiser des actions de sensibilisations auprès des jeunes au niveau des écoles, auprès des familles au niveau des foyers et participer à créer les richesses par la relance de l'économie dite verte. Rassembler le citoyen et l'entreprise pour créer les meilleures conditions du développement durable : préserver la sante du citoyen - préserver l'environnement pour préserver l'entreprise⁶⁹ ».

2.5 Forces, faiblesses, menaces et opportunités⁷⁰

S'engageant dans la voie du développement local durable au profit des territoires les plus vulnérables de la wilaya de Tizi-Ouzou, L'association AJIE a pu dresser à travers ses différentes expériences en la matière, un bilan évaluatif de ces forces, faiblesses, menaces et opportunités de ses activités :

A) Les forces

- Expériences dans la gestion des projets notamment sensibilisation garant de la crédibilité de l'AJIE ;
- L'emplacement idéal de l'association (centre de ville de Tizi-Ouzou) ;
- Stabilité des membres de l'association et continuité ;
- Partenariats ;
- A jour vis-à-vis de la loi (renouvellement du bureau –commissaire aux comptes..) ;
- Travail réalisé, expérience dans la sensibilisation ;
- Concrétisation du projet d'AGR exemple : unité de compostage.

B) Les faiblesses

- Insuffisance dans le suivi de certains projets ;
- Nombre de bailleurs de fonds insuffisant ;
- L'implication des adhérents est insuffisante ;
- Absence de maîtrise des outils de montage de projets ;
- Manque de plan d'évaluation ;
- Membres ne sont pas former sur la formulation des projets ;

⁶⁹ Document interne à l'AJIE.

⁷⁰Ibidem.

- Pas d'outils de campagnes de sensibilisation ;
- Manque expertise ;
- Pas de site internet.

C) Les menaces

- Pertes de valeurs communautaires et esprit collectif ;
- Le mouvement associatif est infesté par des associations sans activités ;
- Lenteur administratifs ;
- Contrôleur financier.

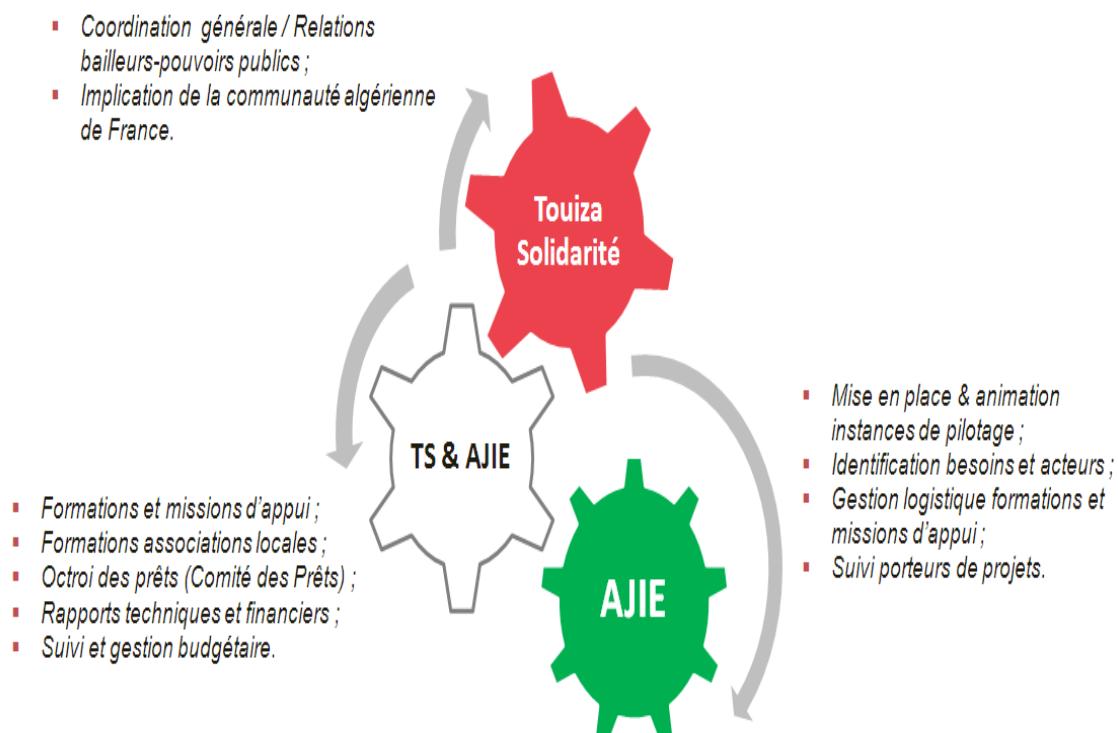
D) Les opportunités

- Zone d'intervention : AJIE de part ses richesses, savoir-faire constituent des opportunités ;
- Les salons et fêtes qui sont régulièrement organisés par l'APW/Wilaya (figues-poteries...) ;
- Etude des données montre qu'il est possible de créer des opportunités pour agir ;
- DEDD : - formation;
 - profiter de l'expérience UNESCO ;
 - recherche de Fonds ;
- RSE: diversifier les bailleurs de fonds, et l'expertise.

2.6 Le partenariat AJIE, Touiza Solidarité

L'association AJIE entant qu'acteur émergeant dans le monde associatif, a réussi à tisser des relations partenariales très diversifiées, des relations qui vont lui permettre à l'avenir de participer efficacement à la résolution des problèmes locaux. Parmi ces relations on peut citer l'accord partenariale AJIE et Touiza Solidarité qui date de 2009. Ces deux partenaires qui ont pu réussir à implanter un projet pilote de développement local durable dit « Projet Taksebt » dans la région de la Kabylie centrale. Grace à l'apport financier confié par Touiza Solidarité à l'AJIE, cette dernière a été un véritable maître d'œuvre de ce projet en Algérie

Figure 1: Mécanisme de fonctionnement du projet Taksebt



Source : Rapport d'évaluation de projet Taksebt

Conclusion du chapitre :

Le mouvement associatif algérien à aujourd'hui un rôle prépondérant dans l'identification et la prise en charge des préoccupations de la société civile non prises par le secteur public et privé : problèmes sociaux, environnementaux, etc., c'est le cas de l'association AJIE qui s'est engagé depuis une quinzaine d'années dans la sensibilisation, la mobilisation et l'implication des acteurs locaux et les citoyens du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou à la résolution des problèmes environnementaux (création des emplois vert, éducation environnementale) et sociaux (formation et accompagnement des jeunes et des femmes en difficultés), ainsi que à la valorisation du patrimoine culturel de la région.

En dépit des diverses contraintes rencontrées sur le terrain, l'AJIE depuis 2009, a réussi comme le montre le chapitre suivant, à mettre en œuvre un projet de développement local durable dans la région Taksebt en créant une dynamique locale autour des régions qui avoisinent le barrage Taksebt.

Chapitre IV

L'évaluation du projet Taksebt

Introduction du chapitre :

Taksebt ou « Taqsebt » un nom d'un barrage hydraulique qui se situe à **(10)** km à l'est de la ville de Tizi-Ouzou entre la région d'Ath Aissi et Ath Iraten, en grande Kabylie. Ce grand barrage qui s'étend sur une surface de **(550)** hectares, constituent aujourd'hui une vraie zone humide qui regorge des richesses touristiques et écologiques importantes. Doté d'une capacité de stockage qui dépasse les **(175)** millions de mètres cubes, ce barrage est essentiellement alimenté par les eaux et la fonte du manteau neigeux des communes de Beni Douala, Beni Yenni, Larbaa Nath Irathen, Ouacif, etc. Ces communes situées aux alentours de ce bassin, disposent des potentialités agricoles, culturelles et écologiques considérables.

Pour appuyer la gestion durable de ce bassin et impulser un développement endogène durable dans ces régions, un projet de développement local durable initié par l'association Touiza Solidarité (TS) de France, ayant pour partenaire local, l'Association pour la Jeunesse Innovatrice et l'Environnement (AJIE), a été mise en place en **2009**. Cette initiative vise à mieux valoriser la ressource d'eau, appuyer le décollage économique de ces communes et renforcer les capacités des acteurs locaux de la région.

À travers ce quatrième chapitre, nous allons définir les grands axes de ce projet, le rôle de l'AJIE dans la mise en place de projet et l'impact de ce dernier sur la région.

Section I : Généralités sur le projet Taksebt

Dans cette première section, nous présenterons notre méthode d'enquête sur le terrain, le projet Taksebt et le dispositif institutionnel et financier du projet.

1.1 Méthodologie d'enquête

Les moyens méthodologiques que nous avons utilisés dans notre enquête sur le projet Taksebt sont fondés sur la documentation fournis par l'AJIE et sur notre participation à l'ensemble des réunions d'évaluation participative du projet organisées par l'AJIE et son partenaire TS **de 27 septembre 2015 au 01 octobre 2015**, au siège de l'AJIE à Tizi-Ouzou.

Le travail d'évaluations est conduit par Mme O.IBRAHIM, chef de projet de l'association AJIE à Tizi-Ouzou, M^r M.KHANDRICHE, secrétaire général de TS à Marseille, A.CHATAGNON, coordinatrice de l'association TS en France et J.M.COLLOMBON expert du bureau d'étude Inter-Action de développement durable. Il vise à établir un rapport final sur la situation réelle du projet Taksebt depuis son lancement en **2009** jusqu'à nos jours.

Le processus d'auto-évaluation assistée du projet à vue l'implication des responsables de deux associations, les acteurs locaux et les bénéficiaires de projet. Ils ont eu à participer à des ateliers de discussion et à remplir des fiches d'auto-évaluation qui ont été analysées et synthétisées. Une rencontre de restitution provisoire des résultats obtenus, a eu lieu au **01 octobre 2015** au siège de l'APW de Tizi-Ouzou en présence des parties concernées.

La rédaction d'un rapport final d'évaluation du projet Taksebt s'est déroulée en **(04)** journées :

Le 27 octobre 2015 : sorties sur le terrain : **(10)** éleveurs bovin, ovin et caprin et une couturière sont visités.

Le 28 septembre 2015 :

- De 08 :00 h à 12 :00 h : visite d'un potier de la région de Maaktas ;
- De 13 :00 h à 14 :00 h : réunion avec des éleveurs bovin.

Le 29 septembre 2015 :

- De 08 :00h à 10 :00h : réunion avec des éleveurs ovin ;
- De 11 :00h à 12 :00h : réunion avec des artisans
- De 13 :00h à 16 :00h : réunion avec les acteurs locaux et les membres du CIL et CP.

Le 30 septembre 2015 :

- Visite sur le terrain auprès des éleveurs bovin, ovin, caprin et apicole ;
- Réunion avec le P/APC de Beni Yenni.

Le 01 octobre 2015 :

Réunion de restitution provisoire des résultats au siège de l'APW de Tizi-Ouzou.

1.2 Présentation du projet

Le projet Taksebt est ce projet-pilote de développement économique local durable qui a été mis en place dans la wilaya de Tizi-Ouzou à la fin de **2009** par les deux partenaires associatifs local AJIE et français TS.

Cette wilaya qui se situe à **(100)** km à l'est de la capitale d'Alger, est une région montagnaise et surpeuplée qui se caractérise par une croissance démographique très rapide et d'une topographie accidentée, et qui souffre d'un manque des ressources naturelles et des investissements publics et privés, par conséquent ; une dégradation environnementale, pauvreté et exode rural⁷¹. En dépit de ces handicaps naturels et économiques, Tizi-Ouzou possède des potentialités naturelles (flore diversifiée, arboriculture diversifiée particulièrement l'olivier, etc.), humaines (jeunes ayant un bon niveau d'instruction) et culturelles importantes (produits artisanaux)⁷² sur lesquelles le projet Taksebt a été conçu.

En rassemblant plusieurs bailleurs du fonds ; local qui est l'APW de Tizi-Ouzou avec un apport de **17%**, étrangers comme le Service des Affaires Internationales et du Développement Solidaire du Ministère de l'intérieur français et l'Association des Anciens Appelés d'Algérie et leurs Amis Contre la Guerre (4ACG) qui ont participé au montant total de projet à la hauteur de **71%** pour le SAIDSMIF et **3,5%** pour la 4ACG, ce projet vise à créer une dynamique territoriale à base des spécificités locales dans les **(07)** communes qui avoisinent le bassin de Taksebt : Larbaa Nath Irathen, Ath Yenni, Ath Douala, Tizi-Rached, Ouacifs, Maaktas ainsi qu'à améliorer le revenu, les conditions et la qualité de vie de **(130 000)** habitants de ces régions particulièrement les femmes et les jeunes.

⁷¹Projet Taksebt, évaluation participative, atelier de restitution provisoire, Tizi-Ouzou, le 01/10/2015.

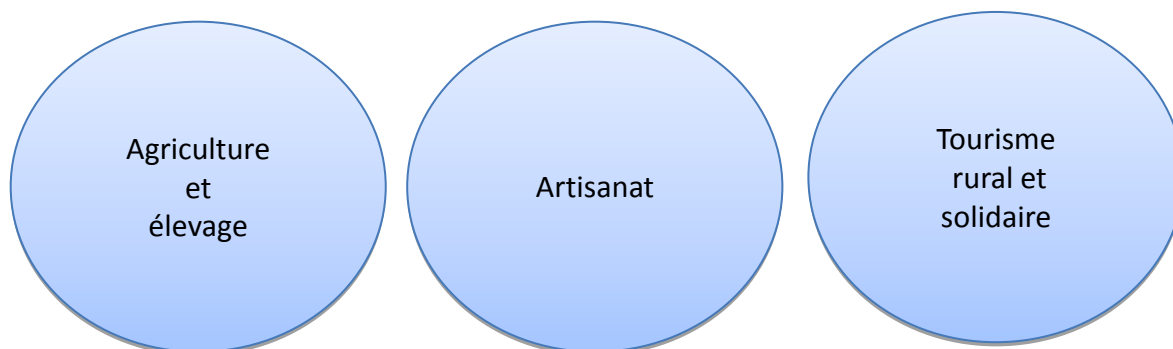
⁷²Ibidem.

Figure 2 : La zone d'intervention du projet Taksebt

Source : Rapport d'évaluation de projet Taksebt

Les activités lancées dans le cadre de ce projet portent principalement sur l'élevage ovin, bovin, caprin et apicole ainsi que sur l'artisanat (poterie, couture et bijouterie traditionnelle kabyle) et le tourisme rural solidaire (TRS).

Par ailleurs, pour assurer la continuité de ces activités, un appui technique (formation et accompagnement) et financier (prêts d'honneur) a été apporté au profit des porteurs des projets.

Figure 3: Les grands axes du projet Taksebt

Source : Suivi et concrétisation du Projet d'Appui à la Création d'Activités Génératrices de Revenus dans la Wilaya de Tizi-Ouzou.

Le projet-pilote de développement durable autour du barrage de Taksebt lancé à la fin de **2009** et le début de **2010**, à pour objectifs :

- La création des activités génératrices du revenu principalement dans les domaines de l'agriculture, de l'artisanat et du tourisme solidaire, afin de valoriser et préserver le patrimoine naturel et culturel de la région, par conséquent revitaliser le territoire de l'ensemble des communes concernées ;
- La mobilisation des membres de la communauté algérienne à l'étranger particulièrement en France afin de les faire impliquer dans le développement de leur région d'origine ;
- Et enfin, le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs locaux pour les engager dans le processus de développement local de leur région.

Depuis sa mise en place jusque à la fin de **2013**, le projet a permis la création de **(133)** activités génératrices du revenu (AGR) et d'un Fonds Solidaire (FS) abondé par les bénéficiaires du prêt qui représente les **5%** du tous les prêts d'honneurs accordés. Ce Fonds Solidaire devrait garantir dans l'avenir, la continuation de l'opération du développement local durable dans la région. La gestion de ce Fonds dont le montant était **(178.430,70) EUR** a été confiée à l'AJIE dès fin **juin 2012**⁷³.

1.3 Moyens financiers mis en place

Le projet Taksebt, est un projet qui a mis en place des ressources financières diverses. Leur répartition est faite selon un ordre logique, la mise en place de ce projet a débouché sur la création d'un fonds solidaire qui devrait garantir la durabilité du projet à long terme.

1.3.1 Le dispositif financier du projet

Le projet de Taksebt devait bénéficier à son lancement de **500 000 Euro** ; soit **400 000Euro** de la part du Département du Développement Solidaire du Ministère de l'Intérieur Français (DDSMIF) et de **100 000 Euro** de la part de l'APW DE Tizi-Ouzou, mais en réalité le budget de ce projet est constitué de :

- **400 000 Euro** contribuées par le DDSMIF, soit **69,90%** du budget global ;
- **93 923 Euro (1000 000 DZD**⁷⁴) de la part de l'APW de Tizi-Ouzou, soit **16,40%** du budget global ;

⁷³ www.touiza-solidarite.org , consulté le (12/09/2015).

⁷⁴ 1 EUR = 106,47 DZD, selon le site « InforEuro » du 01/02/2012 au 29/02/2012, la même source.

- **22 616 Euro** ont été apportées par l'Association des Anciens Appelés d'Algérie contre la Guerre (4ACG), soit **03,95%** du budget global ;
- **55 864,58 Euro (5 782 318,15 DZD)** de l'apport total des porteurs de projets, soit **09,75%** du budget total constitué de :
 - **46 592,96 EUR (4 822 462,57 DZD)**, ce qui représente **20%** de l'apport des bénéficiaires au coût total de leur projet ;
 - **9 271,62 EUR (959 855,58 DZD)**, ce qui représente **05%** de contribution des porteurs de projet au Fonds Solidaire de Projet.

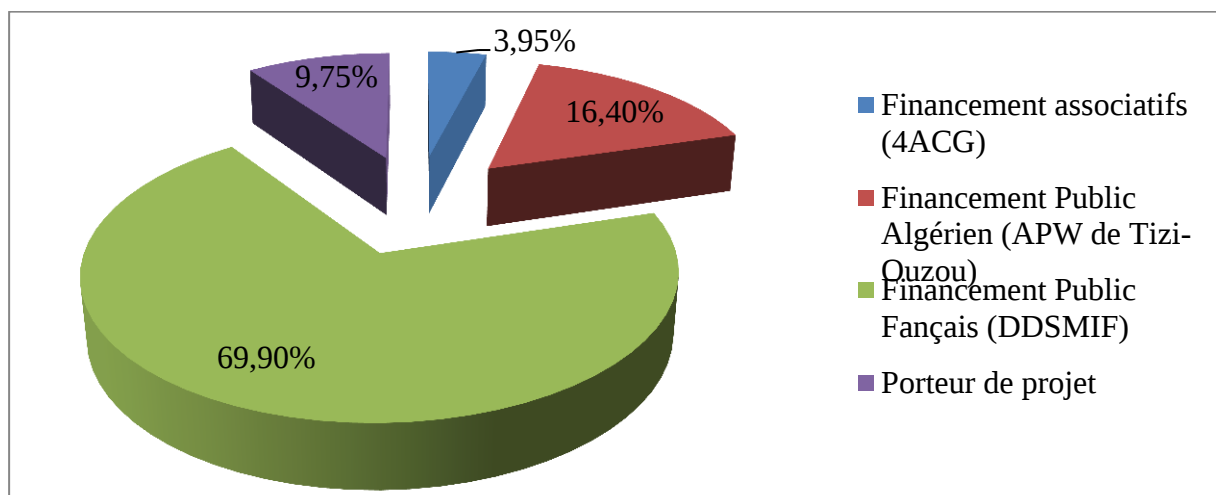
Au total, le budget de projet s'élève à **572 403,58 EUR**.

Tableau 3 : Le budget total du projet Taksebt en euro

Désignation	Montants (EUR)
Financement Public Français (DDSMIF)	400 000
Financement Public Algérien (APW de Tizi-Ouzou)	93 923
Financement associatif (Association 4ACG)	22 616
Montant total des contributions directes	513 923
Porteur de projet	55 864,58
Montant total des recettes	572 403,58

Source : Rapport d'évaluation du projet Taksebt

Figure 4 : L'apport des partenaires financiers au projet Taksebt



Source : Rapport d'évaluation du projet Taksebt

Selon la figure (03), on peut dire que l'apport financier étranger est plus important **69,90%** par rapport à l'apport financier du pouvoir public algérien qui est de **16,40%**, mais malgré cela, c'est la première fois que les autorités algériennes participent avec une telle somme à un projet associatif. Le montage financier de ce projet ne s'arrête pas seulement à la contribution du secteur public, mais aussi et surtout il est basé sur l'apport du secteur associatif avec **03,95%** et l'apport des porteurs du projet à la hauteur de **09,75%** du budget total du projet.

1.3.2 Répartition du budget

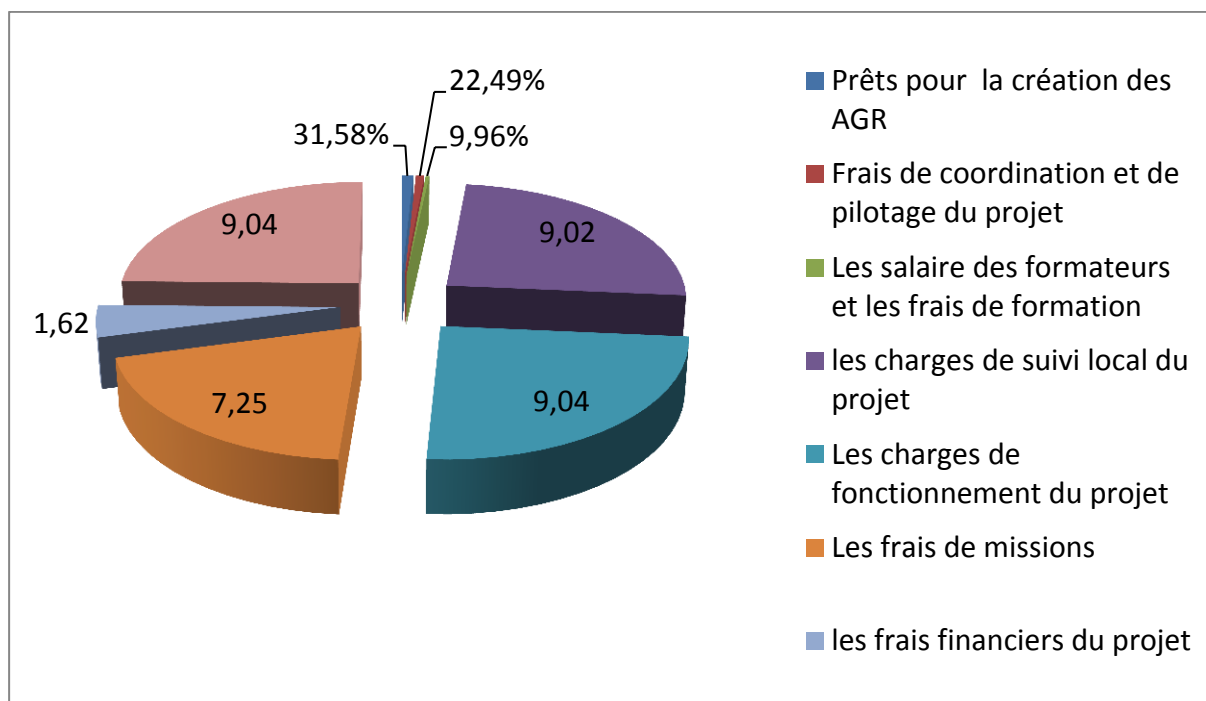
Le budget de projet qui a été initialement de **516 539 EUR** s'est passé à la fin des activités au juin 2012 à **517 580 EUR**, soit une augmentation de **03%**, ce qui justifie sa consommation totale à la fin des activités du projet prévues, sa répartition s'est fait de la manière suivante :

- **163 416 EUR** sous forme de prêts pour la création des AGR, soit **31,58%** du budget total ;
- **116 429 EUR** de frais liés aux dispositifs de coordination et de pilotage du projet, ces frais représentent les salaires du chef de projet, un coordinateur général à temps partiel et pour un secrétaire-comptable également à temps partiel, ce qui représente soit **22,49%** du budget total ;
- **51 522,7 EUR** des frais de formation et des salaires des formateurs, soit **09,96%** du budget total ;
- **46 689 EUR** des charges de dispositif de suivi local du projet, soit **1 415 EUR** par mois pour chaque poste, ce qui représente **09,02%** du budget total ;

- **46 813 EUR** des charges du fonctionnement du projet **09,04%** du budget total ;
- **37 490,3 EUR** des frais de missions, soit **07,25%** de budget total ;
- **8 405 EUR** des frais financier du projet, soit **01,62%** de budget total ;
- **46 815 EUR** des frais administratif, soit **09,04%** de budget total.

Comme le montre la figure (04), les prêts à la création des AGR occupe une place importante dans la répartition budgétaire du projet Taksebt, et cela est logique puisque ces AGR sont la première et la dernière finalité sur laquelle ce projet a été conçu, les autres charges dont les proportions sont presque égales rentrent dans la logique de fonctionnement du projet.

Figure 5 : La répartition du budget du projet Taksebt



Source : Rapport d'évaluation du projet Taksebt

1.3.3 Le Fonds Solidaire du projet

Le Fonds Solidaire (FS) est un fonds qui devrait servir à créer d'autres activités génératrices du revenu dans la wilaya de Tizi-Ouzou, il est alimenté à la hauteur de **05%** de montant de chaque prêt distribué aux porteurs du projet. Ce fonds permet aux personnes financées de devenir des acteurs de solidarité de leur territoire, d'ailleurs, si grâce à cet aspect solidaire du projet que **(12)** nouvelles activités génératrices du revenu ont été créées en **septembre 2011** et en **janvier 2012**.

Vers le mois de juin **2012**, la gestion de ce fonds solidaire dont le montant devrait représenter **178 110,15 EUR**, soit environ **17 843 075,40 DZD**, a été confié à L'AJIE.

Section II : Le processus du projet Taksebt

La mise en place de projet pilote de développement local durable dans la zone de montagne de Kabylie centrale en **octobre 2009**, qui a touché les **(07)** communes riveraines du bassin de Taksebt, était le fruit d'un système partenarial solide et efficace entre l'association Française TS et l'association locale AJIE. Cette dernière est considérée comme le maître d'œuvre de ce projet, vu sa contribution dans la concrétisation réelle de ce projet pilote. Passant par l'étape d'identification des porteurs de projets jusque à celle d'évaluation finale de la démarche, l'AJIE représente cet acteur du terrain qui a appuyé la réussite de projet.

Dans cette présente section, nous allons essayer d'apporter la lumière sur les grands axes de projet Taksebt à savoir :

- Organisation des instances de concertation et de pilotage ;
- Appui à la création d'activités génératrice de revenu (AGR) ;
- Renforcement des capacités des acteurs du territoire ;
- Création d'outils : évaluer capitaliser et diffuser l'expérience.

2.1 Organisation des instances de concertation et de pilotage

2.1.1 Le comité d'initiatives locales :

Le comité d'initiatives locales (CIL) est cette instance multi-partenariale créée par l'AJIE en **juillet 2010**. Constitué des représentants de la société civile et d'acteurs locaux, le CIL vise à aider les deux partenaires associatifs AJIE et TS dans l'identification et la création des AGR dans les communes qui entourent le barrage de Taksebt.

Figure 6 : Constitution du comité d'initiatives locales

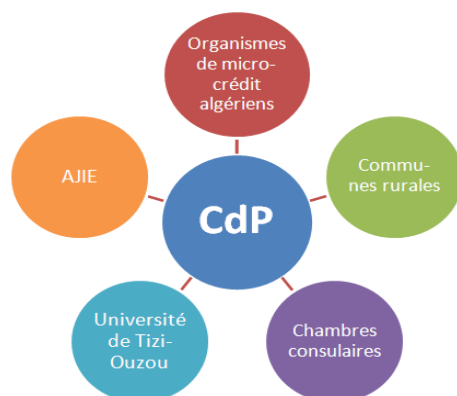


Source : Rapport d'évaluation du projet Taksebt

2.1.2 Le comité des prêts

Le comité du prêt (CP) représente l'organe vital de l'ensemble d'activités créées et financées durant toute la durée de vie du projet. Créé en **2010**, le CP est cette instance multi-partenaire qui accorde du crédit du FAIE à l'ensemble des porteurs de projet présélectionnés. Il regroupe les représentants des acteurs locaux de la wilaya de Tizi-Ouzou

Figure 7 : constitu



Source : Rapport d'évaluation du projet Taksebt

2.2 Appui à la création d'activités génératrice de revenu (AGR)

2.2.1 Appui financier à la création des AGR

La création des AGR dans les **(07)** communes qui avoisinent le bassin de Taksebt est l'un des objectifs principaux de l'association AJIE. 133 porteurs de projet (**65** femmes et **68** hommes) parmi les **(425)** potentiellement identifiés entre **2010** et **2013** par le CIL, ont reçu des prêts d'honneurs du CP pour créer des AGR. Soit **(96)** porteurs de projet entre **2010** et **2012**, et **(31)** autres entre **janvier 2013** et **décembre 2013**.

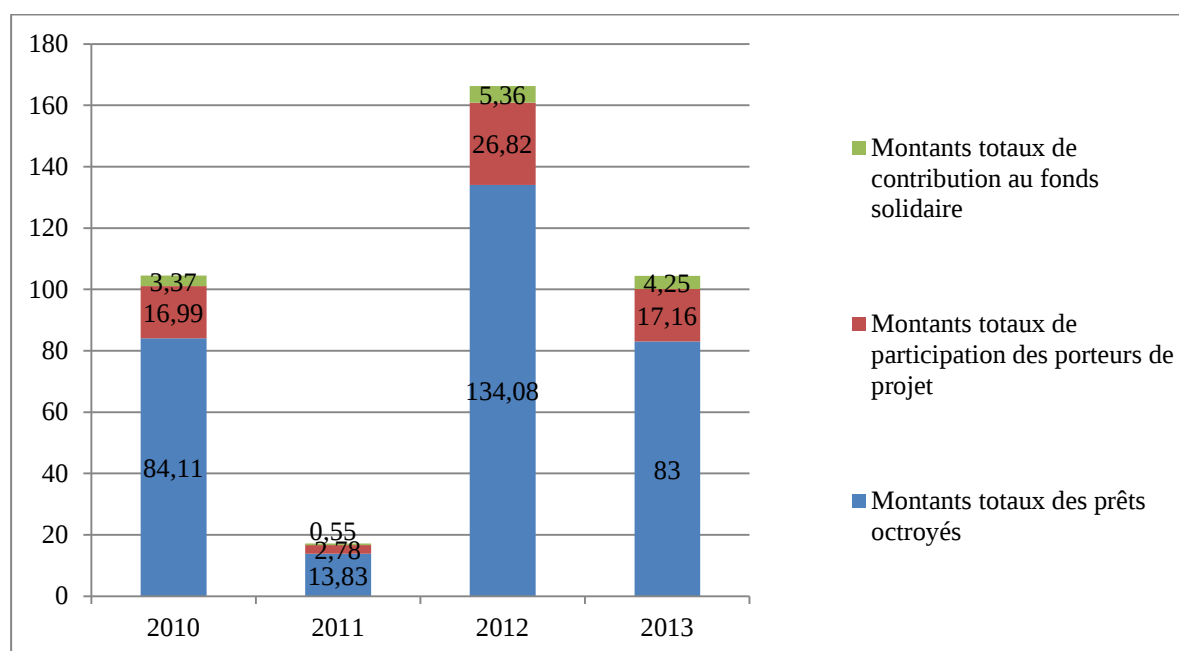
Tableau 4 : Montants des prêts octroyés et de la Participation par année en euros et en dinars

	N P P	Montants totaux prêts octroyés		Montants totaux participation des porteurs du projet (20%)		Montants totaux contribution au Fonds Solidaire (5%)	

Années		EUR	DZD	EUR	DZD	EUR	DZD
2010	36	84 110,66	8 390 879,83	16 986,73	1 694 595,97	3 356,20	334 814,19
2011	07	13 829,60	1 391 534,37	2 781,75	279 900,00	552,39	55 581,48
2012	53	134 082,12	14 237 159,00	26 821,48	2 847 966,60	5 363,03	569 459,67
2013	31	83 000	8 837 010	17 160,18	1 827 108	4 000	425 880
Totaux	96	232 022,38	24 019 573,20	46 592,96	4 822 462,57	9 271,62	959 855,34

Source : Rapport d'évaluation du projet Taksebt

Figure 8 : Montants totaux de l'ensemble de participation des porteurs du projet et de leur contribution solidaire en fonction de montant total des prêts octroyés



Source : Rapport d'évaluation du projet Taksebt

Tableau 5 : Les domaines d'activités concernés

Agriculture		Artisanat		Services	
Genre d'activité	N	Genre d'activité	N	Genre d'activité	N
- Elevage caprin	04	- Bijouterie artisanale			
- Elevage génisses	74	- Poterie traditionnelle	04	- Plomberie	02
- Elevage de brebis	33	- Couture	01	-Réparation	01
- Engraissement de veaux	03	- Production de fromage	04	d'appareils	
- Engraissement	03	- artisanal	01	électroménagers	
d'agneaux	03				
- Apiculture					
Total	120	Total	10	Total	03

Source : Rapport d'évaluation du projet Taksebt

En pourcentage : Le secteur agricole représente **90,22%** des AGR créées;

Le secteur artisanal représente **07,52%** des AGR créées ;

Et en fin, le secteur de service représente **02,26%** des AGR créées.

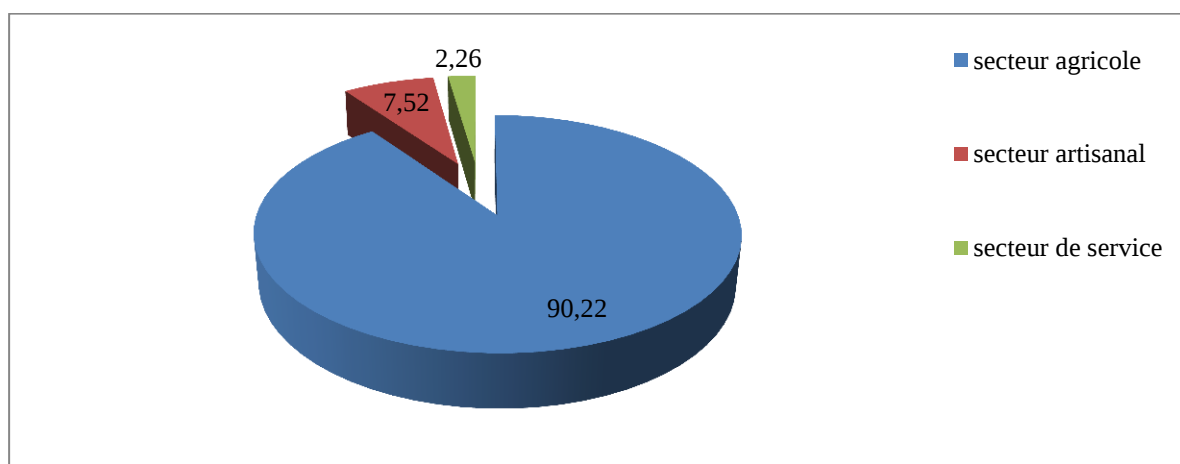
Selon ces chiffres, le secteur agricole occupe la première place dans la pyramide des activités financées par l'association AJIE, et cela est dû à la demande forte sur ce type d'activité.

Tableau 6 : les montants du crédit accordés par secteur d'activité

Désignations	Montant du crédit d'honneur en dinars
Elevage bovin	300 000
Elevage ovin et caprin	140 000
Produits artisanaux : poterie, bijou et la couture	170 000

Source : conçu par nos soins.

Ces crédits d'honneurs ce sont des petits montants qui permettent aux bénéficiaires de démarrer leur activité.

Figure 9 : Nombre d'activités créées par secteur d'activité

Source : Rapport d'évaluation du projet Taksebt

L'analyse de ces chiffres, nous ramène à dire que le secteur agricole est le secteur le plus financé dans le projet Taksebt avec **90,22%**, en deuxième position on trouve le secteur artisanal avec **07,52%** et en dernier, le secteur service avec **02,26%**.

2.2.2 Formation, suivi et accompagnement des porteurs de projet

La formation des porteurs de projet dans la maîtrise des techniques et les pratiques de leurs domaines d'activités, constitue le pilier principal pour la réussite d'une quelconque politique de développement local. Dans le cadre du projet Taksebt, l'AJIE et TS ont fait appel depuis **2010** à **2013**, à des formateurs locaux spécialisés dans des divers domaines pour apporter l'aide aux bénéficiaires de projets dans la création de leur activité.

Tableau 7 : Des ateliers de formations des producteurs locaux

Année	NPP ⁷⁵	Formation		Objet
		Nombre	Thème	
10/12	140	07 formations de 03jours	Création et gestion des AGR	- Le rôle que les AGR jouent dans la lutte contre le chômage et la pauvreté - Les outils méthodologiques pour créer et gérer une AGR - Les opportunités de l'entrepreneuriat
2013	25	02 formations	Création et gestion de l'entreprise	- Le business plan - La notion de l'entreprise et de la

⁷⁵Nombre des porteurs de projet.

		de 03 jours		Comptabilité
2013	25	01 formation de 02 jours	Conduite d'élevage	- Les besoins alimentaires de l'animal - Les pratiques et les techniques d'élevage bovin en Kabylie - Production d'aliments - Les pratiques hygiènes et sanitaires de l'élevage.
2013	133	02 formations de 03 jours	Création de groupes organisés et/ou d'intérêts des éleveurs	- Création d'un regroupement coopératif agricole polyvalent (COOPOLY TAKSEBT) - Création d'un lien coopératif entre cette Coopérative et la CRMA

Source : fait par nous-mêmes à partir des lectures faites sur rapport d'évaluation du projet Taksebt.

Par ailleurs, plus de **(42)** visites de suivi des AGR nouvellement créées, ont été effectuées durant cette même période. Ce travail de terrain, rentre dans le cadre d'accompagnement régulier de l'AJIE à ces porteurs de projet, pour s'assurer de bonnes conditions de déroulement des activités.

2.2.3 Etablissement d'une plateforme de concertation entre les porteurs de projets et pouvoirs publics

La sensibilisation de divers services administratifs locaux qui s'activent dans le domaine de développement local, s'est avérée indispensable pour la continuation et la durabilité du projet. **(20)** visites de travail ont été effectuées durant Premier trimestre de **2013** auprès de ces structures administratives particulièrement à la nouvelle APW de la wilaya de Tizi-Ouzou, à l'APC Tizi-Rached et au bureau des services agricoles de Tizi-Rached, afin de leur expliquer l'utilité économique que le projet présente pour le développement local de la wilaya, mais aussi de les inciter à s'impliquer dans l'identification des nouveaux porteurs de projets. Ces visites se sont soldées par la signature d'une convention avec l'APC de Tizi-Rached sur la prise en charge des frais financiers liés à l'organisation de **(02)** formations au profit bénéficiaires.

Par ailleurs, **(03)** réunions qui rassemblent plus de **(30)** personnes entre les porteurs de projets et les représentants des organismes étatiques locaux (chambres consulaires, dispositifs étatiques, assurances, etc.) ont été organisées par l'AJIE pour trouver des solutions à l'ensemble des problèmes rencontrés par ces micro-entrepreneurs.

2.2.4 Appui aux activités économiques locales

La mise en place du projet Taksebt dans la wilaya de Tizi-Ouzou s'est étendue également aux autres activités économiques existantes, porteuses des spécificités de la région. Des formations et des missions d'appui assurées par des personnes ressources de l'AJIE et des experts-migrants mobilisés par TS en France⁷⁶, ont été organisées de **2010 à 2012** par l'AJIE pour renforcer les capacités des divers producteurs locaux :

Tableau 8 : Des ateliers de formation dans le domaine d'élevage

Domaine	Personnes ressources (experts-migrants)	Nombres des ateliers réalisés	Nombres des bénéficiaires	Objet
Oléiculture	Expert oléicole	01 atelier	40 femmes	Valorisation des produits d'olivier par l'élaboration et la diversification des produits finis
Elevage	Formateur éleveur	02 ateliers	39 éleveurs	Conduite d'élevage ovin
		02 ateliers	36 éleveurs	Conduite d'élevage bovin
Lait et fromage	Formateur éleveur	03 ateliers	61 éleveurs	Fabrication de fromage artisanal
Apiculture	Apiculteur	01 atelier	30 apicoles	Conduite d'élevage apicole

Source : fait par nos mêmes à partir des lectures faites sur rapport d'évaluation du projet Taksebt.

⁷⁶Pour plus de détails, voir la composante 03 : la mobilisation de la communauté algérienne en France, Projet Taksebt de développement local durable de la wilaya de Tizi-Ouzou en Algérie, rapport d'évaluation, septembre 2012, p. 39.

Tableau 9 : Missions de soutien aux filières spécifiques (lait et oléiculture) en 2011

Domaine	Personnes ressources	Objet
Oléiculture	Président de la Chambre Régionale d'Agriculture PACA	Développement de la filière oléicole de montagne en Algérie (création d'un système coopératif local entre les producteurs, et entre les producteurs et les autorités locales, valorisation de la filière oléicole)
Lait et fromage	Président de la Maison Régionale de l'Elevage PACA	Développement de la filière lait de montagne en Algérie (création d'un système coopératif local entre les producteurs, et entre les producteurs et les autorités locales, valorisation des produits laitiers)

Source : Rapport d'évaluation du projet Taksebt.

Tableau 9 : Appui organisationnel aux groupements des producteurs locaux en 2011 et 2012

Les groupements	Personnes ressources (experts- migrants)	Objet
- Association professionnelle des - Laitiers - Potiers de Maatkas - Productrices de couscous - Bijoutiers de Beni Yenni	Expert Français de la CRESS de la région PACA et de l'Union Régionale des SCOP	- Création d'un groupement d'achat de matière première pour les bijouteries ; - Création de 02 coopératives d'achat d'intrant agricole ; - Création de deux coopératives de promotion et commercialisation pour les potiers et les producteurs de couscous.

Source : fait par nos mêmes à partir des lectures faites sur rapport d'évaluation du projet Taksebt.

2.3 Renforcement des capacités des acteurs du territoire

2.3.1 Mobilisation et formation des acteurs locaux

La mise en place d'un projet de développement endogène plus respectueux aux spécificités économiques, sociales et environnementales d'un territoire donné, nécessite une

synergie des efforts et l'implication des différentes catégories d'acteurs de ce territoire. C'était le cas du projet Taksebt où la mobilisation des acteurs de cette région était très remarquable. Des ateliers de formation en matière de développement local, ont été organisés entre **2010** et **2012** au profit des animateurs locaux (des élus locaux, des fonctionnaires territoriaux, des représentants de l'Etat, des responsables associatifs, des responsables des chambres consulaires et organisations socioprofessionnelles et des universitaires, CIL) et des associations locales (**19** associations de Beni Douala, **(17)** associations de Larbaa Nath Irathen, et **(07)** associations de Tizi-Ouzou) pour les impliquer dans ce projet.

Par ailleurs, la réorganisation de mouvement associatif local, devrait permettre une participation réelle de la société civile dans des réunions de débat et d'échange sur initiatives de développement local avec le CIL via les regroupements créés.

Tableau 10 : Des ateliers de formation des acteurs locaux

Années	Nombre d'acteurs locaux	Nombre de formation	Objet
2010/2011	35 animateurs locaux	01 formation de 16 jours	- Méthodologie de développement local durable
2010/2011	17 participants	- Formation de Marseille - Formation des Alpes de Haute-Provence	- La démarche de développement local durable (étude de cas) - Création d'un lien coopératif entre les Autorités locales de la Kabylie centrale et le CFGAHP
2011/2012	43 associations	- Formation sur la structuration de mouvement associatifs locaux	- Création d'un comité d'initiatives locales des associations de LNI - Création d'une coordination associative pour le développement de la zone de BD - Création d'un groupe de rencontre et de débat d'acteur de l'ESS sur le DL
2012	35 responsables associatifs locaux	- Formation sur la gestion du cycle de projet (GCP)	- Création d'un réseau des associations locales - Consolidation des capacités technique des associations locales dans le montage et la gestion des projets DL

Source : fait par nos mêmes à partir des lectures faites sur rapport d'évaluation du projet Taksebt.

2.3.2 Appui au développement du tourisme rural solidaire

Le tourisme rural solidaire est l'une des initiatives locales qui a pris une importance considérable dans les activités du Projet Taksebt. C'est dans l'objectif de créer de nouveaux emplois et de préserver le patrimoine naturel et culturel qui caractérise la wilaya de Tizi-Ouzou, qu'une cellule de réflexion et d'action autour du développement de cette forme alternative de tourisme, a été mise en place en **mars 2011**. Elle regroupe **(28)** participants entre les représentants du mouvement associatifs et les représentants de divers secteurs d'activités (agriculture, artisanat, sport, culture, environnement, etc.).

Grâce à cette forme d'initiative, un séminaire régional sur le tourisme solidaire⁷⁷, a été organisé en mars **2011** par l'APW avec l'appui de l'AJIE et TS pour promouvoir le tourisme équitable dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Pour mettre ce projet sur les rails, des études du terrain ont été réalisées dans deux village de la wilaya de Tizi-Ouzou ; Ait Ouaban et Illiten en **septembre 2011** par une stagiaire Française d'origine Algérienne spécialisée en tourisme solidaire. Ces études interviennent pour établir un diagnostic sur les potentialités touristiques de ces deux villages et proposer des pistes concrètes pour appuyer au développement de TRS.

En **mars 2012**, une mission d'appui conduite par un expert français spécialisé en ESS a été engagée au village d'Ait Ouaban pour faire connaître à la population locale et aux acteurs institutionnels les notions et les expériences de TRS.

Enfin, un voyage organisé par la CTS et l'association du village pour découvrir les opportunités touristiques de ce village, **(12)** personnes ont accueillies dans l'hébergement rural du village. Grâce à cette expérience, un premier groupe de touriste a été accueilli dans le village en **septembre 2011**, mais malheureusement elle n'a pas duré dans le temps, étant donnée la situation sécuritaire fragile dont est tombée la région (l'assassinat de ressortissant français Hervé Gourdel en **septembre 2014**).

2.3.3 Sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel

La dégradation accélérée de l'environnement naturel (décharge sauvages, etc.) dont souffre la wilaya de Tizi-Ouzou ces dernières années, a fait l'objet d'une réflexion profonde dans les actions conduites par l'association local AJIE et son partenaire français TS. En plus de projet de TRS développé dans cette wilaya et qui a pour objectif la protection de ses

⁷⁷Séminaire régional sur le tourisme solidaire, Projet Taksebt de développement local durable de la wilaya de Tizi-Ouzou en Algérie, rapport d'évaluation, septembre 2012, p. 36.

ressources naturelles (la flore et la faune), un programme d'éducation environnementale et des journées de sensibilisation à la préservation de l'environnement ont été organisées dans **(04)** communes du Barrage de Taksebt pour permettre à **(305)** enfants de **(06)** à **(11)** ans de recevoir une éducation à l'écocitoyenneté et à la préservation de l'environnement à travers des activités culturelles.

2.3.4 Création d'une association de développement local (ADL)

Dans le but de promouvoir des projets durables solidaires dans la wilaya de Tizi-Ouzou, une association nommée : l'Association de Développement Durable (ADD), a vu le jour en **2011**. Elle regroupe des élus des APC, d'universitaires, des représentants associatifs, etc.

2.3.5 Organisation des échanges coopératifs

Pour renforcer la coopération technique et institutionnelle entre la région des Hautes Alpes et la région de Tizi-Ouzou, des échanges croisés ont eu lieu avec la venue de la délégation du SMADESEP à Tizi-Ouzou en **octobre 2011**, et la délégation algérienne qui s'est rendue par le biais de l'AJIE à la région des Hautes Alpes en **2012**. Ces échanges sont le résultat d'un programme coopératif de décentralisation signé entre l'APW de Tizi-Ouzou, les APC qui entourent le barrage de Taksebt et le SMADESEP suite à la rencontre de Provence **2010**. Ces échanges ont pour objectif le renforcement des capacités des acteurs locaux de la région Taksebt.

2.4 Création d'outils : évaluer capitaliser et diffuser l'expérience.

2.4.1 Mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation

Le bon déroulement du projet Taksebt était conditionné par la mise en place des différents outils et dispositifs d'évaluation de projet. C'est dans ce sens que deux dispositifs (dispositif de programmation-suivi-évaluation et dispositif d'appui conseil), ont été mis en place.

Le **02^{ème}** dispositif a permis de mobiliser **(05)** experts-formateurs (**02** experts-formateurs nationaux et étrangers en DL, **(01)** expert-formateur en ESS, **(01)** expert en coopératives, **(01)** expert national en création et gestion de micro-entreprise), et des experts de filière (oléicole, laiterie-fromagerie,icole, agricole). Par ailleurs, une évaluation finale participative et partenariale a été réalisée.

2.4.2 Appui à la réalisation d'un guide touristique de la wilaya

Pour faire connaître les potentiels culturels, naturels et touristiques dont la wilaya de Tizi-Ouzou se caractérise, une aide (information touristiques, culturelles, religieuses, économiques, sociales, sportives) apportée à une jeune journaliste dans la réalisation d'un guide touristique « Agerruj » sur la région.

Section III : Le bilan général du projet Taksebt

Dans cette section, nous allons présenter les principaux résultats du bilan final du projet Taksebt obtenus durant notre enquête sur le terrain, qui avait eu lieu du mois septembre jusqu' au mois d'octobre. En cela, nous présenterons dans un premier lieu, l'apport de ce projet à la région de point de vu économique, méthodologique, social, culturel, environnemental et partenarial, dans un second lieu, nous citerons les différentes difficultés auquel ce projet est confronté, et en fin, nous aborderons les points à améliorer et les pistes possibles vers lesquelles ce projet doit être orienté.

3.1 L'apport et l'impact du projet Taksebt sur la région

Le projet Taksebt est l'un des projets de développement local durable dont les retombés sur la région sont divers :

3.1.1 Apports économiques

En participant à des réunions d'évaluation participative et partenariale (remplissage des fiches d'enquête, ateliers de discussion, visites de terrain, atelier de restitution provisoire) organisées par l'AJIE, de **27 septembre** au **01 octobre 2015**, en présence de M^{me} O.IBRAHIM, chef de projet de l'AJIE, M.KHANDRICHE, secrétaire générale de TS, J.M.COLLOMBON du bureau d'étude Inter-Action de développement durable chargé d'évaluation de projet, les porteurs de projet et des acteurs locaux, on a pu constater l'ampleur de l'impact économique du projet Taksebt sur la région.

De **2010 à 2013**, l'équipe de projet avait réussi à recenser **(425)** porteurs de projet, soit **(87)** micro-entrepreneurs en **2010**, **(196)** en **2011**, **92** en **2012** et **(50)** en **2013**. **(133)** micro-entrepreneurs dont **(65)** femmes et **(68)** hommes ont bénéficié de l'appui financier de l'AJIE à la création des AGR. Le projet avait rencontré une réussite quasi-totale, puisque **97.6%** des porteurs du projet financés, avaient réussi à rembourser leur crédit dans les échéances prévues.

Par ailleurs, le questionnaire élaboré par l'AJIE et qui a été rempli par un échantillon de **(59)** porteurs de projet dont **(18)** hommes et **(41)** femmes (**25** éleveurs bovin, **10** éleveurs ovin et caprin, **02** apiculteurs, **02** couturières, **01** bijoutier, **01** potier), a permis de relever des résultats remarquables :

- **58,5%** des personnes financées ont réussi à créer et à développer leur activité grâce au prêt d'honneur accordé par l'AJIE ;
- **48,8%** des porteurs de projet ont pu percevoir du revenu via les activités créées ;
- **41,5%** des personnes questionnées ont une bonne conviction quant à la réussite de leur petit projet.

L'adoption par l'équipe de projet d'une méthode d'évaluation participative dont les outils varis, et où tout le monde peut s'y impliquer, avait rendu possible la concentration de nos efforts et l'orientation de nos recherches vers l'impact économique de projet pour chaque secteur d'activité. A travers les **(16)** visites de terrains que on a effectué aux régions de Larbaa Nath Irathen, Tizi-Rached et Ath Yenni, et a travers les réunions d'évaluation qu'on avait eue avec les porteurs de projet dans différents domaines d'élevage (bovin, ovin, caprin et apicole), on a remarqué que malgré l'importance des bénéfices enregistrés dans l'élevage ovin, caprin et apicole, l'élevage bovin occupe la première place avec **(77)** éleveurs dans la pyramide des activités créées par l'AJIE, soit **57,89%** des activités créées, **(05)** têtes en moyenne pour chaque éleveur selon Mme Ibrahim, chef de projet, et cela s'explique d'une part, par la demande forte des personnes identifiées sur ce type d'activité, et d'une autre part, par le développement rapide de l'élevage bovin dans les zones financées. Ainsi grâce à cette initiative, des éleveurs ont réussi à agrandir et à diversifier leur activité entre élevage bovin et ovin et atteindre pour certains d'entre eux jusqu' à **(28)** têtes de leur cheptels seulement en **(04)** ans, ce qui pourrait à long terme renforcer le classement de la wilaya de Tizi-Ouzou qui détient actuellement la 4^{ème} place en élevage bovin à l'échelle nationale.

L'aboutissement des différents types d'élevage, n'a pas resté sans effet sur nombreuses activités qui les sont complémentaires. En plus des quantités importantes de viande rouge produite pour la population locale, cette activité constitue la source principale pour nombreux collecteurs de lait, avec une vante moyenne qui avoisine :

- **(15)** litres par jour pendant **(07)** mois, pour chaque éleveur de vaches ;
- **(05)** litres par jours pendant **(06)** mois, pour chaque éleveur de chèvres.

Ces quantités importantes du lait produit dans la région vont permettre à long terme, de renforcer la position de la wilaya de Tizi-Ouzou en tant que premier producteur du lait à l'échelle nationale.

La création de nouveaux emplois et des nouvelles sources de revenu dans les régions dans lesquelles le projet s'est implanté, n'est pas limitée au secteur d'élevage uniquement, puisque le financement à la création des AGR s'est entendu également au secteur de l'artisanat : **(04)** couturières, **(04)** bijoutiers, et **(01)** potier, ont reçu un appui financier de l'association AJIE. Interrogé lors d'une visite rendue à son domicile à Maaktas, le potier qui avait obtenu un crédit d'honneur en décembre **2010** pour acheter un fourcuisson de la poterie, confirme l'amélioration de sa production en quantité et en qualité, et ses ventes de **60%** environ depuis. Quant aux **(02)** couturières ainsi que le bijoutier qui ont assisté aux réunions d'évaluations, ont aussi confirmés le développement de leur activité grâce à l'appui financier et méthodologique reçu par l'AJIE.

Selon Monsieur J.M.COLLOMBON, les bénéfices économiques du projet Taksebt débordent les **(174)** porteurs de projet aidés à ce jour, pour toucher indirectement **(1000)** personnes, soit **(06)** personnes par famille.

Il faut souligner, qu'environ **(08)** anciens porteurs de projet ont bénéficiés d'un 2^{ème} prêt de la part de l'AJIE, pour faire l'extension à leur activité.

Du côté financier, les deux partenaires associatifs de l'AJIE et TS, ont réussi à mobiliser des apports financiers estimés à plus de **550 000 Euro** et de créer un fonds solidaire dont le montant est de **178 110,15 Euro** environ. La contribution des autorités locales à ce fonds, notamment l'APW est considérable. C'est la première fois où le trésor Algérien, a participé de plus de **16,5%** au budget d'un projet initié par une ONG française : TS, et subventionné principalement par l'Etat français dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

3.1.2 Apport méthodologique

Pour assurer la durabilité et la continuité de toutes les activités lancées dans le projet au développement de la région Taksebt, des nouveaux services aux porteurs de projet, ont été développés par l'AJIE, il s'agit des visites d'accompagnement et de suivi à la création des AGR. Au moyen, **(3,2)** nombre de visite reçues par chaque bénéficiaire depuis **2010**, et ça dans le but :

- Etablir un constant sur l'aménagement des lieux, achat des investissements et le démarrage des activités ;

- Constaté les difficultés rencontrées par ces micro-entrepreneurs et trouver des solutions collectives ;
- Vérifier si ces activités répondent à normes exigées par l'AJIE, la santé des cheptels et l'hygiène des lieux ;
- Mettre en relation les producteurs de lait de chèvre avec les collecteurs et la chambre de l'agriculture ;
- Apporter un appui technique aux porteurs de projet.

Ces visites sur le terrain, ont permis de donner un coup de pouce aux porteurs de projets dans la réalisation de leur projet, dans la résolution de leur problèmes et dans le remboursement de leur dettes, mais grâce aussi à cette démarche que certains d'entre eux, sont accompagnés dans leur quête de dépôt de dossier auprès les dispositifs étatiques de soutien aux jeunes comme ANSEG et ANGEM pour obtenir des avantages fiscaux et surtout du soutien financier qui leur permet de faire l'extension à leur micro-entreprises ; ainsi grâce à cet appui, plus de **(18)** personnes ont pu obtenir d'aide financières par ces organismes publics.

En d'hors de financement direct à la création des AGR, un appui méthodologique (formations, sensibilisation, création d'organisations, etc.) a été apporté non seulement aux bénéficiaires du prêt d'honneur, mais également aux autres producteurs locaux (potiers, bijoutiers et productrices de couscous) ainsi que aux deux importantes filaires économiques qui caractérisent l'économie de la région : le lait et l'oléicole. Cet accompagnement devrait permettre établir des passerelles entre les producteurs locaux et l'administration locales, à moyen terme de réorganiser le système dont sont organisés les producteurs locaux et à long terme de renforcer le positionnement économique de ces produits dans le marché régional et national.

3.1.3 Apports sociaux et culturels

Le projet Taksebt contrairement aux autres projets de développement conduit par le haut, est l'un des rares projets locaux dont les initiatives sont conçues par le bas. impliquant la société civile et ses associations dans la définition de ses actions à travers différentes rencontres d'échange, de débat, de formation et d'évaluation, ce projet vise à satisfaire les besoins fondamentaux de plus de **(130 000)** habitants des **(07)** communes situant dans le versant du barrage Taksebt, à améliorer leurs conditions de vie, à promouvoir la démocratie participative à l'échelle locale et à intégrer dans ses activités les réalités sociales et culturelles de ces territoires ruraux.

Un projet d'une dimension sociale, le projet Taksebt avait réussi dans la conception d'une politique de valorisation et le développement des espaces ruraux, fuit par les entreprises publiques et privées et dont le taux de chômage est très élevé, et cela par sa contribution à la lutte contre la pauvreté, l'exode rural, la misère et les inégalités sociales en créant plus de **(133)** AGR en **(04)** ans. Ce projet avait donnée plus de chances aux personnes marginalisées en particulier les femmes et les jeunes d'avoir un poste d'emploi et un statut très respectueux dans la société.

L'idée de la mise en œuvre d'un Fonds Solidaire alimenté de **5%** de montant de crédit donné à chaque bénéficiaire pour appuyer aux initiatives locales, est apparue comme une bonne action, puisque il encourage l'encastrement des valeurs de solidarité et d'entraide dans les différentes classes de la société civile, mais aussi de permettre aux porteurs de projet de devenir des acteurs solidaires de leur territoire, c'est ainsi que **(03)** porteurs de projet ont été financé par ce fonds solidaire et que une coopération entre **(03)** éleveurs ovin à LNI vient de naître.

En outre, l'intérêt accordé aux divers types de formations (**2,2** nombre de formations suivies en moyenne par les porteurs de projet) , d'accompagnement (**3,2** de visites rendues en moyenne pour chaque porteur de projet) et de suivi des bénéficiaires de projet, y compris les personnes non financées, montre cet autre aspect de solidarité qui caractérise les fondements de projet, notamment dans le renforcement de leur capacité, leur savoir-faire mais aussi dans la promotion de la démocratie locale, des valeurs et principes de l'ESS via les regroupements d'intérêt créés.

De point de vue culturel, le projet était très respectueux aux spécificités culturelles de l'ensemble des régions limitrophes du bassin Taksebt, d'où son financement aux activités d'élevage et d'artisanat qui sont considérées comme des ressources territoriales de la région. Ces activités qui font parties de la vie quotidienne de la société Kabyle depuis très longtemps et qui sont encastres dans ses pratiques depuis des siècles, constituent aujourd'hui son patrimoine culturel. Cette spécificité de projet dans la sensibilisation, la formation et le financement des producteurs artisanaux de ces milieux ruraux, montre la volonté et l'ambition de l'association AJIE et son partenaire TS à aider la population locale dans la préservation, la valorisation de leur patrimoine et de leurs ressources locales ainsi que dans la reconstruction de l'identité de leur territoire afin de renforcer leur sentiment d'appartenance à ce territoire et le rendre plus attractif. Ainsi grâce à ces actions, le potier originaire de Maaktas, a pu obtenir en 2013, un prix national entant que meilleur producteur de poterie.

3.1.4 Apports environnementaux

Conformément à l'un des **(03)** principaux piliers de développement durable qui est la préservation de l'environnement écologie de l'être humain (la flore et la faune), l'association AJIE et TS avaient réussi à associer aux objectifs économiques du projet Taksebt, la responsabilité écologie, en s'engageant dans la création des activités non prédatrices de l'environnement à savoir : l'artisanat et l'élevage.

L'inconscience des citoyens et l'absence de volonté politique des autorités locales à la préservation des spécificités naturelles et les diversités écologiques de la région de Tizi-Ouzou, a fait orienter la finalité principale de projet vers la valorisation et la promotion des potentialités naturelles, culturelles et touristiques de la wilaya. **(02)** expériences sur le tourisme rural solidaire (TRS) ont été mises en place dans les villages d'Ait Ouaban et Illiten en **2011**, ces initiatives ont bénéficié d'un appui technique important assuré par des experts locaux et étrangers mobilisés par l'association TS en France en partenariat avec l'AJIE. Cette dynamique associative locale au développement de ce type de tourisme, avait conduit à l'implication des autorités locales particulièrement l'APW de Tizi-Ouzou dans la valorisation de l'environnement local, qui a pu organiser un séminaire sur le tourisme solidaire à Tizi-Ouzou en **mars 2011**. A l'issue de cette rencontre, une déclaration adoptée « Tizi-Ouzou, une zone pilote de développement du TRS en Algérie » qui stimule à développer le tourisme équitable dans cette wilaya.

Ces actions sur le terrain ont été suivies par des journées de formation et de sensibilisation à la protection de l'environnement dans les écoles de la région, afin de sensibiliser la jeune génération à la valorisation de patrimoine naturel de leur environnement, mais également de fournir des nouveaux services et d'aide aux collectivités locales dans la résolution de la question environnementale.

Le manque des grands moyens financiers n'a pas pu empêcher l'AJIE à créer d'autres activités dans le domaine environnemental, puisque **(10)** activités liées à ce domaine ont été créées grâce à l'obtention d'un financement auprès des dispositifs étatiques locaux (ANSEJ et ANGEM).

3.1.5 Apports partenariaux

Le projet Taksebt est un projet dont les fondements sont conçus à base des éléments clés des politiques de développement locales : le partenariat et la démocratie participative.

Environ **(80)** acteurs locaux sont mobilisés et impliqués dans les dispositifs et les instances de concertation et de pilotage de projet : CIL, CP, etc.

La mise en place d'un système partenarial local et étranger solide, très diversifié, composé des représentants associatifs, fonctionnaires et élus des collectivités locales, experts spécialisés, des universitaires, des porteurs de projet, des organismes de microcrédit algériens (ANSEJ, ANGEM), des organismes d'assurance (CNAC), des chambres consulaires (CMA, CNA, CC), AJIE, TS, la communauté algérienne en France, etc. vise à créer une synergie entre les acteurs locaux, promouvoir la notion de gouvernance locale, et à responsabiliser et impliquer la communauté Algérienne en France⁷⁸, la société civile et les autorités locales dans le développement de leur territoire. Des divers accords partenariaux ont été conclus :

Premièrement entre l'association AJIE et les collectivités locales particulièrement l'APW de Tizi-Ouzou et l'APC de Tizi-Rached et de Beni Yenni, etc.) : Cet accord avait débouché à la mobilisation d'un montant de **1 531 000 DZD** de la part de l'APW de Tizi-Ouzou⁷⁹

Deuxièmement entre les collectivités locale de la wilaya de Tizi-Ouzou (APW et APC) et les collectivités locales françaises en particulier le Conseil Français Général des Alpes de Haute Provence, afin d'aider les deux associations AJIE et TS dans l'identification et la création des AGR dans la région de Taksebt.

Par ailleurs, cette mise en place de ce système relationnel entre les acteurs locaux et étrangers, a été suivi d'une part, par l'organisation des diverses formations sur la méthodologie de développement local dans le but, d'une part, de renforcer leur capacité opérationnelle des acteurs locaux, et d'une autre part, par l'réorganisation tissu associatif local à travers la création des regroupements par domaine d'activité, autrement dit, faire émerger des nouveaux mode de coordination et d'organisation des associations locales.

Ce chantier de développement local durable autour du barrage Taksebt, était l'occasion pour l'association AJIE et l'association TS, pour renforcer davantage le sens de coopération et d'échange d'expertise en matière de DLD.

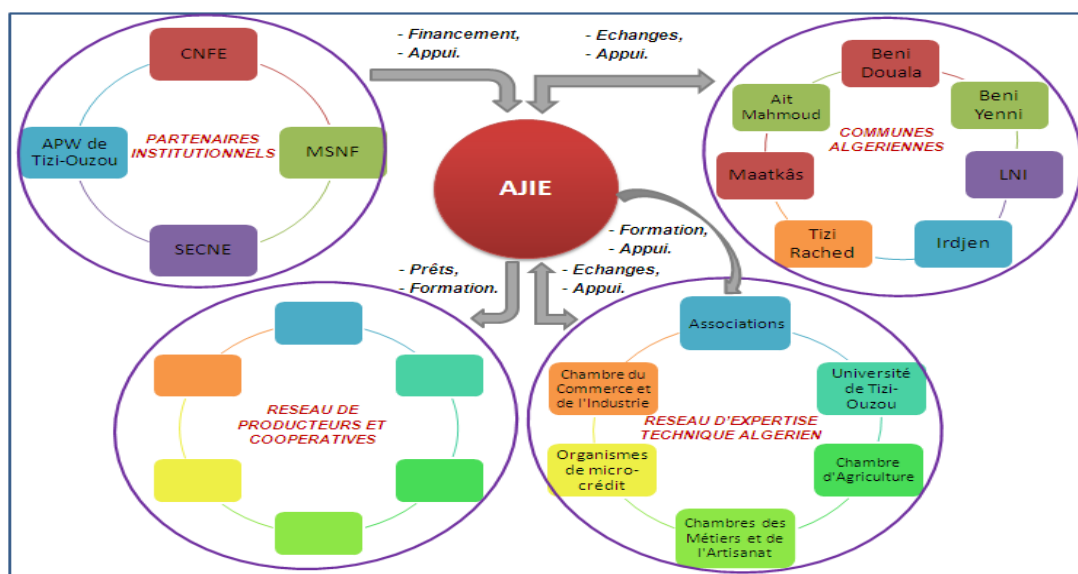
Ce projet avait créé donc, une dynamique locale et une synergie des efforts entre les acteurs locaux et l'AJIE : plus de **80%** des porteurs de projet ont été identifiés par les

⁷⁸ Pour plus de détails, voir la composante 03 : la mobilisation de la communauté algérienne en France, Projet Taksebt de développement local durable de la wilaya de Tizi-Ouzou en Algérie, rapport d'évaluation, septembre 2012, p. 39.

⁷⁹ Ibidem, p.15/16.

animateurs locaux, et plus de AGR ont été financées par les dispositifs étatiques par le biais de l'AJIE.

Figure 10 :du système partenarial du projet en Algérie



Source : Rapport d'évaluation du projet Taksebt

3.2 Les difficultés et les contraintes de projet

L'enchaînement des résultats positifs de point de vu économique, social, culturel, environnemental du projet Taksebt n'est pas passé sans entraves, certaines difficultés émergeaient. Les visites que on a effectué sur le terrain et les rencontres qu'on a eu avec les éleveurs financés et les partenaires locaux de l'association AJIE pendant le travail d'évaluation de projet, nous ont permis d'établir une liste des principales difficultés que le projet avait connu.

3.2.1 Elevage bovin

L'élevage bovin est l'unique activité qui avait connue certains obstacles toutes au long du projet. Voici ci-dessous, la liste des difficultés sur lesquelles, la totalité d'éleveurs bovin ont été d'accord :

- Manque des terrains à louer et à exploiter pour produire des aliments ;
- Prix élevé d'aliments ;
- Insuffisance de couverture sanitaire (manque des vétérinaires) ;
- Connaissances insuffisantes des éleveurs en matière de gestion et de conduite de leur activité ;

- Prix insuffisant des produits agricole (prime et prix de vente du lait) pour rentabiliser leur investissement, ce qui explique les troubles que cette filaire à connue ces derniers temps (manifestation des producteurs laitiers, **mars 2015**) ;

- Difficultés de transport et manque de sensibilisation aux problèmes d'assurances ;
- Manque de Formations et de suivi spécialisé ;
- Le montant faible des crédits accordés, et le délai court de leur remboursement ;
- Et enfin, l'insuffisance de coopération et d'entraide entre ces porteurs de projet, cela nous ramène à déduire le manque de solidarité entre la majorité de ces éleveurs, ce qui justifie d'un côté, leur incapacité face a ces problème.

3.2.2 Les acteurs locaux

De point de vue institutionnel, les représentants des organismes de microcrédit A Algériens et ceux de l'administration locale qui composent le CIL et le CP ont signalé quant à eux durant ces réunions plusieurs problèmes :

- Faible implication de certains partenaires locaux particulièrement certaines APC dans le CIL et le CP, et ça est due aux changements opérés sur le corps institutionnel des collectivités locales après chaque période d'élections législatives;
- Changement fréquents des acteurs locaux impliqués dans le CIL et le CP ;
- Manque d'informations des Comités sur la réalisation des projets sur le terrain, puisque ces acteurs sont seulement associés aux dispositifs d'identification et de financement des porteurs de projet;
- Manque de temps pour s'impliquer plus dans le projet (participation aux réunions), à causes de l'engagement professionnel de la plupart des acteurs;
- Faible implication des communes rurales;
- Une participation insuffisante des associations locales.

3.3 Propositions et recommandations

Pour remédier aux différents problèmes constatés, des propositions ont été formulées par les personnes concernées lors des réunions d'évaluations.

3.3.1 Dans le demain d'élevage bovin

Dans le demain d'élevage bovin on peut citer les propositions suivantes :

- Accroître le délai de remboursement des prêts ;
- Augmenter en fonction des besoins, le montant des prêts d'honneur accordés ;

- Accroître le nombre des visites de suivi et d'accompagnement des porteurs de projet ;
- Renforcer les initiatives visant à la transformation locale des produits (fromage, etc.) ;
- Proposer d'autres types de formations selon les besoins constatés ;
- Négocier un contrat d'assurance collectif et contrôler la souscription par les bénéficiaires ;
- Appuyer davantage les initiatives de coopération (coopératives de services), autrement dit, sensibiliser l'ensemble d'éleveurs bovin et ovin à se regrouper pour faire face aux différents problèmes rencontrés.

3.3.2 Organisation institutionnelle

De point de vue institutionnel, des mesures ont été proposées afin d'améliorer le fonctionnement des organismes de pilotage du projet :

- Fusionner le comité d'initiatives locales (CIL) et le comité du prêt (CP) ;
- Organisation des réunions régulières ;
- Proposer des commissions de suivi par domaine d'activité qui font de suivi sur le terrain ;
- Organiser régulièrement un suivi de terrain par ces commissions.

Enfin, pour appuyer davantage le développement rapide du projet, M^r J.M.COLLOMBON avait proposé d'orienter le projet vers d'autres créneaux économiques locaux, à base d'un diagnostic qui devrait être réalisé par l'association AJIE dans la région, autrement , élargir le domaine d'intervention du prêt, mais aussi, aider les producteurs locaux notamment les artisans dans la commercialisation de leur produit vers l'extérieur du pays.

Conclusion du chapitre.

La mise en œuvre d'un projet de développement local durable dans la wilaya de Tizi-Ouzou, au profit des sept communes situées aux limitrophes du barrage de Taksebt entre **2010** et **2013**, par les deux partenaires associatifs local : AJIE, s'est concrétisé par la création des diverses activités économiques dans les domaines de l'agriculture, l'artisanat, et du tourisme. Le processus à la création des activités génératrices du revenu dans ces territoires ruraux, s'est accompagné par un appui financier, méthodologique et technique pour renforcer les capacités des porteurs de projet en particulier, et l'ensemble des producteurs locaux en général.

La mobilisation et l'implication des acteurs de ces territoires dans les différents dispositifs de financement, de concertation et de pilotage de projet, vise à créer une synergie des efforts, une dynamique locale et donner une dimension local au projet Taksebt. Ces formes d'initiatives en dépit des difficultés rencontrées, montrent le rôle que joue le secteur de l'économie sociale et solidaire de la wilaya de Tizi-Ouzou, via l'association AJIE, dans le développement local et durable de ce territoire.

Conclusion générale

L'économie sociale et solidaire est aujourd'hui un secteur porteur d'innovation sociale. Son engagement à la création des valeurs ajoutées (santé, agriculture, développement durable, emplois verts, éducation, formation et insertion socioprofessionnelle, conseil, etc.), lui valut dans plusieurs pays une place du troisième secteur économique après le secteur public et privé.

Le rapport publié par la plateforme des organisations de la société civile algérienne en juin 2015 sur les valeurs ajoutées des associations en Algérie, vient d'appuyer nos résultats quant à l'apport des acteurs de l'économie sociale et solidaire au développement local et durable des territoires marginalisés. L'association AJIE, via le projet phare de Taksebt, a réussi à adopter une stratégie d'intervention innovatrice face aux besoins sociaux exprimés par les habitants des sept communes qui entourent le bassin Taksebt : création d'emplois, l'insertion sociale, le développement local et rural, la structuration de relations sociales, l'amélioration du niveau de vie des populations vulnérables, etc. Cette stratégie est conçue autour d'une relation étroite avec les services décentralisés de l'Etat, les associations locales et les bénéficiaires du projet (approche globale transversale) qui vise à les impliquer et les responsabiliser dans cette démarche locale. *« Ce projet vient au moment où l'impact des politiques d'emploi destinées aux jeunes n'a pas eu un effet suffisamment important pour diminuer significativement le chômage des jeunes, mais surtout que ces mécanismes ont induit une précarisation de l'emploi ces dix dernières années. L'analyse du marché du travail montrent qu'il existe également des problèmes de ciblage dans les politiques de l'emploi et que les personnes vivant dans les régions rurales trouvent plus de difficultés pour l'insertion sur le marché du travail »⁸⁰.*

Face au désengagement de l'Etat du domaine social et l'inefficacité de ses politiques publiques, ces dernières années, l'association AJIE comme d'autres associations à travers le territoire national, a pu créer **(133) AGR** entre **2010** et **2014** dans le cadre du projet Taksebt. Ces activités sont lancées à base des spécificités locales de la région. C'est la mise en valeur des ressources locales (élevage, des produits artisanaux,...) qui peut engendrer un développement propre à ces territoires locaux. Autre que l'apport financier mobilisé et accordé aux porteurs de projet identifiés pendant cette période, ces derniers ainsi que d'autres producteurs locaux (producteurs du lait, d'oléiculture, de poterie, bijou, etc.) ont bénéficiés

⁸⁰ Rapport de Djamel Benramdane : « Les associations des acteurs émergents en manque de reconnaissance en Algérie », juin 2015, p. 70.

Conclusion générale

d'un appui technique important (formations, conseils, suivi, accompagnement,...) qui permet de renforcer leur capacités sociales et économiques à moyen et à long terme.

Mettant en lumière les activités initiées dans le projet Taksebt, nous conduit à dire que malgré la diversité de leur forme : élevage, artisanat...etc., le projet a été orienté beaucoup plus vers l'élevage bovin, cela se justifie par la demande importante de la population locale sur ce créneau d'activité. Une demande qui pourrait dans une dizaine d'années qui s'en suit créer des activités complémentaires (transformation du lait) et renforcer la position de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le demain d'élevage et production du lait si elles seraient appuyées. Cependant le grand défi pour l'association AJIE est d'arriver à créer une synergie des efforts, un groupement d'intérêt et une solidarité entre les différents éleveurs pour faire face à l'ensemble des problèmes rencontrés ainsi que d'élargir le domaine d'intervention du crédit d'honneur.

De point de vue institutionnel, le projet souffre d'une réelle implication des partenaires locaux au-delà de leur intervention dans les mécanismes traditionnels le CIL et CP, la réflexion à la création d'autres outils de suivi pourrait renforcer leur observation au projet.

L'étude que nous avons mené sur le terrain nous a permis d'analyser l'impact du projet Taksebt selon différents angles :

- **Angle économique** : Mobilisation des ressources financières, création des activités économiques génératrices du revenu, création d'une dynamique locale, valorisation des potentialités locales.

- **Angle social** : Réduction du degré de vulnérabilité de la population locale en renforçant leur savoir-faire, identification et prise en charge des besoins fondamentaux de la population locale à savoir création des postes d'emplois et réduction de chômage, création de la solidarité sociale et renforcement des valeurs sociales comme l'entraide et la solidarité.

- **Angle environnemental** : Création des activités à effet zéro sur l'environnement, sensibilisation de la population locale à la protection de l'environnement,

- **Angle partenarial** : Mobilisation et implication des divers acteurs locaux de la wilaya de Tizi-Ouzou ainsi que la population locale.

- **Angle culturel** : valorisation du patrimoine de la région, aide à la création d'une identité territoriale et le renforcement de sentiment d'appartenance.

Conclusion générale

En déduisant à bas de ces critères cités ci-dessus, que l'association AJIE a réussi à mettre en œuvre un projet qui répond aux conditions du projet de développement local durable. Aujourd'hui, l'association AJIE s'impose comme l'acteur émergeant dans le domaine de développement local durable dans la wilaya de Tizi-Ouzou, elle intervient avec efficacité dans les domaines délaissés par l'Etat à travers la création AGR et l'intégration de la question du genre dans ses projets. D'ailleurs, de **2014** à nos jours, **(41)** autres AGR ont été créées par cette association dans ce même projet. Ce genre d'actions montrent le début d'entrer comme s'était le cas dans plusieurs pays, du corps associatif Algérien dans l'économie (création des valeurs ajoutées socioéconomiques).

Face à ces différentes réalités du terrain, le pouvoir public doit reconnaître dans ça politique publique l'utilité socioéconomique produite par les associations⁸¹ :

- Mise en place d'une stratégie d'information et de communication permanente sur les associations et les services déconcentrés de l'Etat afin d'appuyer leur rôle socioéconomique ;
- Les associations doivent avoir un accès prioritaire et réglementé aux mécanismes publics d'aide à l'emploi et à l'insertion et favoriser ainsi l'employabilité des jeunes : leur formation, le renforcement de leurs compétences et leur insertion socioprofessionnelle ;
- Les volumes de financement et de subvention des associations qui remplissent des missions d'utilité publique doivent être améliorés au sein des communes et des wilayas ;
- Le financement des associations par les bailleurs du fonds étrangers qui soutiennent des projets d'utilité publique ne doivent pas être entravés par le contrôle abusif et des démarches contraignantes ;
- La mise en application des articles du Code des collectivités territoriales, adopté en 2012, et qui encouragent une « démocratie participative locale » doit être soutenue et renforcée ;
- Les modalités de création d'associations doivent être simplifiées avec un retour au système de simple déclaration et la suppression des enquêtes policières sur les associations.

⁸¹Rapport de Djamel Benramdane : « Les associations des acteurs émergents en manque de reconnaissance en Algérie », juin 2015, p. 75.

Conclusion générale

D'une façon générale, on peut confirmer que l'association AJIE joue un rôle primordial dans la prise en charge des besoins sociaux de la population locale à travers la valorisation des potentialités locales, la promotion de la solidarité territoriale et l'implication des acteurs locaux de la wilaya de Tizi-Ouzou, par conséquent ; dans la création des territoires de solidarité et d'appartenance territoriale.

Et en final, on peut dire que l'association AJIE contribue d'une façon significative au développement local durable dans la wilaya de Tizi-Ouzou, mais toutefois, elle ne peut pas agir toute seule sur toutes les questions socioéconomiques et environnementales de la région faute des moyens humains, financiers et matériels mais aussi l'étendue du territoire sur lequel cette association agit. C'est pour ça que les pouvoirs publics doivent encourager et faciliter la création des organisations de la société civile pour remédier au manque sur le territoire de la wilaya voir même à l'échelle nationale, de son côté l'association AJIE doit renforcer sa présence dans la wilaya qui passe inévitablement par l'augmentation de nombre de ses adhérents, le renforcement de leur capacités et la recherche de nouveaux bailleurs du fonds.

Bibliographie

Ouvrages

Christine Collette Et Benoît Pigé, « économie sociale et solidaire ; gouvernance et contrôle », Edition ; DUNOD, Paris, 2008.

Hassan Zaoual, « Développement durables des territoires », Edition L'Harmattan, Paris, 2008.

Jean-Noël Chopart, Guy Neyret, Daniel Rault, « l'économie sociale et solidaire », Edition la Découverte, année 2006.

Paul Houée, « Les politiques de développement rural », 2ème édition, INRA/Economica, 1996.

Articles

Abdelbaki SMATI, Nature du développement local et rôle des collectivités locale dans son financement, Juin 2008

Alain Robyns Véronique de Geoffroy « Influence des ONG internationales sur les politiques publiques », Septembre 2009.

Journal El Watan,

Lucile Manoury l'histoire et concept de l'économie sociale sur

Michel Garrabé, Les Organisation de l'Economie Sociale et Solidaire, 2007

Philippe Frémeaux «Quel potentiel de développement pour l'économie sociale et solidaire ? » janvier 2012.

Sybille Mertens « DEFINIR L'ECONOMIE SOCIALE », Les cahiers de la Chaire Cera, vol. n°2, août 2007.

Revues

Daniel BEAUPRÉ, Julie CLOUTIER, Corinne GENDRON, Amparo JIMÉNEZ et Denis MORIN, Gestion des ressources humaines, développement durable et responsabilité sociale

Revue internationale de psychosociologie n° 2008/2 - Volume XIV

Communications

Amanar AKHABBAR1, Sophie SWATON : « L'Economie du Développement Durable et l'Economie Sociale et Solidaire »,2011.

Cours

Ahmed Bougarmouh, le développement local des territoires, année 2014

Sites internet

<https://developpementdurable.revues.org/7852>

<https://www.entreprises.coop>

<https://www.etudesrurales.revues.org>

<http://www.itelv.dz>

<http://www.larousse.fr>

www.theses.univ-lyon2.fr

www.touiza-solidarite.org

www.toupie.org

<http://www.un.org> (principes de DD élimination de pauvreté)

<http://www.vedura.fr/environnement>

WWW.webgate.ec.europa.eu

Rapports et Guide

Djamel Benramdane, Les associations des acteurs émergents en manque de reconnaissance en Algérie, juin 2015

Des pratiques d'acteurs de l'économie sociale et solidaire pour un développement durable, Réseau de l'économie sociale et l'environnement (RESE), Juin 2013.

L'économie sociale et solidaire au service de développement durable », Premières clefs pour les collectivités territoriales, février 2011.

L'économie sociale et solidaire notre chemin commun vers le travail décent » Deuxième édition de l'Académie sur l'Économie Sociale et Solidaire, 24-28, Montréal, Canada, octobre 2011.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : UNE PERSPECTIVE NORD-SUD, la deuxième rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité, Québec, 2001;

Évaluation finale participative du projet pilote « Développement durable et réduction de la pression migratoire en Kabylie centrale », Wilaya de Tizi-Ouzou en Algérie, 2012.

Bibliographie

Louis FAVREAU « L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : Pôle éthique de la mondialisation ? », Publié en 2003 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP.

Malika ahmed- Zaïd, Touhami Abdelkhalek, Zied Ouelhazi « L'économie sociale et solidaire au Maghreb Quelles réalités pour quel avenir ? Algérie, Maroc, Tunisie. Monographies nationales », *Rapport pour Ipemed Novembre 2013*.

Annexes

ANNEXE 1 : Fiche d'évaluation du projet « questionnaire pour les bénéficiaire » :



Evaluation du Projet d'Appui à la Création d'Activités Génératrices de Revenus dans la Wilaya de Tizi-Ouzou

En 2010, l'AJIE et Touiza Solidarité ont initié un projet visant à valoriser les potentialités du territoire autour du barrage de Taksebt pour favoriser un développement local durable et améliorer les conditions de vie des populations.

Ce projet a notamment bénéficié d'un financement de la coopération française, de l'Assemblée Populaire de la Wilaya de Tizi-Ouzou (APW TO) et de l'association 4ACG.

Il a, entre autres, mis en œuvre un programme de formations et cherché à apporter un appui technique et financier à la création et au développement de micro-projets économiques, générateurs de revenus, pour les jeunes et les femmes en situation de précarité. Le remboursement des prêts d'honneur octroyés a alimenté un Fonds solidaire qui, depuis 2012, permet au projet de se poursuivre.

Après plusieurs années de fonctionnement, il apparaît important d'évaluer les effets de ce projet tant pour les bénéficiaires directs que pour le territoire et les acteurs locaux de manière générale.

L'évaluation est un moment essentiel pour prendre du recul, mettre en lumière les points positifs et les points négatifs afin d'améliorer notre action.

Comme le projet, le processus d'évaluation entend associer l'ensemble des parties prenantes qui ont été impliquées d'une manière ou d'une autre. Vous êtes donc sollicité/e pour contribuer à l'évaluation et donner votre avis.

Fiche 1- Bénéficiaires (porteur/ses de projet)

Ce questionnaire est à remplir individuellement par le bénéficiaire avec l'appui de l'AJIE, lors de son passage dans les locaux de l'association ou bien lors de visites spécifiques de l'activité financée. Des entretiens peuvent aussi être réalisés par téléphone.

Nom – prénom du porteur ou de la porteuse de projet :

Coordonnées du porteur ou de la porteuse de projet :

1- Caractéristiques du prêt d'honneur

-Montant (en DA) :

-Date d'attribution :

-Délai de remboursement prévu :



-Délai de remboursement effectif :
 -Taux de remboursement :
 -Remarques (*avance ou retard dans le remboursement, explications d'éventuelles difficultés de remboursement rencontrées, appréciation du montant du prêt et du délai de remboursement, etc.*) :

2- Quel type d'activité a été financé grâce au prêt d'honneur ?

Quels achats ont été réalisés avec le prêt d'honneur ?

3- Que faisiez-vous avant l'obtention de ce prêt d'honneur ? En cas de changement d'activité, pourquoi ce choix ?

4- Comment avez-vous financé votre apport de 20 % ?

5- En dehors de l'AJIE, qui vous a aidé dans la réalisation de votre activité (*ex : rôle des membres de la famille, travail en complémentarité avec d'autres porteur/ses de projet, etc.*) ?

6- Comment appréciez-vous l'accompagnement de l'AJIE dans la réalisation de votre activité ?

Très insuffisant	Insuffisant	Moyen	Satisfaisant	Très satisfaisant

-Nombre de visites :



- Estimez-vous ce nombre de visites suffisant ?

-Contenu des échanges (*remboursement, gestion, activité...*) lors des visites :

-Autres observations :

7- Poursuivez-vous actuellement l'activité financée par le prêt d'honneur ?

Si oui, constitue-t-elle votre activité principale ou est-elle une activité complémentaire ?

8- Considérez-vous que votre activité est une réussite ? Si oui, de quelle façon ?

Très insuffisant	Insuffisant	Moyen	Satisfaisant	Très satisfaisant

Autres observations :

9- Votre activité vous a-t-elle permis de générer des revenus ? Avez-vous connu une hausse de vos revenus ? Si oui, cette hausse a-t-elle été importante (*si possible, donner un ordre de grandeur*) ?

10- Avez-vous agrandi votre activité par d'autres moyens (*autre prêt, apport de la famille, etc.*) ?



11- Votre activité a-t-elle permis de renforcer et / ou créer des emplois ? Par exemple, des personnes de votre famille travaillent-elles sur votre activité et sont rémunérées grâce à elle?

12- Avez-vous constaté une amélioration de vos pratiques et de vos systèmes de production ? Si oui, lesquels ?

Les formations que vous avez suivies pendant le projet vous ont-elles aidé ?

13- Comment envisagez-vous la suite de votre activité (*extension, transformation, diversification de l'approvisionnement et de la commercialisation, changement d'activité, etc.*)?

14- Avez-vous rencontré ou rencontrez-vous actuellement des difficultés ou contraintes particulières ? Si oui, lesquelles ?

Avez-vous pu adopter des stratégies d'adaptation face à ces contraintes ? Si oui, lesquelles (*exemple : production d'aliments pour le cheptel si l'achat est trop cher...*)?

15- Comment estimez-vous votre niveau de ventes ?

Très insuffisant	Insuffisant	Moyen	Satisfaisant	Très satisfaisant



Quels sont vos clients / lieux de vente principaux ?

Rencontrez-vous des difficultés particulières de commercialisation ?

Pratiquez-vous une mutualisation de vos ventes avec d'autres producteur/trices ?

16- Formations

Combien de formation avez-vous suivi (*indiquer le nombre de jours pour chacune*)?

Quelles étaient ces formations ?

Comment jugez-vous ces formations ?

Très insuffisant	Insuffisant	Moyen	Satisfaisant	Très satisfaisant

Que vous ont-elles apporté ? Qu'avez-vous appris ?

17- Avez-vous retiré des bénéfices concrets du projet ? Si oui, lesquels ?



18- Le projet a-t-il induit des changements dans votre situation personnelle / familiale (<i>préciser le nombre de personnes à charge</i>) ?
19- Comment pensez-vous la suite d'un tel projet basé sur la formation, l'accompagnement et le financement ?
20- Seriez-vous prêt/e à parrainer (<i>accompagner</i>) d'autres porteurs ou porteuses de projet ?
Autres observations :

ANNEXE 2



ANNEXE 3



ANNEXE 4



ANNEXE 5



ANNEXE 6



ANNEXE 6



ANNEXE 7



Table des matières

Sommaire	5
Liste des Tableaux	6
Liste des figures.....	7
Acronyme	8
Introduction générale	1
Chapitre I : L'évolution de l'économie Sociale et Solidaire	5
Introduction du chapitre :	6
Section I : Définition et historique de l'économie sociale et solidaire.....	7
1. Définitions de l'économie sociale et solidaire.....	7
1.1. L'économie sociale	7
1.2. L'économie sociale et solidaire	8
1.3. Aperçu historique sur l'économie sociale et solidaire	9
Section II : Acteurs, principes et spécificités de l'économie sociale et solidaire	14
2.1. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire	14
2.1.1. Les coopérative	14
2.1.2. Les mutuelles.....	15
2.1.3. Les associations.....	15
2.1.4. Les fondations	16
2.1.5. Les ONG.....	16
2.2. Les principes de l'économie sociale et solidaire	17
2.3. Les spécificités de l'ESS.....	18
2.3.1. L'innovation sociale	18
2.3.2. L'utilité sociale.....	19
2.3.3. Le territoire local comme espace d'intervention.....	19
2.3.4. Une complémentarité pour les politiques publiques.....	20
Section III : Les organisations non gouvernementales (ONG).....	20
3.1. Définition	21
3.2. Historique	21
3.3. Les sources de financement des ONG	22
3.4. Domaines d'intervention.....	22
3.5- Les ONG et les politique publique.....	23
La conclusion du chapitre I.....	25

Chapitre II: La contribution de l'ESS au développement local durable	26
Introduction du chapitre II	27
Section I : Le développement local et le développement durable.....	28
1.1. Le développement local	28
1.1.1 Définition et objectifs du développement local.....	28
1.1.1.1 Définition du développement local.....	28
1.1.1.2 Objectifs du développement local	29
1.1.2 Caractéristiques et acteurs du développement local.....	30
1.1.2.1 Caractéristique du développement local	30
1.1.2.2 Acteur du développement local	31
1.1.3 Ressources et le territoire du développement local	32
1.1.3.1 Ressources du développement local	32
1.1.3.2 Territoire du développement local	33
1.2 Le développement durable	34
1.2.1 Définition et piliers du développement durable	34
1.2.1.1 Définition du développement durable.....	34
1.2.1.2 Les piliers du développement durable	35
1.2.2 Les préoccupations du développement durable	36
1.2.2.1 Éradication de la pauvreté	36
1.2.2.2 La dégradation de l'environnement	38
Section 2 : L'apport de l'ESS au développement local et le développement durable des territoires	39
2.1 L'économie sociale et solidaire et le développement local.....	39
2.1.1 L'émergence du tiers secteur en tant que acteur de développement local	39
2.1.2 L'apport de l'ESS aux territoires	41
2.1.2.1 la création du lien social	41
2.1.2.2 Construction collective des besoins sociaux	41
2.1.2.3 Valorisation du patrimoine local	41
2.1.2.4 La mobilisation de l'épargne locale	42
2.1.2.5 Création des nouveaux services aux personnes et à la collectivité.....	42
2.1.2.6 Création de nouveaux emplois: insertion, formation, création d'emplois, professionnalisation	43
2.2 L'économie sociale et solidaire et le développement durable	44
2.2.1 Les caractéristiques communes entre l'ESS et le DD	44
2.2.2 Un avantage comparatif implicite pour intégrer l'environnement	45

Table des matières

2.2.3 La contribution de l'économie sociale et solidaire au développement durable	46
2.2.3.1 le recyclage des déchets	46
2.2.3.2 Les énergies renouvelables.....	47
2.2.3.3 Formation en matière environnementale	47
2.2.3.4 Jardins écologiques, et jardins solidaires.....	48
Conclusion du chapitre :	49
Chapitre III : L'Association pour la Jeunesse Innovatrice et l'Environnement (AJIE)	50
Introduction du chapitre	51
Section I : L'histoire du mouvement associatif en Algérie et le territoire de l'intervention.....	52
de l'association l'AJIE.....	52
1.1 Aperçu historique sur le mouvement associatif algérien.....	52
1.2 Le lieu d'intervention de l'AJIE	55
Section II : Présentation de l'association AJIE	58
2.1 Objectifs de l'AJIE	59
2.1.1 Objectif général	59
2.1.2 Objectifs immédiats.....	59
2.2 Les partenaires de l'AJIE	60
2.3 Les projets réalisés	60
2.4 Les défis relevés par l'AJIE	62
2.4.1 Le renforcement des capacités de l'association AJIE	62
2.4.2 La sensibilisation.....	62
2.4.3 Réaliser des partenariats et Créer des réseaux.....	62
2.4.4 Etablir des plannings de projets éducatifs et des programmes pour l'insertion des jeunes dans le développement durable	62
2.5 Forces, faiblesses, menaces et opportunités	63
2.6 Le partenariat AJIE, Touiza Solidarité	64
Conclusion du chapitre.....	66
Chapitre IV : L'évaluation du projet Taksebt	67
Introduction du chapitre :	68
Section I : Généralités sur le projet Taksebt.....	69
1.1 Méthodologie d'enquête.....	69
1.2 Présentation du projet	70
1.3 Moyens financiers mis en place	72
1.3.1 Le dispositif financier du projet	72

Table des matières

1.3.2 Répartition du budget	74
1.3.3 Le Fonds Solidaire du projet	75
Section II : Le processus du projet Taksebt	76
2.1 Organisation des instances de concertation et de pilotage	76
2.1.1 Le comité d'initiatives locales.....	76
2.1.2 Le comité des prêts.....	77
2.2 Appui à la création d'activités génératrice de revenu (AGR)	77
2.2.1 Appui financier à la création des AGR.....	77
2.2.2 Formation, suivi et accompagnement des porteurs de projet	80
2.2.3 Etablissement d'une plateforme de concertation entre les porteurs de projets et pouvoirs publics	81
2.2.4 Appui aux activités économiques locales.....	82
2.3 Renforcement des capacités des acteurs du territoire	83
2.3.1 Mobilisation et formation des acteurs locaux.....	83
2.3.2 Appui au développement du tourisme rural solidaire	85
2.3.3 Sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel	85
2.3.4 Création d'une association de développement local (ADL)	86
2.3.5 Organisation des échanges coopératifs	86
2.4 Création d'outils : évaluer capitaliser et diffuser l'expérience	86
2.4.1 Mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation	86
2.4.2 Appui à la réalisation d'un guide touristique de la wilaya	87
Section III : Le bilan général du projet Taksebt.....	87
3.1 L'apport et l'impact du projet Taksebt sur la région.....	87
3.1.1 Apports économiques	87
3.1.3 Apports sociaux et culturels	90
3.1.4 Apports environnementaux	92
3.1.5 Apports partenariaux	92
3.2 Les difficultés et les contraintes de projet	94
3.2.1 Elevage bovin	94
3.2.2 Les acteurs locaux	95
3.3 Propositions et recommandations	95
3.3.1 Dans le demain d'élevage bovin.....	95
3.3.2 Organisation institutionnelle.....	96
Conclusion du chapitre :	97

Table des matières

Conclusion générale.....	98
Bibliographie	103
Annexes.....	107
Table des matières.....	121